

Organisations paysannes et développement rural au Burkina-Faso

Rapport soumis par : Jean-Louis Arcand

Centres d'Etudes et de Recherche
sur le Développement International
Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand I

à

La Banque Mondiale
Norwegian Trust Fund for Environmentally and
Socially Sustainable Development

en satisfaction de la seconde
phase du projet de recherche

"Impact analysis of programs to strengthen the
capacities of producers organizations in Africa"

avec la collaboration de

Marie-Hélène Collion et Pierre Rondot
Banque Mondiale, Washington D.C.

Alain de Janvry et Elisabeth Sadoulet
Université de California à Berkeley

Tanguy Bernard et Maguelonne Chanron
Centres d'Etudes et de Recherche
sur le Développement International
Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand I

Idrissa Ouedraogo et Drissa Sawadogo
Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Mouhamadou Lamine Dial
CREA, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

décembre 2003

Table des matières

1	Introduction : Comment modéliser les OPs ?	1
1.1	Un modèle théorique simple	1
1.1.1	Hypothèses de base et interprétation	1
1.1.2	Choix optimal de la cotisation à l'OP et Théorème de l'électeur médian	2
1.1.3	Condition de participation	3
1.1.4	Existence d'une OP	3
1.1.5	Statique comparée : μ_θ	4
1.1.6	Statique comparée : ρ	4
1.2	Un exemple paramétrique	6
1.2.1	Existence d'une OP	7
1.2.2	Statique comparée	9
1.2.3	Taille de l'OP et inclusion au niveau du village	9
1.2.4	Structure de cotisation de l'OP	10
I	Le contexte, le programme et les méthodes	13
2	La Banque mondiale et les OP	15
2.1	Le contexte du rapport	15
2.2	Les producteurs s'associent	15
2.3	Un paysage institutionnel complexe	16
2.3.1	Les fonctions	16
2.3.2	La diversité des niveaux d'agrégation	17
2.3.3	Les organisations évoluent	18
2.4	Investissement de la Banque mondiale dans les OP	18
2.4.1	La contribution des organisations de producteurs au développement de l'agriculture	19
2.4.2	La contribution des OP à la lutte contre la pauvreté rurale	19
2.4.3	L'investissement dans le capital social	20
2.4.4	Des organisations de producteurs fortes pour une allocation plus efficiente des biens publics	20
2.4.5	Les OP et la décentralisation	20
3	Les OP au Burkina Faso	23
3.1	De l'Indépendance à l'ajustement structurel	23
3.2	Création des faïtières, cadre juridique	24
3.3	Conclusion	25

4	L'appui aux OP au sein du PNDSA 2	27
4.1	Introduction	27
4.2	Le dispositif d'appui aux OP	27
4.2.1	Modalités de mise en œuvre	28
4.2.2	Financement	29
5	La Collecte d'Information	31
5.1	Etudes de cas	31
5.1.1	Choix des villages	31
5.1.2	Méthode de collecte des informations	32
5.2	Echantillonnage pour l'enquête	33
5.3	Les questionnaires	35
5.3.1	Le questionnaire village	35
5.3.2	Le questionnaire ménage	35
5.3.3	Le questionnaire groupement	35
5.3.4	Les questionnaires activités	36
5.3.5	Validation des questionnaires	36
5.4	L'enquête	36
5.4.1	Logistique	36
5.4.2	Dispositif d'enquête	37
5.4.3	Plan de déploiement des équipes	37
5.4.4	Méthode d'enquête	38
5.5	Saisie et digitalisation des données	39
II	Analyse descriptive des résultats	41
6	Le paysage institutionnel villageois	43
6.1	Classification des villages et des groupements	43
6.1.1	Répartition des villages en zones géographiques	43
6.1.2	Répartition des groupements en quatre catégories	44
6.2	Répartition des groupements	45
6.2.1	Représentativité des données de l'enquête	45
6.2.2	Existence, densité, et participation	46
6.3	Organisation du paysage institutionnel	50
7	Participation	53
7.1	Participation des ménages	53
7.1.1	Statistiques globales	53
7.1.2	Caractéristiques des ménages et participation	54
7.1.3	Conclusion	55
7.2	Participation des individus	57
7.2.1	Participation des chefs de ménage aux groupements	58
7.2.2	Participation des épouses du chef de ménage aux groupements	58
7.2.3	Participation des autres hommes du ménage aux groupements	62
7.2.4	Participation des autres femmes du ménage aux groupements	63

7.2.5	Complémentarité dans la participation des différents membres aux groupements	65
7.3	Participation des ménages et type de groupements	66
7.4	Processus d'appariement	68
8	Organisation et activités des groupements	71
8.1	Origine des groupements	71
8.1.1	Dynamique temporelle de la création des groupements : répartition des organisations par âge	71
8.1.2	Caractérisation de l'origine des groupements	72
8.2	Structure organisationnelle du groupement	77
8.2.1	Construction des indicateurs synthétiques	77
8.2.2	Analyse de la structure organisationnelle des groupements, contraste par Zone et type de groupements	78
8.3	Fonctions et performance des groupements	78
8.3.1	Construction des indicateurs pour l'analyse	82
8.3.2	Analyse des fonction et performances des groupements : contrastes par zones et types de groupement	82
8.4	Un test cognitif de "débrouillardise"	83
8.5	Corrélations entre indicateurs	85
8.5.1	Corrélations entre indicateurs de structure	87
8.5.2	Corrélations entre indicateurs de performance	87
8.5.3	Corrélations entre caractéristiques du groupement et in- dicateurs de structure ou de performance	87
8.6	Analyse du leadership	88
8.7	Conclusions	88
9	Accès aux bénéfices	93
9.1	Participation aux bénéfices : statistiques générales	93
9.2	Accès aux bénéfices et caractéristiques des ménages	94
9.3	Participation individuelle et accès aux bénéfices	97
9.4	Accès aux bénéfices par type de groupement	97
9.4.1	Groupements productifs – groupements sociaux	98
9.4.2	Groupements féminins – groupements masculins	99
9.4.3	Conclusions	101
III	L'impact du CPCE : une première ébauche	105
10	Mesurer l'impact du CPCE	107
10.1	Statistiques descriptives et échantillonnage	107
10.1.1	Déploiement du dispositif CPCE	107
10.1.2	Echantillonnage	108
10.1.3	Intensité hétérogène du dispositif CPCE	108
10.2	Mesurer à deux niveaux les effets du CPCE	109
10.3	Dynamisme institutionnel des villages	109
10.3.1	Description de l'échantillon	109
10.3.2	Mesure des changements dans le dynamisme institutionnel par une double différence	111

10.3.3	Estimation des effets du CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages	111
10.4	Performance des groupements	114
10.4.1	Stratégie empirique	114
10.4.2	Mesure de l'impact du CPCE au niveau des groupements par la méthode des probabilités prédites de participer . . .	115
10.4.3	Mesure de l'impact du CPCE au niveau des groupements par une méthode en régression	119
10.5	Conclusion	122

Table des figures

1.1	Existence d'une OP comme fonction de σ et μ : Condition sur la valeur de θ^* . Sur l'axe vertical, une valeur de 1 est équivalent au fait qu'une OP existe, 0 qu'elle n'existe pas.	7
1.2	Existence d'une OP comme fonction de σ et μ : Condition sur la valeur de t^* . Sur l'axe vertical, une valeur de 1 est équivalent au fait qu'une OP existe, 0 qu'elle n'existe pas.	8
1.3	Taille de l'OP comme fonction de σ et μ : N représente la taille de l'OP comme proportion de la population du village.	9
1.4	Taux de cotisation t^* de l'OP comme fonction de σ et μ	11
7.1	Répartition géographique de la participation par ménage	54
8.1	Distribution de l'âge des groupements	72
10.1	Appariement des groupements par les probabilités prédites de participer	115

Liste des tableaux

5.1	Zone agro-économique du Ministère de l'Agriculture	32
5.2	Les études de cas	33
5.3	Les départements enquêtés	34
5.4	Tableau récapitulatif des départements enquêtés	39
6.1	Repartition par zone de l'échantillon	44
6.2	Typologie des groupements	46
6.3	Existence, densité et taux de participation	47
6.4	Existence de groupements : Estimation par logit	48
6.5	Densité de groupements : Estimation par tobit	49
6.6	Existence : Test de différence	50
6.7	Déterminants de l'existence des groupements, par type d'activité	52
7.1	Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Echantillon total	55
7.2	Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Zône cotonnière	56
7.3	Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Plateau central	56
7.4	Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Oudalan	57
7.5	Caractéristiques des ménages et participation du chef aux grou- pements. Echantillon total	58
7.6	Caractéristiques des ménages et participation du chef aux grou- pements : Zône cotonnière	59
7.7	Caractéristiques des ménages et participation du chef aux grou- pements : Plateau central	59
7.8	Caractéristiques des ménages et participation du chef aux grou- pements : Oudalan	59
7.9	Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Zône cotonnière	60
7.10	Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Plateau central	61
7.11	Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Oudalan	61
7.12	Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements	62

7.13	Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Zone cotonnière	63
7.14	Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Plateau central	63
7.15	Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Oudalan	64
7.16	Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements	64
7.17	Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Zone cotonnière	65
7.18	Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Plateau central	65
7.19	Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Oudalan	66
7.20	Complémentarité dans la participation des différents membres aux groupements	66
7.21	Complémentarité dans l'appartenance aux groupements	67
7.22	Complémentarité dans l'appartenance aux groupements : Tests de différences	67
7.23	Homogénéité relative des membres des groupements : Différentiation par zone	68
7.24	Homogénéité relative des membres des groupements : Différentiation par type de groupement	69
8.1	Origine des groupements, contraste par zone	73
8.2	Origine des groupements, contraste par zone : Tests de différences	73
8.3	Origine des groupements, contraste type de groupement	74
8.4	Origine des groupements, contraste par modalité de création . . .	76
8.5	Structure organisationnelle des groupements. Contraste par type de groupements	79
8.6	Structure organisationnelle des groupements. Contraste par zone	80
8.7	Structure organisationnelle des groupements. Contraste par zone : Tests de différences	81
8.8	Fonctions et performance des groupements : Contraste par zone .	83
8.9	Fonctions et performance des groupements : Contraste par zone, tests de différences	84
8.10	Fonctions et performance des groupements : Contraste par type de groupement	84
8.11	Tests cognitifs. Contraste par zone	85
8.12	Tests cognitifs. Contraste par zone : Tests de différences	85
8.13	Corrélations entre indicateurs. Contraste par zone par type de groupement	86
8.14	Tests cognitifs. Contraste par type de groupements	86
8.15	Analyse du leadership. Contraste par zone	89
8.16	Analyse du leadership. Contraste par type de groupement	90
9.1	Statistiques générales sur l'incidence des groupements	94
9.2	Accès aux bénéficiaires et caractéristiques des ménages	95
9.3	Accès aux bénéficiaires et caractéristiques des ménages : Contraste par type de groupement	95

9.4	Accès aux bénéficiaires et caractéristiques des ménages : Zone cotonnière	96
9.5	Accès aux bénéficiaires et caractéristiques des ménages : Plateau central	96
9.6	Accès aux bénéficiaires et caractéristiques des ménages : Oudalan	96
9.7	Accès aux bénéficiaires en fonction du type de membre	97
9.8	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux	99
9.9	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Zone cotonnière	99
9.10	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Plateau central	100
9.11	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Oudalan	100
9.12	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins	100
9.13	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Zone cotonnière	101
9.14	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Plateau central	102
9.15	Accès aux bénéficiaires et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Oudalan	102
10.1	Tests de neutralité de l'échantillonnage	110
10.2	Tests de différence du dynamisme institutionnel entre zone couverte et zone non-couverte par le dispositif CPCE	112
10.3	Impact du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages : Moyennes des variables explicatives utilisées	113
10.4	Impact du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages : Estimation par tobit	113
10.5	Estimation des Propensity Scores. Variable endogène : participation à au moins 2 réunions du CPCE	117
10.6	Distribution des propensity scores	118
10.7	Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements : Quatre méthodes d'appariement	118
10.8	Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements : Méthode par régression, test cognitif	120
10.9	Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements : Méthode par régression, partenaires et statut juridique	121

Préface

Cette étude est le fruit d'un travail d'équipe. Le sérieux, l'efficacité et l'enthousiasme de chacun durant ces longs mois sur le terrain a rendu ce travail passionnant et a permis de surmonter les difficultés rencontrées.

Parmi toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation cette étude, nous voudrions remercier tout spécialement les personnes suivantes :

- L'équipe du CECI, à Ouagadougou et en Province, et tout particulièrement Benoît Ouédraogo pour ses encouragements constants et son aide logistique.
- Les délégués des CPCE, pour leur accueil lors de nos missions et pour les discussions intéressantes que nous avons eues avec eux.
- Les contrôleurs de nos quatre équipes, Capo Chichi, Kadeuoa Adolphe, Niampa Boukari et Ouédraogo René. Ils ont passé de longues journées à superviser, encourager et véhiculer les enquêteurs ; ils ont passé leurs nuits à corriger les questionnaires ; ils ont ainsi grandement contribué à la qualité des données recueillies.
- Les enquêteurs :

De l'équipe 1 : Dicko Oumarou, Adama Alhadji, Sidah-Mar Ould Bobo, Maïga Salimata, Boureïma Amadou, Hamidou Ahia, Barro Boura, Cisse Rasmata, Dicko Boubakar, Ahmed Ali Ould Sidi, Alkarim Ohaya Mahamoudou Hamadou, Cissé Ibrahim, Chek Mouhamed Sidi Ould.

De l'équipe 2 : Lompo Eric, Tankoano Felix, Lankoande Koka, Tankoano Maxime, Lompo Tiagnaougou, Mano Djingri, Naba Djingri, Tankoano David, Ouedraogo Boubey, Ouedraogo Boubey, Ouedraogo Ismael Relwendé, Yonli Youmali, Koumbari Marie, Sagna Saidou, Mandobiga François.

De l'équipe 3 : Bougouma/Kaboré Marie-A, Tonde Michel, Yada Christophe, Kotiga, Akouabou Jules, Adouabou Mountatibou, Anayan Aboungou, Anayan Bawandape, Tapsoba Tibo, Zoure Sampana, Gouba Eloi, Nanga Denis, Maïka Lamoussa, Bayo Mohamed.

De l'équipe 4 : Ouattara Lassina, Nana Boukari, Ouattara Saïdou Bakouan Yacouba, Kone Sindou, Coulybali San Soungalo, Toure Salamine, Toure Ibrahim, Dagnogo Abdoulaye, Bamba Bakaramogo, Yaro/Kinda Safietou, Tamini Jacques, Boni Dabou, Traore Drissa.

Que chacun d'entre eux se trouve remercié du sérieux avec lequel il a effectué son travail et de sa bonne humeur, malgré des conditions parfois difficiles.

- Les agents de saisie, qu'ils aient effectué la première saisie ou la seconde, ainsi que les agents de digitalisation, pour avoir résisté à ce travail aliénant.
- Et enfin, et surtout, les villageois qui nous ont toujours accueillis chaleureusement, et qui ont accepté de nous donner de leur temps pour répondre

à nos questionnaires. C'est grâce eux que la présente étude a pu être réalisée.

Chapitre 1

Introduction : Comment modéliser les OPs ?

La modélisation théorique du comportement des OP est une question qui n'a pas, jusqu'à présent, été considérée dans la littérature en économie du développement.¹ Dans cette introduction, nous proposons une esquisse de modèle, basée sur la spécification de Bolton et Roland (1997), qui pourrait servir de point de départ.² Le but de cette tentative de modélisation est de fournir des hypothèses claires qui pourront, plus tard, être testées sur les bases de données que nous décrivons dans ce rapport.³

1.1 Un modèle théorique simple

1.1.1 Hypothèses de base et interprétation

Considérons un village dont les habitants sont dotés de préférences données par

$$U(\theta) = y - t + \left(t - \frac{t^2}{2}\right) \theta \quad (1.1)$$

lorsqu'ils participent à l'activité d'une OP ; y représente le revenu des individus, t leur cotisation individuelle à l'OP,⁴ alors que

$$\left(t - \frac{t^2}{2}\right) \theta$$

¹Une exception à cette déclaration est donnée par LaFerrara, 2002 ("Inequality and Group Participation : Theory and Evidence from Rural Tanzania," *Journal of Public Economics*, 85(2) :235-273), bien qu'elle ne considère pas les OPs au sens strict du terme

²Notons que nous généralisons Bolton et Roland par le biais de l'endogénéisation de la taille du groupe, considérée comme étant exogène dans leur contribution originale. Voir Bolton, P., et G. Roland (1997), "The Breakup of Nations : A Political Economy Analysis," *Quarterly Journal of Economics* 112(4) :1057-1090.

³Ce chapitre est basé sur Arcand, J.-L., Chanron, M., et G. Rota-Graziosi (2003), "On Rational Solidarity : Theory and Empirical Evidence on Producer Organizations in West Africa," Document de travail CERDI, décembre.

⁴Cette spécification forfaitaire de t est choisie sur la base de nos données, qui rejettent une spécification comme dans Bolton-Roland où la cotisation est proportionnelle au revenu.

représente le bénéfice que l'individu tire du fonctionnement de l'OP ; celui-ci est fonction de la quantité nette du bien fourni par l'OP (le terme quadratique $-\frac{t^2}{2}$ représente soit le coût de produire une unité du bien, soit la portion des cotisations appropriée par des activités de recherche de rente). Le bien produit par l'OP est ensuite réparti de façon égalitaire entre les membres. La variable θ représente le bénéfice marginal de ce bien pour un individu donné. La seule source d'hétérogénéité dans le village que nous considérons pour le moment est issue des différences entre les habitants dans la valeur de θ . Formellement, nous supposons que θ est distribué selon la densité probabiliste $f(\theta)$ sur l'intervalle $[\underline{\theta}, \bar{\theta}]$.

Il est important de noter que le lien entre les caractéristiques des ménages et le paramètre θ dépendra du type d'activité entrepris par le groupement. *A priori*, une première hypothèse de travail serait que θ est une fonction croissante des actifs du ménage lorsque le groupement est de type "productif", alors que le contraire sera vrai lorsque le groupement est de type "social" (voir le chapitre 6 pour une description opérationnelle de cette classification des groupements). **Tous les résultats théoriques qui suivent devraient être interprétés en ce sens.**

1.1.2 Choix optimal de la cotisation à l'OP et Théorème de l'électeur médian

Considérons tout d'abord la valeur optimale de t pour un habitant paramétrisé par son bénéfice marginal du bien produit par l'OP θ . La condition de premier ordre est donnée par

$$\frac{\partial U(\theta)}{\partial t} = 0 : -1 + (1-t)\theta = 0,$$

ce qui implique

$$t = 1 - \frac{1}{\theta}.$$

Notons que la condition de second ordre est donnée par $-\theta < 0$, ce qui implique qu'un taux de cotisation positif ne peut être désiré que par un individu pour lequel le bénéfice marginal du bien produit par l'OP est positif. Si l'OP est gouvernée par des principes démocratiques, la valeur de t qui sera choisie sera déterminée, selon le Théorème de l'électeur médian, par le membre médian, que nous dénoterons par θ^m :

$$t^* = 1 - \frac{1}{\theta^m} \geq 0, \quad (1.2)$$

Une OP ne pourra donc exister que si

$$\theta^m > 1.$$

Notons que θ^m est la valeur médiane de θ des membres du groupe, qui seront définis par l'intervalle $[\theta^*, \theta^{**}]$. Cet intervalle (et donc la composition du groupe) sera déterminé par la condition de participation volontaire étudiée ci-dessous.

Formellement, la valeur médiane, conditionnelle sur l'appartenance au groupe, est donnée par :

$$\theta^m : \frac{\int_{\theta^*}^{\theta^m} f(\theta) d\theta}{\int_{\theta^*}^{\theta^{**}} f(\theta) d\theta} = \frac{\int_{\theta^m}^{\theta^{**}} f(\theta) d\theta}{\int_{\theta^*}^{\theta^{**}} f(\theta) d\theta} = \frac{1}{2},$$

ce qui s'écrit plus simplement en termes de la fonction de répartition comme :

$$\theta^m : \frac{F(\theta^m)}{F(\theta^{**}) - F(\theta^*)} = \frac{F(\theta^{**}) - F(\theta^m)}{F(\theta^{**}) - F(\theta^*)} = \frac{1}{2}. \quad (1.3)$$

La taille du groupe (comme proportion de la population totale du village, ici normalisée implicitement à 1) est donc donnée par

$$N^* = F(\theta^{**}) - F(\theta^*).$$

1.1.3 Condition de participation

La condition de participation volontaire au groupe est donnée par

$$y - t^* + \left(t^* - \frac{t^{*2}}{2} \right) \theta \geq y. \quad (1.4)$$

En mots, cette condition implique qu'un habitant du village ne participera au groupe que si l'utilité associée avec sa participation (le côté gauche de l'inégalité) est supérieure à celle qu'il obtient en s'abstenant (le côté droit de l'inégalité). En remplaçant pour la valeur de t^* , et en simplifiant, cette condition s'écrit :

$$\theta \geq \theta^* = \frac{2\theta^m}{1 + \theta^m}. \quad (1.5)$$

Il suit que la borne supérieure de l'intervalle qui définit les membres du groupe est donné par $\theta^{**} = \bar{\theta}$. Le membre médian du groupe est alors défini implicitement par :

$$2F(\theta^m) = 1 - F(\theta^*),$$

ou bien

$$1 - F(\theta^*) - 2F(\theta^m) = 0,$$

La définition du type "limite" θ^* nous permet d'écrire le membre médian du groupe comme :

$$\theta^m = \frac{\theta^*}{2 - \theta^*}. \quad (1.6)$$

1.1.4 Existence d'une OP

Nous substituons ensuite cette valeur dans la définition du membre médian du groupe, ce qui nous donne la définition suivante du type "limite" :

$$1 - F(\theta^*) - 2F\left(\frac{\theta^*}{2 - \theta^*}\right) = 0, \quad (1.7)$$

Au niveau général, l'apparition d'une OP dépendra de l'apparition d'une solution en θ^* à cette équation, solution qui devra être inférieure à $\bar{\theta}$ (pour qu'un ensemble non-vide d'individus puisse satisfaire la condition de participation volontaire) et impliquer une valeur de θ^m supérieure à 1 (pour que le taux de cotisation soit positif).

1.1.5 Statique comparée : μ_θ

Supposons que la densité de θ soit paramétrisée par sa moyenne μ_θ . La dominance stochastique de premier ordre est définie par

$$\frac{\partial F(\theta; \mu_\theta)}{\partial \mu_\theta} = F_{\mu_\theta}(\theta; \mu_\theta) < 0,$$

Par différenciation implicite, nous pouvons alors établir :

Proposition 1 *Le bénéfice marginal associé avec les activités de l'OP du membre "limite" θ^* , si l'OP existe, est une fonction croissante de la moyenne-village (μ_θ) de ce bénéfice marginal :*

$$\begin{aligned} \frac{d\theta^*}{d\mu_\theta} &= - \frac{\frac{\partial}{\partial \mu_\theta} \left(1 - F(\theta^*; \mu_\theta) - 2F\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \mu_\theta\right) \right)}{\frac{\partial}{\partial \theta^*} \left(1 - F(\theta^*; \mu_\theta) - 2F\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \mu_\theta\right) \right)} \\ &= - \frac{F_{\mu_\theta}(\theta^*; \mu_\theta) + 2F_{\mu_\theta}\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \mu_\theta\right)}{f(\theta^*; \mu_\theta) + \frac{4}{(2-\theta^*)^2} f\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \mu_\theta\right)} > 0, \end{aligned}$$

Proposition 2 *L'effet du niveau moyen-village du bénéfice marginal de l'activité de l'OP (μ_θ), si l'OP existe, a un effet ambigu sur la taille de l'OP :*

$$\frac{d}{d\mu_\theta} (1 - F(\theta^*; \mu_\theta)) = \underbrace{-F_{\mu_\theta}(\theta^*; \mu_\theta)}_{>0} - \underbrace{\frac{d\theta^*}{d\mu_\theta} f(\theta^*; \mu_\theta)}_{>0}.$$

Proposition 3 *Le taux de cotisation t^* de l'OP, si celle-ci existe, est une fonction croissante de la moyenne-village (μ_θ) du bénéfice marginal :*

$$\frac{dt^*}{d\mu_\theta} = \frac{d}{d\mu_\theta} \left(1 - \frac{1}{\theta^m} \right) = 2 \frac{d}{d\mu_\theta} \left(\frac{\theta^* - 1}{\theta^*} \right) = \frac{2}{\theta^{*2}} \frac{d\theta^*}{d\mu_\theta} > 0,$$

L'interprétation de θ en termes des actifs des ménages, en fonction de l'activité menée par l'OP, est cruciale pour la traduction de ces propositions en hypothèses testables. Prenons le cas d'une OP de type "productif". Alors, la proposition 1 implique que le membre le moins "riche" en actifs productifs sera plus riche dans les villages riches que dans les villages pauvres.

La proposition 3, quant à elle, implique que le taux de cotisation dans les OP de type productif sera plus élevé dans les villages riches que dans les villages pauvres. Un moment de réflexion montre que les mêmes déclarations tiennent pour les OP de type "social".

La proposition 2 indique que l'effet de la richesse moyenne des habitants du village sur la taille de l'OP est ambiguë. Nous verrons plus loin que des hypothèses supplémentaires sur la distribution $f(\theta)$ permettent de lever cette ambiguïté.

1.1.6 Statique comparée : ρ

Considérons maintenant la dominance stochastique de second ordre (ou étagement à moyenne constante), définie par les deux conditions intégrales habi-

tuelles :⁵

$$\int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} F_{\rho}(\theta; \rho) d\theta = 0, \int_{\underline{\theta}}^z F_{\rho}(\theta; \rho) d\theta \geq 0, \forall z \in [\underline{\theta}, \bar{\theta}]. \quad (1.8)$$

Une augmentation dans ρ est synonyme d'une augmentation dans l'hétérogénéité au niveau du village du bénéfice marginal que les individus tire des activités du groupement. Nous pouvons alors établir les résultats suivants :

Proposition 4 *Le bénéfice marginal associé avec les activités de l'OP du membre "limite" θ^* , si l'OP existe, est une fonction ambiguë de l'hétérogénéité au niveau du village (ρ) de ce bénéfice marginal :*

$$\begin{aligned} \frac{d\theta^*}{d\rho} &= - \frac{\frac{\partial}{\partial \rho} \left(1 - F(\theta^*; \rho) - 2F\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \rho\right) \right)}{\frac{\partial}{\partial \theta^*} \left(1 - F(\theta^*; \rho) - 2F\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \rho\right) \right)} \\ &= - \frac{F_{\rho}(\theta^*; \rho) + 2F_{\rho}\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \rho\right)}{f(\theta^*; \mu_{\theta}) + \frac{4}{(2-\theta^*)^2} f\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \mu_{\theta}\right)}. \end{aligned}$$

Bien que le signe du dénominateur de l'expression donnée dans la Proposition précédente soit clair (et positif, comme nous l'avons vu ci-dessus), il n'en est pas de même pour le numérateur. La raison est que le signe de $F_{\rho}(\cdot)$ dépend de la valeur de l'argument en θ , et en particulier de son ordre de grandeur par rapport à la moyenne μ_{θ} . En effet, la définition de la dominance stochastique de second ordre donnée en (1.8) implique que, pour $\mu_{\theta} \geq \theta$, $F_{\rho}(\theta; \rho) \geq 0$, alors que pour $\mu_{\theta} \leq \theta$, $F_{\rho}(\theta; \rho) \leq 0$. Il suit, lorsque une OP existe, que nous pouvons établir :

Proposition 5

$$(i) \text{ pour } \theta^* < \frac{\theta^*}{2-\theta^*} = \theta^m \leq \mu_{\theta}, F_{\rho}(\theta^*; \rho) + 2F_{\rho}\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \rho\right) \geq 0$$

$$\text{et } \frac{d\theta^*}{d\rho} \leq 0;$$

$$(ii) \text{ pour } \mu_{\theta} \leq \theta^* < \frac{\theta^*}{2-\theta^*} = \theta^m, F_{\rho}(\theta^*; \rho) + 2F_{\rho}\left(\frac{\theta^*}{2-\theta^*}; \rho\right) \leq 0$$

$$\text{et } \frac{d\theta^*}{d\rho} \geq 0;$$

$$(iii) \text{ pour } \theta^* < \mu_{\theta} < \frac{\theta^*}{2-\theta^*} = \theta^m, \text{ et le signe de } \frac{d\theta^*}{d\rho} \text{ est ambigu.}$$

La proposition 5 est importante du point de vue empirique. Le cas considéré dans la proposition 5 (i) correspond, pour une OP de type "productif", à une situation où la richesse du membre médian est inférieure à la richesse moyenne

⁵Voir Rothschild et Stiglitz (1970) pour le traitement classique de la question; ρ est d'ailleurs connu sous le nom de "paramètre d'accroissement dans le risque de Rothschild et Stiglitz".

des habitants du village. Dans le cas d'une OP de type "social", la proposition 5 (i) correspond à une configuration où la richesse du membre médian est supérieure à la richesse moyenne des habitants du village. Ces deux valeurs étant observables dans nos données, la proposition 5 est donc la base d'hypothèses testables.

Par exemple, par le biais d'un raisonnement semblable à celui de la proposition 3, le taux de cotisation sera une fonction décroissante de l'hétérogénéité de la richesse au niveau du village lorsque, pour une OP de type "productif", la richesse du membre médian de l'OP est inférieure à la richesse moyenne du village. Le contraire sera vrai pour une OP de type "social".

1.2 Un exemple paramétrique

Afin d'illustrer nos propos de façon concrète, considérons l'exemple paramétrique suivant, où nous supposons que $f(\theta)$ est donnée par la densité uniforme sur l'intervalle $[\mu_\theta - \frac{\sigma}{2}, \mu_\theta + \frac{\sigma}{2}]$, où μ_θ sera la moyenne-village du bénéfice marginal des activités du groupement, alors que σ sera son écart-type. Avec cette spécification fonctionnelle,

$$f(\theta) = \sigma^{-1},$$

alors que la fonction de répartition (la primitive de $f(\theta)$) sera donnée par :

$$F(\theta) = \sigma^{-1} \left(\theta - \mu_\theta + \frac{\sigma}{2} \right).$$

Des calculs élémentaires nous permettent également d'établir que

$$\theta^m = \frac{6\mu_\theta - \sigma}{4} - \frac{\theta^*}{2}.$$

En combinant cette dernière relation avec la définition du membre médian ($\theta^m = \frac{\theta^*}{2 - \theta^*}$), on obtient l'équation quadratique suivante en θ^* :

$$2\theta^{*2} - [(6\mu_\theta - \sigma) + 8]\theta^* + 2(6\mu_\theta - \sigma) = 0$$

qui est la contrepartie de la définition générale donnée en (1.7), et dont les solutions sont données par

$$\theta^* = \frac{[(6\mu_\theta - \sigma) + 8] \pm \sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}}{4}. \quad (1.9)$$

Comme la participation est supposée volontaire, la solution pertinente sera généralement donnée par la plus petite racine, en supposant que celle-ci appartienne à l'intervalle $[\mu_\theta - \frac{\sigma}{2}, \mu_\theta + \frac{\sigma}{2}]$ où, plus précisément, que celle-ci soit inférieure à la borne supérieure $\mu_\theta + \frac{\sigma}{2}$. Une condition nécessaire pour l'existence d'un groupement est donc donnée par

$$\frac{[(6\mu_\theta - \sigma) + 8] - \sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}}{4} < \mu_\theta + \frac{\sigma}{2},$$

ce qui peut se réécrire

$$2\mu_\theta - 3\sigma + 8 - \sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64} < 0, \quad (1.10)$$

Rappelons également qu'une OP ne pourra exister que si le taux de cotisation est positif et strictement inférieur à 1. Cette condition est donnée par

$$\theta^m = \frac{\theta^*}{2 - \theta^*} > 1,$$

ce qui se résume en $\theta^* > 1$ lorsque $2 - \theta^* > 0$, et $\theta^* < 1$ lorsque $2 - \theta^* < 0$. Comme la deuxième combinaison est impossible, il suit qu'une OP ne pourra exister que si

$$1 < \theta^* < 2. \quad (1.11)$$

1.2.1 Existence d'une OP

Une simulation numérique de l'inégalité (1.10) produit la Figure 1.1, tandis qu'une combinaison de la condition (1.10) et de la condition (1.11) donne la Figure 1.2. Ce dernier graphique indique, au moins pour l'exemple paramétrisé que nous considérons, que c'est la condition sur la médiane, et donc sur le taux de cotisation, qui prime.

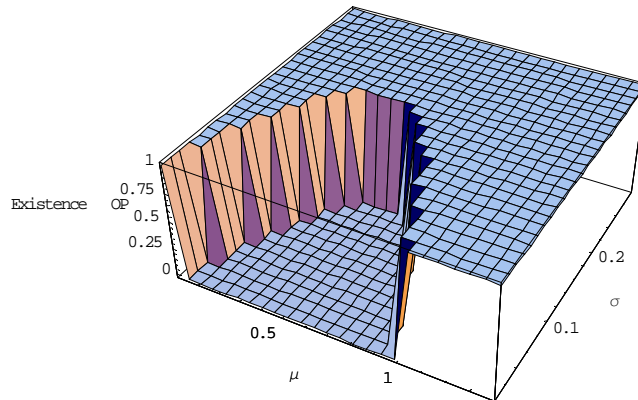


FIG. 1.1: Existence d'une OP comme fonction de σ et μ : Condition sur la valeur de θ^* . Sur l'axe vertical, une valeur de 1 est équivalent au fait qu'une OP existe, 0 qu'elle n'existe pas.

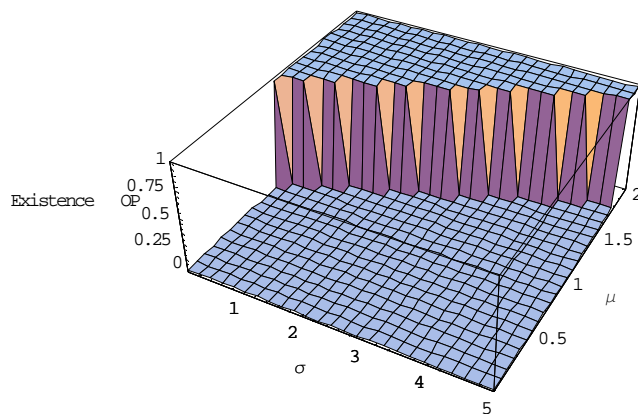


FIG. 1.2: Existence d'une OP comme fonction de σ et μ : Condition sur la valeur de t^* . Sur l'axe vertical, une valeur de 1 est équivalent au fait qu'une OP existe, 0 qu'elle n'existe pas.

La Figure 1.2 nous mène alors aux propositions suivantes :

Proposition 6 *Une OP n'apparaîtra que lorsqu'un niveau seuil de μ_θ est atteint.*

Proposition 7 *Une OP n'apparaîtra que si un niveau seuil de σ n'est pas dépassé.*

Proposition 8 *Le niveau seuil de μ_θ au-dessus duquel une OP apparaîtra est une fonction croissante de σ .*

La proposition 6 indique qu'une OP de type "productif" n'apparaîtra que lorsque le niveau moyen de la dotation en actifs des villageois aura dépassé un niveau seuil. Symétriquement, une OP de type "social" n'apparaîtra que si les habitants du village sont, en moyenne, suffisamment peu dotés en actifs. La proposition 7 indique que l'apparition des deux types d'OP sera freinée par une hétérogénéité excessive. Finalement, la proposition 8 indique que le niveau seuil de la dotation moyenne en actifs au-delà duquel une OP productive apparaîtra sera d'autant plus grand que l'hétérogénéité est grande. Le contraire sera vrai pour les OP de type social.

1.2.2 Statique comparée

La statique comparée des deux solutions données en (1.9) nous donne :

$$\frac{d\theta^{*+}}{d\sigma} = \frac{1}{4} \left(-1 - \frac{6\mu_\theta - \sigma}{\sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}} \right) < 0,$$

$$\frac{d\theta^{*+}}{d\mu_\theta} = \frac{3}{2} \left(1 + \frac{6\mu_\theta - \sigma}{\sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}} \right) > 0,$$

$$\frac{d\theta^{*-}}{d\sigma} = \frac{1}{4} \left(-1 + \frac{6\mu_\theta - \sigma}{\sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}} \right) < 0,$$

$$\frac{d\theta^{*-}}{d\mu_\theta} = \frac{3}{2} \left(1 - \frac{6\mu_\theta - \sigma}{\sqrt{(6\mu_\theta - \sigma)^2 + 64}} \right) > 0,$$

A partir de ces relations (qui sont la contrepartie des proposition 1 et 4), nous pouvons étudier la statique comparée de la taille de l'OP et de son taux de cotisation.

1.2.3 Taille de l'OP et inclusion au niveau du village

Rappelons que la taille de l'OP est donnée par $N^* = 1 - F(\theta^*(\mu_\theta, \sigma), \mu_\theta, \sigma)$. Une représentation graphique de N^* dans l'espace (μ_θ, σ) est donné à la Figure 1.3.

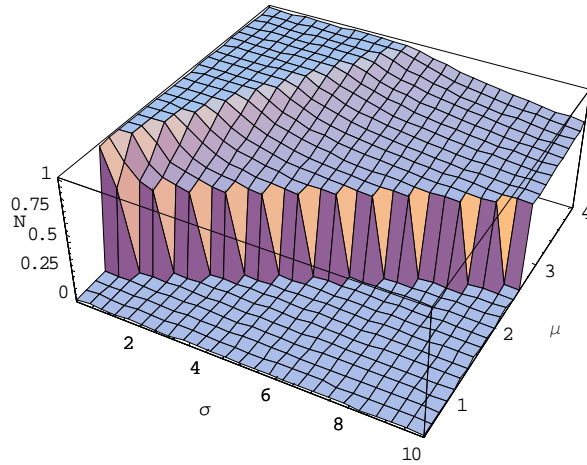


FIG. 1.3: Taille de l'OP comme fonction de σ et μ : N représente la taille de l'OP comme proportion de la population du village.

On peut alors déduire les trois hypothèse testables suivantes :

Proposition 9 *Lorsqu'une OP existe, sa taille sera une fonction croissante du niveau moyen, au niveau du village, du bénéfice marginal engendré par son activité : $\frac{dN^*}{d\mu_\theta} < 0$,*

Proposition 10 *Lorsqu'une OP existe, sa taille sera une fonction décroissante de l'hétérogénéité, au niveau du village, du bénéfice marginal engendré par son activité : $\frac{dN^*}{d\sigma} < 0$,*

Proposition 11 *Lorsqu'une OP existe, $\frac{d^2N^*}{d\mu_\theta d\sigma} < 0$,*

La proposition 9 indique que les OP de type productif seront plus grandes dans les villages dont les habitants sont, en moyenne, mieux dotés en actifs. Par contre, une dotation moyenne plus grande en actif réduira la taille d'une OP de type social. La proposition 10 indique que les deux types d'OP seront plus petites, *ceteris paribus*, dans les villages plus hétérogènes. Finalement, la proposition 11 indique que l'effet "étouffant" de l'hétérogénéité sur la taille des OP sera renforcé par un niveau moyen de dotations pour les OP de type productif et sera mitigé pour les OP de type social.

1.2.4 Structure de cotisation de l'OP

Le modèle nous permet également de fournir des hypothèses testables concernant la structure organisationnelle de l'OP. Comme $t^* = 1 - \frac{1}{\theta^m} = 2 \left(\frac{\theta^* - 1}{\theta^*} \right)$, il suit que

$$\frac{dt^*}{dx} = \frac{1}{(\theta^m)^2} \frac{d\theta^m}{dx}, x = \mu_\theta, \sigma$$

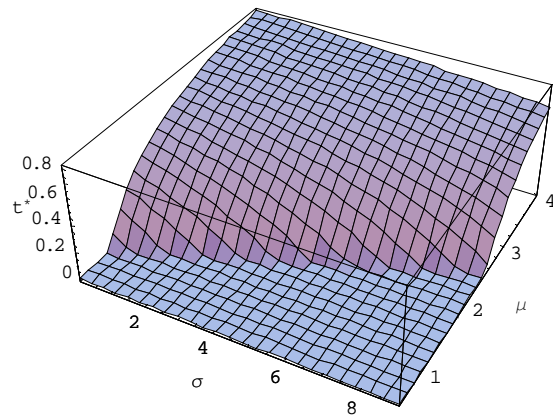
ce qui nous donne

$$\begin{aligned} \frac{dt^*}{dx} &= \frac{1}{(\theta^m)^2} \frac{d}{dx} \left(\frac{\theta^*}{2 - \theta^*} \right) \\ &= \frac{1}{(\theta^m)^2} \frac{\frac{d\theta^*}{dx} (2 - \theta^*) + \frac{d\theta^*}{dx} \theta^*}{(2 - \theta^*)^2} \\ &= \frac{2}{\theta^{*2}} \frac{d\theta^*}{dx}. \end{aligned}$$

Proposition 12 *Lorsqu'une OP existe, la cotisation des membres sera une fonction décroissante de l'hétérogénéité, au niveau du village, du bénéfice marginal engendré par son activité.*

Proposition 13 *Lorsqu'une OP existe, la cotisation des membres sera une fonction croissante du niveau moyen, au niveau du village, du bénéfice marginal engendré par son activité.*

Ces deux dernières propositions sont illustrées à la Figure 1.4.

FIG. 1.4: Taux de cotisation t^* de l'OP comme fonction de σ et μ .

Première partie

Le contexte, le programme et les méthodes

Chapitre 2

La Banque mondiale et les OP

2.1 Le contexte du rapport

Le présent rapport constitue le résultat de la première phase, ou phase *ex ante*, d'une étude d'impact de l'investissement de la Banque mondiale dans les organisations paysannes au Sénégal et au Burkina Faso. Dans ce chapitre, nous passerons brièvement en revue les raisons générales de l'intérêt de la Banque mondiale pour les organisations paysannes.

2.2 Les producteurs s'associent

Une des stratégies des producteurs pour améliorer leur condition de vie et leurs revenus, qu'ils soient agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants des ressources forestières ou vivant de la petite transformation des produits de l'agriculture ou de l'élevage, est de s'associer, pour mettre ensemble leurs ressources, leur moyens de production et leurs idées. En s'organisant, leurs objectifs sont :

1. gérer de façon plus efficace les ressources naturelles auxquelles ils ont accès : les associations des usagers de l'eau, les associations d'éleveurs ou d'exploitants forestiers en sont de bons exemples.
2. accroître leur accès, ou défendre leur droits d'accès, aux ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau, les pâturages ;
3. accéder à des services, au crédit, ou à des marchés ;
4. influencer les processus de prise de décision qui affectent l'allocation des ressources et des biens publics ou les politiques qui déterminent le contexte dans lequel ils vont produire, transformer, commercialiser, exporter ou importer les intrants dont ils ont besoin.

Ensemble, les producteurs peuvent avoir plus de poids pour influencer sur leur environnement socio-économique et politique, faire face à des défaillances de marché ou combler le retrait des services de l'Etat dans le cadre des politiques d'ajustement structurel.

Lorsque les producteurs ruraux s'associent pour atteindre les objectifs mentionnés plus hauts, les organisations ainsi formées sont différentes de celles qui, traditionnellement régissent la vie des sociétés rurales. En effet, dans toute société rurale, des institutions existent pour faciliter l'action collective et organiser les relations entre les individus et les groupes, pour réduire les risques, en particulier ceux liés à la production agricole (aléas climatiques, déficit de main d'œuvre du fait de maladie ou de décès) et réguler les conflits. Ces formes d'organisations traditionnelles sont essentiellement tournées vers l'intérieur : elles régissent les rapports à l'intérieur du groupe social, selon des pratiques et des usages traditionnels connus de tous. A l'inverse, les formes d'organisation qui nous intéressent ici, sont tournées vers l'extérieur. Elles ont été créées pour organiser les relations entre le groupe et son environnement économique ou politique.

Dans la réalité, cette distinction entre les deux formes d'organisation n'est pas toujours aussi nette. On a souvent à faire à des formes d'organisations hybrides, qui, tout en ayant été créées pour organiser les liens avec l'extérieur, reproduisent les pratiques sociales traditionnelles et assument également des fonctions de régulation à l'intérieur du groupe social. Ces formes organisationnelles hybrides ne sont pas statiques : elles évoluent dans le temps, plus ou moins rapidement selon le contexte ; elles peuvent se détacher petit à petit de l'emprise des règles de la société traditionnelle, qu'elles remplacent par des règles d'efficacité. Elles tendent également à se focaliser sur les interactions entre le groupe et son environnement externe.

2.3 Un paysage institutionnel complexe

Les organisations de producteurs (encore appelées organisations paysannes ou, ici, OP) sont des organisations créées par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes, les membres des organisations. Elles diffèrent des ONGs qui fournissent aussi des services, mais qui ne sont pas des associations à membres. La notion de "membres" qui bénéficient des services rendus par l'organisation est essentielle, pour faire la distinction entre les organisations de producteurs et les ONGs de services.

La diversité des organisations de producteurs ainsi que leur hétérogénéité, rend le paysage institutionnel complexe, tant par la forme légale (coopératives, associations, groupement formel ou non : c.-à-d. non officiellement enregistré), que par les diverses fonctions des organisations, le type de biens qu'elles produisent, et leur différent niveau d'agrégation (local, sous-régional, régional et national).

2.3.1 Les fonctions

On distingue globalement quatre catégories de fonctions, correspondant schématiquement à quatre formes d'organisation, produisant trois types de biens :

1. Une fonction de **représentation et de défense des intérêts des producteurs** : ce sont en général les syndicats (les "unions" en anglais).
2. Une fonction **économique et technique** : ce sont généralement les coopératives ; ou fonction uniquement technique : les associations professionnelles.

3. Une fonction de **gestion des ressources naturelles** : les associations d'usagers de l'eau d'irrigation ou les associations d'éleveurs pour l'utilisation des pâturages collectifs ou les associations d'exploitants forestiers.
4. Une fonction de **développement social** : les associations villageoises ou associations locales de développement.

A ces quatre fonctions correspondent trois types de biens :

1. **Les biens publics purs** : c'est en général le type de bien fourni par les associations locales de développement. Par exemple, une action de reboisement ou de nettoyage du village, dont tous les habitants vont bénéficier, qu'ils soient membres ou non de l'association, producteurs ou non.
2. **Les biens "quasi publics"** : correspondent à la fonction de défense des intérêts des producteurs : l'ensemble des producteurs bénéficient de ces services, qu'ils soient membres ou non du syndicat ; mais pas l'ensemble de la population rurale. C'est le cas par exemple d'un syndicat qui obtiendrait du gouvernement l'exonération du paiement des intrants agricoles.
3. **Les biens privés collectifs** : C'est le cas par exemple des coopératives qui organisent l'accès aux intrants. Ces biens privés collectifs peuvent être de deux sortes : "exclusifs", si la coopérative réserve l'accès aux intrants à ses membres ; "inclusifs", si tous les producteurs peuvent y accéder, moyennant ou non un tarif différentiel.

Quelque soit l'objectif premier pour laquelle une organisation a été créée, lorsqu'elle fonctionne de façon satisfaisante pour ses membres et leur communauté d'appartenance, elle est souvent amenée à diversifier ses activités selon les besoins des membres, aussi bien dans le domaine des activités économiques ou techniques, que dans des activités de bien public. Par exemple, des femmes qui ont créé un groupement en support à leur activité d'embouche ovine peuvent également gérer une caisse d'épargne-crédit, qui ne servira pas exclusivement les besoins de l'embouche, ou financer la mise en place d'une pharmacie villageoise de produits vétérinaires dont l'ensemble de la communauté bénéficiera. Elles peuvent également, à partir du même groupement, organiser des sessions d'alphabétisation auxquelles toutes les femmes du village auront accès.

Les fonctions de développement local sont souvent exercées par les organisations de producteurs lorsqu'il n'y a pas de décentralisation et/ou que les services des gouvernements locaux sont inefficaces. Lorsque la décentralisation se met en place avec des élus locaux dotés d'un budget, beaucoup des fonctions de service public sont ensuite prises en charge par la commune rurale.

2.3.2 La diversité des niveaux d'agrégation

La diversité des niveaux d'agrégation n'est pas moins grande. Une organisation peut se situer uniquement au niveau village. Ou bien elle peut appartenir à une union régionale ou sous-régionale d'organisations. Cette même union, peut ou non appartenir à une fédération nationale. Certaines fonctions assumées par les organisations sont liées à leur niveau d'agrégation : par exemple, la fonction de représentation se situe souvent uniquement au niveau national. Une coopérative de cotonniers créée pour remplir des fonctions économiques et techniques au niveau local, peut appartenir à une union des coopératives de cotonniers qui défendra au niveau national les intérêts des cotonniers. La fonction de développement se situe elle souvent au niveau local seulement.

2.3.3 Les organisations évoluent

Les organisations sont loin d'être statiques. D'une part, elles évoluent, comme on l'a vu plus haut, par rapport à leur contexte social, se démarquant des obligations liées aux structures de la société traditionnelle. Au départ, elles répondent souvent, au niveau village, à une grande diversité de besoins économiques dans plusieurs sous-secteurs, et de développement social. Les organisations efficaces tendent avec le temps à se spécialiser et se professionnaliser dans leurs fonctions économiques et techniques par rapport à un sous-secteur, tout en différenciant leurs activités dans ce sous-secteur.

Par exemple, une association villageoise qui au départ pouvait organiser une banque de céréales, des activités de reboisement et aider les membres à acquérir des animaux d'embouche, peut, par la suite se concentrer uniquement sur l'activité embouche, se professionnaliser, en diversifiant ses services pour les éleveurs : par exemple, accès aux services vétérinaires avec la mise en place d'un assistant vétérinaire appartenant à l'organisation, et constitution d'une pharmacie. Ses autres activités sont alors reprises par une association de développement local ou par la commune. Les organisations locales peuvent évoluer également en formant des unions puis des fédérations, et en entrant dans les processus de défense des intérêts de ses membres. Ce faisant, on trouve dans un même pays, des organisations à des niveaux d'évolution parfois fort différent.

2.4 Investissement de la Banque mondiale dans les OP

Les organisations de producteurs bénéficient depuis le début des années 1990, de soutien pour renforcer leurs capacités dans le cadre de divers projets de la Banque mondiale, en particulier, les associations d'usagers de l'eau d'irrigation (projets d'irrigation), les associations d'éleveurs ou d'exploitants forestiers (projets de gestion des ressources naturelles) ou les coopératives laitières (projets visant la promotion des productions animales). Plus récemment (fin des années 1990), les organisations ont commencé à être impliquées dans la préparation et/ou la mise en œuvre de projets de services agricoles. Elles ont aussi commencé à recevoir des financements dans le cadre de projets de type "fonds sociaux de développement" ou développement local participatif (*Community-Driven Development*).

L'investissement de la Banque mondiale dans les organisations de producteurs se justifie de plusieurs points de vue : (i) les organisations de producteurs sont un élément moteur du développement de l'agriculture, comme l'histoire du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés le montre ; (ii) les organisations de producteurs peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté ; (iii) elles contribuent au renforcement du capital social ; (iv) elles sont un des éléments d'une allocation plus efficiente des biens publics ; (v) elles renforcent le bon fonctionnement de la décentralisation.

2.4.1 La contribution des organisations de producteurs au développement de l'agriculture

Le renforcement des capacités des OP s'inscrit clairement dans un contexte de recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes et de transfert des responsabilités aux acteurs du secteur privé (individuel ou collectif) et de la société civile. Lorsque l'Etat se retire de la provision directe de services, il peut le faire soit complètement dans le cas de la privatisation de ces services, soit partiellement lorsqu'il contracte l'exécution des services. Dans les deux cas, les OP sont des partenaires privilégiés.

Le cas des associations d'usagers de l'eau d'irrigation constitue un très bon exemple. L'Etat auparavant finançait et réalisait tous les investissements et l'entretien de l'ensemble des réseaux d'irrigation. A présent, dans nombres de pays, les projets réalisés avec la Banque mondiale prévoient que les investissements au niveau des réseaux tertiaires soient réalisés par les associations d'usagers de l'eau, avec un financement de l'Etat (partiel ou total) et que la gestion et l'entretien de ces mêmes canaux sera entièrement à la charge des associations qui collecteront les redevances pour ce faire. Pour qu'elles puissent prendre en charge ces fonctions, un renforcement de capacités des associations d'usagers de l'eau est presque toujours nécessaire

Dans le cas de projets de services agricoles, ce sont des mécanismes de partenariats entre recherche, service de conseil agricole et OP qui sont mis en œuvre. Dans ce schéma, il est prévu que les OP développent leur capacités à faire le diagnostic de leurs contraintes, à se doter d'objectifs à atteindre pour lever ces contraintes et qu'elles soient capables de les présenter et de les discuter avec les chercheurs, les cadres des ministères et les conseillers agricoles. Là aussi, les capacités des OP à remplir ces fonctions ont besoin d'être renforcées. Capacité de diagnostic, d'agrégation et d'établissement de priorités, capacité également de communiquer et de formuler et faire circuler de l'information, capacité à négocier, capacité enfin à demander des comptes à la recherche et aux services agricoles. Des OP fortes sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de la recherche et du conseil agricole et les aider à mieux répondre à la demande des producteurs. Elles sont aussi nécessaires pour aider les producteurs à adopter les innovations technologiques visant à améliorer la productivité, en facilitant l'accès aux intrants, au crédit et aux marchés.

2.4.2 La contribution des OP à la lutte contre la pauvreté rurale

Aujourd'hui une part très importante des populations défavorisées vivent dans les zones rurales et pour la majorité d'entre elles, l'agriculture ou les activités liées à l'agriculture constituent une importante part de leurs revenus. La pauvreté n'a pas qu'une dimension économique, elle n'est pas seulement une question de manque d'accès à des actifs. La pauvreté inclue une dimension de précarité : sont pauvres ceux qui ne peuvent pas résister aux chocs, qu'ils soient d'origine économiques, climatiques ou autres ; sont pauvres également, ceux qui ne peuvent pas faire entendre leur voix dans les processus de prise de décision, d'allocation des moyens ou des services ; sont pauvres également, ceux qui ne font pas partie de réseaux d'information ou d'entre-aide et qui n'ont pas accès aux services ni à l'information la plus élémentaire qui leur permettrait d'accéder

à ces services

Investir dans les organisations de producteurs pour renforcer leurs capacités à (i) défendre les intérêts de leurs membres, (ii) faire en sorte que les services agricoles répondent mieux aux besoins des producteurs, (iii) accéder à l'information et à des opportunités économiques (accès aux marchés et aux facteurs de production) est un des axes de la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale. Bien évidemment, une telle stratégie suppose que les plus défavorisés bénéficient, directement ou indirectement, des activités entreprises par les organisations de producteurs. Même si ce ne sont pas systématiquement les plus pauvres des producteurs qui sont membres de ces organisations, nous verrons dans le cas du Sénégal et du Burkina Faso que le renforcement des capacités des OP sera l'un des facteurs de développement des activités agricoles, au niveau des villages, qui induira des effets indirects dont les plus pauvres bénéficieront.

2.4.3 L'investissement dans le capital social

Les organisations de producteurs font partie du tissu de relations sociales d'un pays, dans la mesure où elles fournissent un cadre pour diffuser l'information, coordonner les activités, prendre des décisions collectives et agréger et formuler les besoins de milliers de familles de producteurs qui seraient, sans cela, sans voix. Le renforcement des capacités des organisations de producteurs représente donc un investissement dans le capital social. Or celui-ci est nécessaire pour compléter et renforcer les effets des investissements dans les autres formes de capital. En effet, les évaluations de projets de la Banque mondiale ont montré que les investissements dans les autres formes de capital ont des effets plus durables si les projets ont contribué à renforcer le capital social en même temps.

2.4.4 Des organisations de producteurs fortes pour une allocation plus efficiente des biens publics

La façon dont sont alloués les biens publics est le résultat d'une négociation entre différents groupes d'intérêt. Si certains groupes ont peu ou pas de pouvoir et sont sous représentés dans les processus de négociation, les décisions en matière d'utilisation des biens publics seront moins efficientes et moins porteuses de croissance que lorsque tous les groupes d'intérêt sont impliqués dans les processus de prise de décision, avec une capacité équivalente à faire valoir leurs intérêts. Renforcer la capacité de négociation des organisations de producteurs contribue à une allocation plus efficiente des ressources publiques aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

2.4.5 Les OP et la décentralisation

Un des cas où se pose la question de l'allocation des ressources publiques est celui de la commune, dans le cadre de la décentralisation. La prise de décision est le fait des élus locaux. Des organisations de producteurs fortes au niveau des communes seront à même d'exercer un contre pouvoir par rapport aux élus locaux ou d'autres groupes d'intérêt locaux, avec pour résultat une meilleure

allocation des ressources de la commune et un meilleur établissement de priorités au niveau des plans locaux de développement.

Au niveau des communes rurales, des OP fortes sont un catalyseur pour le développement des activités agricoles. L'agriculture n'est pas la seule source de revenus des ruraux mais elle reste le moteur de l'économie rurale, de part ses liens avec les autres secteurs en amont et en aval de la production. En effet, les activités hors-agriculture trouvent un contexte favorable pour leur développement lorsque le secteur agricole est dynamique. De ce fait les sources de revenus et l'assise fiscale des communes seront augmentées d'autant permettant une meilleure prise en charge des investissements publics et de leurs coûts récurrents.

Chapitre 3

Les OP au Burkina Faso

Bien avant la colonisation, des organisations traditionnelles villageoises organisent l'entraide et le travail collectif des communautés rurales de la Haute-Volta.^{1,2} Les colons introduisent les premières formes d'organisations à connotation coopérative.³ Les premières coopératives apparaissent à la suite du décret français de 1955 sur la coopération outre-mer.

3.1 De l'Indépendance à l'ajustement structurel

En 1960, au moment de l'indépendance, on compte environ 136 coopératives dont 47 agricoles et 60 mutuelles de crédit. L'administration voltaïque d'alors se dote d'un Service de la Coopération et de la Mutualité. L'encadrement rural est confié à des sociétés françaises.⁴ Leur intervention se traduit entre-autres par la création de quelques 600 groupements, pour la plupart des mutuelles de crédit formées dans le cadre de la promotion de la culture attelée. L'aménagement de périmètres irrigués suscite également l'installation de plusieurs coopératives rizicoles et maraîchères.

Ces tentatives d'organisation du monde rural échouent. Les agents des sociétés d'encadrement sont au mieux des techniciens sans formation à la démarche coopérative. Ils reçoivent des primes pour la création de coopératives ou de groupements et ne se préoccupent pas ou très peu des aspects sociaux et de la participation des populations. La plupart des coopératives disparaîtront à partir des années 1970 en laissant d'importants impayés auprès de la Banque Nationale de Développement.

A partir de 1970, l'Etat voltaïque remplace les sociétés d'intervention par des Organismes Régionaux de Développement (ORD) qui se chargent de la vulgarisation agricole, des approvisionnements en intrants, des statistiques et de la promotion des organisations paysannes. En 1974, le gouvernement fait

¹Ce chapitre a été écrit grâce (a) aux documents relatifs à la de préparation du PAOPA et grâce (b) "Situation et évolution des organisations paysannes et rurales au Burkina Faso", par Armelle Faure et Denis Pesches, Janvier 1993, Inter-réseaux.

²Les Tons dans l'Ouest du pays, les Naam dans le Yatenga ou le Sossoaga dans le Centre.

³Ce sont les Sociétés Indigènes de Prévoyances (1931), les Sociétés Africaines de Prévoyances ou Sociétés Mutuelles de Développement Rural (1956).

⁴La CFDT dans l'Ouest, la SATEC dans le Centre, la CIDR dans le Sud-Ouest et le BDPA dans le Nord.

le choix du développement communautaire. Cette volonté de re-dynamiser la participation villageoise se traduit par l'éclosion d'une multitude de nouveaux "groupements villageois" (GV). Ces GV sont bien souvent le passage obligé, pour les paysans, pour avoir accès aux services de l'Etat, au crédit ou aux intrants. Là aussi un manque de compétence et de formation des agents d'encadrement fait de ce développement communautaire un nouveau mot d'ordre qui laisse peu de place et de temps à la participation et la formation effective des intéressés.

La sécheresse frappe la Haute Volta en 1973 et attire un grand nombre d'ONG ou d'Eglises diverses qui dans un premier temps se focalisent sur des actions d'urgence, avant de s'orienter progressivement vers des actions de développement. Certaines de ces ONGs renforcent les GV des ORD, d'autres s'appuient sur les formes d'organisations traditionnelles pour s'assurer de la participation des populations. Ces ONGs vont contribuer à transformer les GV qui, bénéficiant d'appui direct de l'extérieur, prennent de la distance par rapport à l'administration. Certains GV se regroupent au niveau régional grâce également à des aides directes de l'extérieur. L'exemple le plus marquant est certainement celui des groupements Naam du Yatenga dont la Fédération rassemble aujourd'hui plus de 63 unions et 4500 groupements de base.

La révolution de 1983 relance l'auto promotion paysanne. Le mouvement coopératif revient au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Il y a création en 1985 de la Direction de la Formation et de l'organisation du Monde Rural au sein du Ministère de l'Agriculture puis la création du Ministère de la Question Paysanne en 1986.

La crise financière, et les ajustements structurels qui suivirent, se traduisent par un désengagement de l'Etat du secteur agricole, ceci dès la fin des années 80. Les paysans sont laissés à eux-mêmes. L'Etat providence n'est plus. L'absence d'infrastructure et le faible pouvoir d'achat des paysans habitués à recevoir tout ou presque de l'Etat, ne permet pas au secteur privé de se déployer. Les paysans Burkinabé vont réagir, s'organiser et se professionnaliser ; ce processus prend du temps et n'est pas linéaire ; les organisations paysannes sont parfois soutenues directement par des bailleurs de fonds et des ONGs, pour devenir des interlocuteurs crédibles de l'Etat et se structurer du niveau local au niveau national.

3.2 Création des faïtières, cadre juridique

C'est dans ce contexte que se constituent les premières organisations paysannes faïtières comme : l'Union Nationale des Paysans du Burkina en 1987, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina en 1998 (UNPC/B), la Fédération Nationale des Organisations Paysannes en 1996 (FENOP), l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina en 1997 (UNJPA/B) ou la Fédération des Producteurs Agricoles du Burkina (FEPA/B) en 1997 également. Ces "faïtières" créent le Comité de Concertation des Organisations Faïtières en 1998 puis la Confédération Paysanne du Faso en 2002, dont la FENOP refusera de faire partie.

Le cadre juridique qui régit le fonctionnement des GV ou des coopératives a lui aussi évolué. Les groupements coopératifs ou pré-coopératifs sont d'abord régis jusqu'en 1973, par le décret français de 1955 sur la coopération outre-mer. En mai 1973 la loi portant sur le statut général des sociétés coopératives est

promulguée. Elle reste en vigueur jusqu'à l'ordonnance de 1983 qui est elle-même remplacée par la Zatu de mai 1990, Enfin la loi 14 du 15 avril 1999 tente de fournir un cadre juridique favorable au développement communautaire, à l'auto promotion paysanne et à la professionnalisation du mouvement paysan Burkinabé.

Pour compléter le tableau, l'Etat avec l'appui de la FAO a entrepris de créer un réseau de Chambres Régionales d'Agriculture (13) dont la mise en œuvre a été entérinée par un décret présidentiel en date du 31 décembre 2002, qui dote ces chambres régionales de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

3.3 Conclusion

L'histoire des organisations paysannes au Burkina Faso est marquée par une volonté des colons d'abord et de l'Etat ensuite, d'organiser le monde rural burkinabé en organisations paysannes "non traditionnelles" (coopératives, mutuelles, groupements etc.). Ce n'est que tardivement, après la terrible sécheresse de 1973, que des ONG essayent de valoriser les formes d'organisations paysannes traditionnelles.

On estime en 2003 qu'il existe plus de 30000 organisations paysannes locales dont environ le tiers seraient actives. Une étude approfondie, sur un échantillon de 13000 d'entre elles, nous apprend que ces organisations interviennent dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat, et le crédit. Les organisations féminines représenteraient environ 38% de ces organisations. Les jeunes eux ne se sont pas organisés formellement puisque leurs organisations représentent moins de 1% des organisations recensées.

Le "mouvement paysan burkinabé" a commencé à se structurer relativement tard, au début des années 2000, après le désengagement de l'Etat des zones rurales. Aujourd'hui les organisations paysannes du Faso se caractérisent par :

- un très grand nombre et une grande diversité d'organisation à la base, plus ou moins actives,
- quelques Unions ou Fédérations régionales parfois bien organisées et puissantes, comme les groupements Naam,
- des organisations par filière parfois également efficaces comme celles des producteurs de coton ou des producteurs d'haricot verts, et
- des tentatives récentes d'organisation de la représentation paysanne au niveau national.

La création également récente par l'Etat de Chambres Régionales d'Agriculture reste une initiative que les paysans doivent s'approprier.

Chapitre 4

L'appui aux OP au sein du PNDSA 2

4.1 Introduction

Le PNDSA 2 est la deuxième phase d'un projet qui soutient les efforts du Gouvernement Burkinabé pour améliorer la qualité des services agricoles. Cette deuxième phase a introduit une notion nouvelle : celle de renforcer les capacités des organisations paysannes de base pour que les agriculteurs soient mieux à même de mobiliser, à travers leurs organisations, les services dont ils ont besoin pour améliorer leur système de production. Le PNDSA 2 continue d'appuyer les services publics de recherche agricole, de vulgarisation et de santé animale. Il teste dans neuf des quarante cinq provinces du Burkina Faso, une démarche nouvelle pour renforcer les capacités des organisations paysannes locales (OP), qui s'articule autour :

1. d'un appui aux services de la Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation Rurale (DPCLR) pour les aider à promouvoir un cadre légal et institutionnel favorable au développement des OP et,
2. d'un appui direct aux organisations paysannes de base pour leur permettre de mobiliser les services et/ou de construire des petites infrastructures collectives.

4.2 Le dispositif d'appui aux OP

Il se fonde sur deux constats : (i) il est impossible, à une organisation centrale quelle qu'elle soit, de connaître de façon précise la nature des services ou les petites infrastructures collectives dont les producteurs ou les productrices ont besoin dans leur village ; (ii) le renforcement durable des capacités des organisations de base est un processus d'apprentissage par des actions dont les producteurs doivent être pleinement responsables, autant que par la formation.

Il permet aux organisations paysannes locales de mobiliser des financements pour les aider à :

- réaliser des petites infrastructures rurales qu'elles estiment prioritaires ou,

- mobiliser des personnes ressources susceptibles de renforcer leur capacité dans des domaines de leur choix.

4.2.1 Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre sont consignées dans un manuel de procédures de gestion des financements destinés à l'appui aux organisations paysannes de base et à la promotion de petites infrastructures rurales. Ce manuel a été élaboré par l'administration du Ministère de l'Agriculture en concertation avec des responsables paysans. Il est revu chaque année en concertation avec les organisations paysannes. Ce manuel stipule les différents niveaux de responsabilité en matière d'organisation et de gestion des financements, les critères d'éligibilité des petits projets préparés par les OPs locales, le cycle de préparation et d'approbation des projets, les modalités de mise en œuvre des financements, de décaissement et d'audit, le dispositif de suivi et d'évaluation.

Responsabilités des OP

Il prévoit entre autre que les producteurs, à travers leurs organisations, sont responsables de

- l'identification de leurs besoins en matière de renforcement de capacité ou de petites infrastructures rurales d'intérêt collectif à réaliser dans leur village ou sur leur terroir,
- la formulation de petits projets incluant : (i) un budget avec la contribution du projet et celle des bénéficiaires et (ii) l'identification des prestataires de services qu'ils veulent mobiliser pour répondre à leurs besoins d'appui technique ou de construction de petites infrastructures,
- la sélection des petits projets à financer,
- la mise en œuvre de ces petits projets dont ils doivent systématiquement rendre compte,
- le suivi.

Responsabilités de l'administration

L'administration (DPCLR) est responsable de :

- recruter un opérateur privé qui sera chargé d'aider les organisations paysannes locales à s'organiser au niveau des provinces pour assumer les tâches précédemment décrites,
- s'assurer que les activités sont réalisées conformément aux dispositions inscrites dans le manuel et,
- traduire et diffuser dans toutes les langues nationales les textes de lois régissant le fonctionnement des organisations paysannes

La DPCLR a donc recruté une ONG pour aider les organisations paysannes à former dans neuf provinces, des instances paysannes de concertation appelées des Comités Provinciaux de Concertation et d'Echange des OP (CPCE/OP). Les membres de ces CPCE/OP sont exclusivement des responsables d'organisations paysannes choisies par leurs pairs. Ils se réunissent régulièrement, conformément aux dispositions du règlement intérieur dont chaque CPCE/OP s'est doté.

Le rôle de ces comités tel que défini dans le manuel de procédure est :

- d'informer les Organisations Paysannes sur l'existence des financements disponible pour eux ;
- de susciter des dossiers de projets à soumettre pour financement ;
- de collecter les projets des OP de la province ;
- d'étudier et de sélectionner les projets éligibles aux financements ;
- de centraliser les rapports d'exécution des projets ;
- de suivre la mise en œuvre des projets.

4.2.2 Financement

Les financements nécessaires pour réaliser les projets retenus par le CPCE/OP sont transférés directement aux OPs. Ce transfert de fonds se fait sur la base d'un contrat entre l'unité de gestion du projet et chaque OP dont le projet a été retenu. Les OP sont seules responsables de la mise en œuvre de leurs projets. Le CPCE/OP doit lui en assurer le suivi. L'Unité de gestion procédera annuellement à un audit technique et financier d'un échantillon de projets tirés au hasard. En mars 2003, environ 1000 petits projets avaient été financés par le PNDSA2 pour un montant de 935 millions de FCFA auxquels viennent s'ajouter 250 petits projets de vulgarisation demandés par les OP, pour un montant estimé à 100 millions de FCFA.

Chapitre 5

La Collecte d'Information

La collecte des informations s'est faite en deux étapes, à savoir les études de cas qui se sont déroulées du 18 mars au 17 avril 2002, et l'enquête proprement dite qui s'est déroulée du 12 décembre 2002 au 13 janvier 2003.

5.1 Etudes de cas

Les études de cas ont permis de formuler un ensemble d'hypothèses sur la base desquelles les questionnaires ont été construits. De plus, elles ont permis d'appréhender des phénomènes et des comportements qualitatifs difficilement saisissables par des données d'enquête. C'est ainsi qu'elles ont permis de comprendre les organisations paysannes dans leurs fondements et leur diversité afin de spécifier une série d'indicateurs qui permettront de comparer les groupements et de mesurer leur performance en termes de satisfaction des demandes de leurs membres.

5.1.1 Choix des villages

L'objectif des études de cas étant de nous donner l'occasion de cerner la diversité de situations qui pourraient se retrouver au niveau de l'enquête, nous avons procédé au choix des villages en deux étapes combinant tirage aléatoire stratifié et sélection raisonnée.

Pour pouvoir analyser dès ces études de cas l'influence du volet "appui aux OP" du Projet National de Développement des Services Agricoles (PNDSA II), nous avons opéré une stratification de l'ensemble des villages Burkinabé en trois groupes :

- Les villages des 36 provinces non couvertes par le programme pilote (*groupe A*).
- Les villages, situés dans les 9 provinces de la zone pilote, et qui comportent au moins une OP qui a effectivement participé à l'opération pilote en ayant un projet financé (*groupe B*).
- Les villages, situés dans la zone pilote, et qui comportent des OP qui auraient pu mais n'ont pas soumis de projet (*groupe C*).

Une présélection de 10 villages dans chacun de ces groupes a été faite par tirage aléatoire.

Région	Provinces
Centre	Kadiogo, Oubritenga, Ganzourgou, Kourwéogo
Centre-Sud	Bazéga, Nahouri, Zoundweogo
Sud-Ouest	Bougouriba, Poni, Ioba, Noumbiel
Centre-Ouest	Boulkiendé, Sanguié, Sissili, Ziro
Centre-Nord	Bam, Namentenga, Sanmatenga
Comoé	Comoé, Léraba
Est	Gnagna, Gourma, Tapoa, Komandjari, Kompienga
Hauts-Bassins	Houet, Kéné Dougou, Tuy
Mouhoun	Banwa, Kossi, Mouhoun, Sourou, Bale, Nayala
Centre-Est	Boulgou, Kouritenga, Koupelogo
Sahel	Oudalan, Seno, Soum, Yagha
Nord	Passoré, Yatenga, Lorum, Zondoma

TAB. 5.1: Zone agro-économique du Ministère de l'Agriculture

Parmi ces villages présélectionnés, nous avons ensuite procédé à une sélection de quatre villages du groupe A, et de trois villages dans chacun des groupes B et C, de façon à assurer un maximum de couverture des douze zones agro-économiques homogènes du ministère de l'agriculture et un certain équilibre entre provinces d'intervention directe du Programme Nationale de Gestion des Terroirs (PNGT) et provinces qui ne font pas encore parti de la zone d'intervention du PNGT.

Ces trois critères de sélection sont :

- *Provinces couvertes par les CPCE* : Boulkiendé, Comoé, Ioba, Nahouri, Namentenga, Oubritenga, Oudalan, Sanmatenga et Tapoa.
- *Provinces d'intervention directe du PNGT* : Bazéga, Bougouriba, Boulkiendé, Comoé, Gnagna, Gourma, Houet, Loba, Kéné Dougou, Kompienga, Koulpélogo, Kouritenga, Kourwéogo, Léraba, Namentenga, Nahouri, Nayala, Oubritenga, Passoré, Sanguié, Sanmatenga, Sissili, Soum, Sourou, Tuy, Ziro et Zondoma.
- *zones agro-économiques du Ministère de l'Agriculture*. Ces derniers sont résumés dans le Tableau 5.1.

A l'issue de cette procédure de sélection, les villages énumérés dans le Tableau 5.2 ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de cas.

5.1.2 Méthode de collecte des informations

Pour l'accès à ces villages, l'ONG canadienne CECI, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) et les directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) ont été d'un apport considérable pour contacter des personnes ressources capables de faciliter le travail de terrain par la mobilisation des autorités du village et la fourniture d'informations supplémentaires. La démarche adoptée est similaire à la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). Ainsi, deux jours sont consacrés à chaque village pour mieux appréhender ses caractéristiques, ses organisations, ses habitants, ainsi que ses relations avec les services étatiques, les ONG et d'autres partenaires. Le temps était réparti de la façon suivante :

- Une discussion d'ordre générale, sur la place publique, avec le chef du

Province	Département	Village	Groupe	zone CPCE	Avec proj.	Sans proj.	Zône PNGT	Zône géo.
Banwa	Solenzo	Heradougou	A	non			non	Mouhoun
Poni	Kampti	Tompomena	A	non			non	Sud-Ouest
Tuy	Koti	Kovio	A	non			oui	Hauts-Bassins
Yatenga	Rambo	Koungo	A	non			non	Nord
Comoé	Niangoloko	Tierkora	B	oui	X		oui	Comoé
Oudalan	Gorom-Gorom	Set-Séré	B	oui	X		non	Sahel
Tapoa	Tansarga	Kabougou	B	oui	X		non	Est
Boulkiendé	Thyou	Tathyou	C	oui		X	oui	Centre-Ouest
Nahouri	Tiébéle	Gangogo	C	oui		X	oui	Centre-Sud
Oudalan	Gorom-Gorom	Labka	C	oui		X	non	Sahel

TAB. 5.2: Les études de cas

village, des notables, des représentants de quartiers et d'autres villageois. Ces entretiens visaient à caractériser le village au travers de son historique, de ses habitants, de ses infrastructures, de ses activités et de ses partenaires extérieurs.

- Des entretiens avec les responsables et membres des OP du village. Ceux-ci ont permis, pour chaque OP étudiée, de comprendre son origine, ses membres, ses activités, son mode de fonctionnement interne, ses relations avec les autres OP et ses partenaires extérieurs.
- Des rencontres individuelles avec certains ménages, apportant des informations sur la taille, composition, éducation, activités, richesse, appartenance des ménages et leur participation à l'action collective dans le village.

Aussi, des rencontres ont été tenues avec les autorités administratives impliquées dans les prestations de services agricoles et avec les responsables des organisations faîtières au niveau provincial ou départemental.

5.2 Echantillonnage pour l'enquête

L'objectif de l'échantillonnage est double, dans la mesure où cette enquête doit permettre dès ce passage de faire l'analyse d'impact du PNDSA II, et aussi servir comme base de référence pour une analyse d'impact du PAOPA ou du PNGT II d'ici deux ans. Ce deuxième objectif requiert une couverture de l'ensemble du territoire, obtenue en stratifiant le territoire en six grandes régions géographiques : la zone Sahel, l'Est, le Centre sud, le Sud-ouest, le Centre, et le Nord-ouest.

Dans la mesure où l'analyse d'impact du PNDSA II sera faite avec une méthode de comparaison entre départements analogues qui ont et n'ont pas bénéficié du programme pilote, notre échantillonnage doit contenir d'une part suffisamment de départements ayant bénéficié du programme et d'autre part des départements qui puissent leur servir de situation de comparaison. Ceci est fait par proximité géographique.

Répondant à ces deux critères, on a procédé de la façon suivante pour l'échantillonnage :

Les neuf provinces d'intervention du programme pilote ont été placées dans

Province	Département avec CPCE	Département de comparaison	Province du département de comparaison
Comoé	Sideradougou	Peni	Houet
	Moussodougou	Orodara	Kenedougou
Tapoa	Tambaga	Madjoari	Kenedougou
	Botou	Matiacoali	Gourma
Oudalan	Tin-Akoff	Falagountou	Seno
	Oursi	Koutougou	Soum
Nahouri	Guiaro	Nobéré	Zoundwéogo
	Tiebélé	Zabré	Boulgou
Sanmatenga	Barsalgo	Nasséré	Bam
	Boussouma	Kogo	Ganzourgou
Yatenga	Tanguaye		
	Ouahigouya		

TAB. 5.3: Les départements enquêtés

six régions géographiques. Quatre de ces six régions ont une seule province d'intervention, la région Centrale contient cinq provinces d'intervention et le Nord-ouest aucune. La première sélection consiste donc à retenir une province d'intervention par région en tirant au hasard une des cinq provinces d'intervention dans la région Centre. Les provinces retenues sont les suivantes :

- La zone Sahel avec la province de l'Oudalan.
- La zone de l'Est avec la province de la Tapoa.
- La zone du Centre sud avec la province du Nahouri.
- La zone du Sud-ouest avec la province de la Comoé.
- La zone du Centre avec les cinq autres provinces PNDSA (Boulkiémdé, Ioba, Namentenga, Sanmatenga, Oubritenga), la province de Sanmatenga a été tirée de façon aléatoire.

Dans chacune des cinq provinces du programme pilote du PNDSA, deux départements sont tirés de façon aléatoire.

Pour chaque département, le département le plus proche situé hors de la zone d'intervention du PNDSA est choisi comme département de comparaison.

Enfin, dans la région Nord-Ouest, on a tiré une province au hasard. Dans cette province, Yatenga, deux départements sont tirés.

Ceci donne un échantillon de 22 départements, 10 départements dans les provinces couvertes par le programme pilote du PNDSA, 10 départements de comparaison, et deux départements dans la province du Centre rapportés dans le tableau suivant :

Dans chaque département, 14 villages ont été tirés de façon aléatoire. Lorsque le département comporte moins de 14 villages, le nombre de villages manquants a dans la mesure du possible été reporté sur l'autre département de la même province. En définitive, avec les aléas et difficultés de la conduite de l'enquête, la base de données contient une information complète sur 289 villages du Burkina Faso.

5.3 Les questionnaires

Les études de cas ont permis de dégager des hypothèses de travail sur la base desquelles un questionnaire (ces questionnaires sont disponibles par le web sur le site du CERDI : www.cerdi.org) a été élaboré. Il a permis d'identifier des indicateurs mesurables qui permettront de saisir les variations dans les performances, le fonctionnement des groupements mais aussi les effets de ces variations sur le bien être des ménages et le développement du village dans son ensemble. Ainsi, trois niveaux d'analyse ont été considérés, à savoir (i) les ménages pour mieux comprendre qui appartient aux groupements, (ii) le village pour comprendre l'environnement dans lequel évoluent les groupements et (iii) les groupements eux-mêmes pour comprendre leurs façons de fonctionner et leur performance à travers les activités menées.

5.3.1 Le questionnaire village

Il a permis de caractériser le village à travers la structure sociale et organisationnelle, les principales activités économiques, les opportunités ou potentialités du village, l'historique des interventions des projets et des partenaires extérieurs, l'accès du village à un certain nombre de services publics, l'existence d'infrastructures sociales économiques, le degré d'enclavement. . .

5.3.2 Le questionnaire ménage

Il a permis de saisir les informations sur les caractéristiques des ménages à savoir la taille du ménage et sa composition, le niveau de capital humain, la propriété de divers actifs, les principales activités, le degré de participation du ménage aux groupements et l'accès aux bénéfices générés par ces derniers. Ce questionnaire a également permis d'appréhender le statut social ou le niveau de bien être du ménage relativement aux autres ménages du village.

5.3.3 Le questionnaire groupement

Il donne des informations sur l'origine du groupement, sa structure organisationnelle, son mode de fonctionnement, sa structure de gouvernance et son degré de transparence dans la gestion, son niveau d'activité et l'intensité de la participation des membres à la prise de décisions. Ainsi, ce questionnaire permet :

- La caractérisation du mode de gouvernance, de l'administration et de la gestion financière du groupement : fréquence et assistance aux assemblées générales, fréquence des réunions du bureau, renouvellement des membres du bureau, tenue des registres, transparences des comptes, communication avec d'autres groupement, etc.
- La caractérisation de la performance du groupement : L'étendue et la qualité des services rendus à ses membres, la représentation des intérêts de ses membres et la fourniture de biens publics à ses membres et aux autres habitants du village.
- La caractérisation des capacités d'entreprendre des groupements : Niveau des informations qu'elles connaissent sur les projets disponibles, sur les prestataires de services, sur le marché, sur les opportunités, etc.

- La caractérisation de la participation aux instances de décision locales, aux organisations faïtières, etc.

5.3.4 Les questionnaires activités

Ils donnent des informations sur le niveau et la nature des activités menées par les groupements. On saisit à travers ces questionnaires-activités le niveau de l'action menée par les différents groupements et la qualité des services fournis par les groupements villageois à travers ces différentes activités. Il s'agit par exemple des services d'approvisionnement, de commercialisation, de formation, et d'information.

5.3.5 Validation des questionnaires

Les questionnaires élaborés ont été validés sur le terrain pendant une semaine pour les affiner et mieux les adapter aux particularités du milieu rural burkinabé. Ces tests se sont matérialisés par l'administration des questionnaires à des responsables de groupements villageois et aux autorités villageoises. Les corrections ont été apportées aux questionnaires après chaque séance de tests, ce qui a permis de formuler une version définitive des différents questionnaires pour l'enquête proprement dite.

5.4 L'enquête

L'enquête s'est déroulée du 9 décembre 2002 au 13 janvier 2003 y compris les deux jours de formation organisée par le Centre d'Etudes de Documentation de Recherches Economiques et Sociales (CEDRES) avec l'appui d'un opérateur privé recruté à cet effet. A ce titre, une logistique et une organisation ont été mises en place pour faciliter le déroulement de l'enquête.

5.4.1 Logistique

Compte tenu d'un certain nombre de contraintes, le CEDRES a sollicité l'appui d'un opérateur privé du nom "IMPACT-Plus" qui a apporté un soutien logistique qui s'est matérialisé par :

- Le recrutement des contrôleurs et des enquêteurs. Ce recrutement a été fait dans les provinces mêmes d'enquête afin d'éviter les contraintes d'ordre linguistique de chaque province. Les enquêteurs ont été rassemblés à Ouagadougou dans les locaux de l'opérateur privé pour une formation de deux jours.
- La mise à disposition des locaux et du matériel nécessaires à la formation. Il s'agit d'une salle de formation, d'un vidéo projecteur et du matériel de bureau. La formation a été assurée par les étudiants avec des supports de manuels de formation élaborés à cet effet.
- La mise à disposition et la prise en charge de deux des quatre véhicules "tout terrain" alloués aux contrôleurs pour permettre le déplacement et le transport des enquêteurs entre les villages et les chefs lieux de départements.

- Les prises de contacts avec les différentes autorités administratives et des responsables d'organisations faitières dans les différents départements retenus. Ainsi des lettres ont été adressées aux préfets qui se sont chargés d'informer les responsables des villages retenus, et de recruter si-possible l'informateur avant l'arrivée des enquêteurs. Cet informateur s'est chargé de l'organisation des rendez-vous avec les responsables des groupements.

Le reste de la logistique a été mobilisé par le CEDRES avec :

- La reproduction des questionnaires et des manuels de formation.
- La mise à disposition et la prise en charge des deux autres véhicules supplémentaires de contrôle.
- La prise en charge du véhicule de supervision mis à disposition par le PNDSA II pour faciliter le déplacement de l'équipe de supervision.
- La mobilisation de quatre ordinateurs pour la saisie des données.

5.4.2 Dispositif d'enquête

Quatre équipes de 15 personnes ont été formées pour l'enquête ainsi qu'une équipe de supervision. Chaque équipe était composée de :

- 1 contrôleur
- 7 binômes de deux enquêteurs.

Le contrôleur participait à la sensibilisation des autorités et des populations sur les objectifs de l'enquête. Il se trouvait toujours auprès des équipes pour observer leur travail et faire part aux enquêteurs de toute nouvelle directive de l'équipe de supervision. Il devait faciliter la logistique, assurer les contacts dans les villages et vérifier la bonne qualité des fiches d'enquête remises par les enquêteurs avant de quitter le village.

Les enquêteurs étaient responsables de la collecte des données dans les villages qui leur étaient confiés par le contrôleur. Ils recueillaient les données, et effectuaient les opérations de vérification. Ils devaient obéir à leurs supérieurs hiérarchiques (contrôleurs). Les enquêteurs ont travaillé en binôme dans chaque village, à raison de deux jours par village. Le binôme était en charge de l'administration de l'ensemble des questionnaires. Les deux enquêteurs étaient co-responsables de la qualité du travail fourni.

L'équipe de supervision, composée des quatre étudiants, était chargée de former les enquêteurs et les contrôleurs, de coordonner et de centraliser toutes les informations des différentes équipes, de suivre sur le terrain les différentes équipes d'enquête pour contrôler l'évolution de l'enquête, de donner les nouvelles directives aux contrôleurs et d'apporter des fiches d'enquête. La supervision se chargeait également des dernières vérifications et corrections des fiches d'enquêtes avant la saisie informatique.

5.4.3 Plan de déploiement des équipes

Les équipes étaient déployées par département. Chaque équipe enquêtait intégralement un département à raison de deux jours par village pour chaque binôme d'enquêteurs. L'enquête groupée par département permettait un contrôle plus rapproché et efficace du contrôleur et facilitait la coordination par l'équipe de supervision. Les équipes ont été déployées dans les départements retenus dans les provinces les plus proches de Ouagadougou. Ceci a permis une réunion de mise au point avec les différents contrôleurs et l'équipe de supervision pour

évaluer les difficultés dans les premiers départements et donner de nouvelles directives. Les équipes ont ensuite rejoint de façon définitive leur zones d'enquêtes.

5.4.4 Méthode d'enquête

Particularité de l'enquête

La particularité de l'enquête est qu'elle combine une enquête directe classique avec une enquête indirecte. L'enquête indirecte consiste à collecter des informations sur l'unité enquêtée par le biais d'une tierce personne communément appelée "informateur". Cette méthode est utilisée pour le questionnaire village, le questionnaire ménage et le plan du village. L'enquêteur interroge, pour ces questionnaires, un informateur qui est censé connaître les informations publiques sur le village et ses différents ménages. Afin d'assurer la fiabilité des informations fournies par l'informateur, l'enquêteur doit l'interroger publiquement ou le faire assister par d'autres personnes du village. A ce titre, il est strictement interdit à l'enquêteur d'administrer le questionnaire ménage directement aux différents ménages enquêtés. L'enquête directe classique consiste à interroger directement l'unité sur laquelle on veut collecter des informations. Elle concerne le questionnaire groupement et les différents questionnaires activités. A ce niveau, l'enquêteur interroge directement les responsables des groupements avec, si possible, la présence de quelques membres.

Administration des questionnaires

Un schéma indicatif d'administration du questionnaire a été donné. Ceci a facilité le contrôle et la vérification de la cohérence de l'information. Ainsi, les enquêteurs administrent successivement :

- Le questionnaire village à l'informateur avec, si possible, la présence du chef de village et de quelques notables, en plus de l'accès à tous les documents administratifs disponibles sur le village pour préciser certaines informations fournies par l'informateur. Après ce questionnaire, l'enquêteur a une idée précise sur le nombre de ménages, le nombre de groupements et les différents intervenants extérieurs qui serviront de variables de contrôle pour les autres questionnaires.
- Le plan du village qui reprend schématiquement des informations sur le questionnaire village telles que les infrastructures et le nombre de concessions pour les codes ménages.
- Le questionnaire ménage qui permet de recenser tous les ménages du village avec les différents codes qui permettront de repérer les responsables des différents groupements.
- Le questionnaire groupement permet de se faire une idée des différentes activités menées par les groupements enquêtés. Un minimum de cinq groupements par village est demandé, mais il est fortement recommandé d'enquêter des groupements supplémentaires si l'enquêteur dispose de plus de temps.
- Enfin, le questionnaire activités permet de collecter des informations sur les activités menées par les groupements ces deux dernières années.

Il est important de noter que ce schéma a été souvent modifié compte tenu des contraintes de disponibilités pour certains responsables de groupements.

Province	Département	Contre factuel	Province d'origine
Comoe	Sideradougou	Peni	Houet
	Moussodougou	Orodara	Kenedougou
Tapoa	Tambaga	Madjoari	Kenedougou
	Botou	Matiacoali	Gourma
Oudalan	Tin-Akoff	Falagountou	Seno
	Oursi	Koutougou	Soum
Nahouri	Guiaro	Nobéré	Zoundwéogo
	Tiebélé	Zabré	Boulgou
Sanmatenga	Barsalgo	Nasséré	Bam
	Boussouma	Kogo	Ganzourgou
Yatenga	Tanguaye		
	Ouahigouya		

TAB. 5.4: Tableau récapitulatif des départements enquêtés

Le cas des grand villages

Des instructions spécifiques ont été données dans le cas des grand villages, en termes de population. L'essentiel de ces villages ont préalablement été identifiés avec les données sur la population des villages de la base avec laquelle le tirage a été effectué. Ainsi, tous les villages de plus de mille (1000) habitants sont considérés comme grands et des instructions ont été données aux enquêteurs concernant la démarche à suivre. A ce titre, le questionnaire village a été administré normalement, c'est-à-dire à l'ensemble du village. Le plan du village concerne l'ensemble du village mais l'enquêteur placera uniquement les concessions du quartier du chef du village. Le questionnaire ménage a été administré seulement aux ménages du quartier du chef. Pour le questionnaire groupement, il a été appliqué en priorité aux groupements dont le président habite le quartier du chef. S'il y avait moins de cinq groupements, l'enquêteur a complété avec des groupements d'autres quartiers en tenant compte, si possible, de l'hétérogénéité.

5.5 Saisie et digitalisation des données

Un informaticien a été recruté par le CEDRES pour l'élaboration du programme de saisie, la formation des opérateurs de saisie, de suivi et de nettoyage des données. Les opérateurs de saisie recrutés ont participé à la formation des enquêteurs pour comprendre la logique des questionnaires. Ils ont ensuite été formés sur le programme de saisie proprement dit. A ce titre, le programme de saisie retenu était le logiciel CSPRO. La saisie et la digitalisation des données se faisait au-fur-et-à-mesure des entrées des fiches d'enquêtes de terrain. Elle était en permanence supervisée par au moins l'un des membres de l'équipe de supervision qui se chargeait des dernières corrections et de certaines recodifications avant la saisie.

Deuxième partie

**Analyse descriptive des
résultats**

Chapitre 6

Le paysage institutionnel villageois

L'objectif de ce chapitre est de présenter, de manière détaillée, la typologie de la présence de groupements dans les villages au Burkina Faso. Nous chercherons ainsi à isoler les principaux facteurs explicatifs de l'existence de telles organisations, et leurs articulations à l'intérieur d'un même village.

Pour mener cette analyse, nous procédons préalablement à deux classements :

- un classement des groupements nous permettant de différencier les groupements à vocation sociale des groupements dont le premier objectif est la génération de revenus ;
- un classement des villages en trois zones, qui, parce qu'elles rassemblent des caractéristiques ayant des répercussions différentes sur la forme que prennent les groupements, nous semble intéressant du point de vue de l'analyse.

6.1 Classification des villages et des groupements

6.1.1 Répartition des villages en zones géographiques

Nous répartissons ici les villages en trois zones principales, comme le montre le tableau 6.1 :

- La zone cotonnière comprend des villages des provinces de la Comoë, de la Tapoa, du Nahouri, et de certains départements limitrophes, utilisés comme contre-factuels dans l'analyse d'impact, et dans lesquels la culture du coton est effectivement importante. La zone cotonnière se caractérise, relativement au reste du territoire, par un niveau de vie relativement élevé, par une organisation de la production de coton centrée sur des groupements organisés par la Sofitex et par une "pression traditionnelle" moindre que sur le plateau Mossi.
- La zone Centrale est essentiellement composée de départements du Plateau Mossi. Il s'agit d'une zone aride, peu fertile et où le "respect du chef" occupe une place centrale dans l'organisation des villages.
- La zone Oudalan, comme son nom l'indique, est centrée sur la province de l'Oudalan. Celle-ci est écologiquement quasi-désertique, peuplée en majo-

Région	Nombre de villages	% de l'échantillon
0 = Non classés	63	22,41
1 = Zone cotonnière	95	33,80
2 = Plateau Central	72	25,62
3 = Zone Oudalan	51	18,14
Total	281	100,00

TAB. 6.1: Repartition par zone de l'échantillon

rité de Peuhls, Tamacheks ou Bella. L'élevage est souvent l'activité principale. L'Oudalan se caractérise également par une forte densité de projets de bailleurs de fonds ou d'organisations non-gouvernementales. Beaucoup de ces intervenants extérieurs travaillent avec des groupements dont ils sont parfois à l'origine.¹

Notre échantillon se répartit alors de la manière suivante : Les 63 villages non-classés correspondent à des départements contre-factuels de la zone cotonnière mais dans lesquels nous avons trouvé très peu d'activité liée au coton.

6.1.2 Répartition des groupements en quatre catégories

Les groupements de l'échantillon ont été classés en trois grandes catégories :

- les groupements dits "groupements à génération de revenus" ;
- les groupements dits "groupements sociaux" ;
- les groupements dits "groupements mixtes".

Ce classement repose sur l'idée qu'un groupement peut être défini par la raison de sa création, autrement dit par le type – social ou productif - de la première activité qu'il mène, exception faite :

- du champ collectif qui reste essentiellement une activité de socialisation des membres, de génération de fonds préalables à la conduite d'autres activités, ou encore de fonds destinés à une caisse de solidarité ;
- de certaines activités à génération de revenus qui requièrent des investissements initiaux importants ou un partenariat avec un intervenant extérieur ; on observe alors parfois un laps de temps entre la création du groupement et la conduite de l'activité pour laquelle le groupement s'était constitué.

Les groupements à génération de revenus

Lors de la conception de l'enquête, certaines activités menées par les groupements burkinabé ont été identifiées comme étant lucratives. Ces activités sont :

- soit menées de manière individuelle (éventuellement comme activité principale) par les membres du groupement préalablement à leur adhésion : dans ce cas, la formation en groupement permet à ses membres de réaliser des économies d'échelle dans certaines phases de leur activité privée (approvisionnement en intrants, crédits, écoulement de la production, accès à des services divers). Nous avons dénommé ces activités comme étant

¹Drabo, Dutilly-Dian, Grell, McCarthy, *Institutions, Action collective et Utilisation des ressources pastorales dans le Sahel Burkinabé*, CAPRI-IFPRI-ILRI-PSB/GTZ, septembre 2001.

des activités de type 1, qui incluent, *le coton, l'élevage, le maraîchage, les périmètres irrigués, la pêche et le mareyage.*

- soit proposées par le groupement aux villageois, qu'ils mènent ou non déjà cette activité : dans ce deuxième cas, l'adhésion au groupement permet aux membres de mener une nouvelle activité génératrice de revenus, ces revenus venant éventuellement compléter ceux générés par l'activité principale du ménage. Cette deuxième catégorie, les activités de type 2, inclut *l'artisanat, l'embouche, la transformation, l'apiculture, le commerce, l'avi-culture.*

Si le groupement a mené une activité de type 1 à un moment donné de son existence, on fait l'hypothèse que le groupement s'est créé pour mener cette activité. Ainsi, on qualifie ce groupement de "groupement à génération de revenus", car sa vocation première était d'aider ses membres dans leur activité principale.

Si la première activité du groupement, ou bien sa deuxième activité après un champ collectif, était une activité de type 2, on qualifie également ce groupement de "groupement à génération de revenus".

Les groupements sociaux

On classe dans cette catégorie les groupements dont la première activité peut être considérée comme une "activité sociale" au sens où son but premier n'est pas de générer des revenus privés, mais plutôt d'assurer la gestion d'un bien public, de préserver la cohésion sociale, d'accroître le niveau de connaissances ou de fournir une assurance collective. Ces activités peuvent s'adresser seulement aux membres du groupement ou à l'ensemble des villageois. Les activités de type social incluent *l'alphabétisation, l'animation, la formation, la gestion de l'eau, le reboisement, le nettoyage du village, le sport, le champ collectif, la banque de céréales, les tontines, l'épargne-crédit, la location de main-d'œuvre.*

Les groupements mixtes.

On classe comme "groupements mixtes" les groupements qui ont mené des activités à génération de revenus et des activités sociales comme premières activités (la même année). Le tableau 6.2 donne la répartition de notre échantillon de groupements selon leur type.

Dans la suite de l'analyse, nous n'utiliserons, pour contraster les résultats généraux, que les groupements des catégories 2 et 3.

6.2 Répartition des groupements

6.2.1 Représentativité des données de l'enquête

Nous utilisons, pour cette section du chapitre, une base de données où chaque observation est un village. Il s'agit alors d'expliquer la présence ou non de certains types de groupements dans ces villages. Cependant, lors de l'enquête, il n'a pas été possible d'enquêter la totalité des groupements de chaque village, essentiellement pour des raisons logistiques. Il se peut donc qu'il existe un biais, à la baisse, sur le nombre de groupements sociaux ou le nombre de groupements productifs ; il ne nous est pas possible de savoir lequel des deux types est désavantagé. Toutefois, l'analyse des données révèle que nous disposons d'une en-

Type de groupements	Nombre	Pourcentage
1. Groupements sans activité	47	6,50
2. Groupements dont la première activité est sociale	351	48,55
3. Groupements dont la première activité est orientée vers la génération de revenus	285	39,42
4. Groupements à première activité mixte	20	2,77
5. Groupements à "autres" activités	20	2,77
Total	723	100,00

TAB. 6.2: Typologie des groupements

quête exhaustive pour 88% des villages enquêtés, et lorsque l'enquête ne couvre pas tous les groupements, elle n'en évince, la plupart du temps, pas plus de 2. Un test statistique de différence révèle que les villages incomplets sont les plus grands villages ($t = 4,4557$, p-value $< 0,0001$). Retirer ces villages de l'analyse reviendrait alors à ne pas prendre en considération les grands villages. Nous garderons donc les données telles qu'elles se présentent, dans les 282 villages de l'enquête.

6.2.2 Existence, densité, et participation

L'analyse qui suit vise à expliquer la présence ou non de groupements dans les villages. Pour cela, nous utilisons successivement 5 variables dépendantes :

- l'existence d'un groupement dans le village ;
- l'existence d'un groupement de type social dans le village ;
- l'existence d'un groupement à génération de revenus (ou productif) dans le village ;
- la densité de groupements qui est le rapport entre le nombre total de groupements dans le village et le nombre de ménages dans le village ;
- le taux de participation, qui est calculé, sur la base du questionnaire ménage, par le rapport entre le nombre de ménages participant à un groupement et le nombre de ménages enquêtés.

Nous commençons ci-dessous par tester le rôle des spécificités des zones géographiques que nous avons définies plus haut.

On note que (voir le tableau 6.3) :

- D'une manière générale, l'incidence des groupements est très importante, puisqu'il est très rare de trouver des villages sans aucun groupement. Aucune des trois régions ne semble a priori avantagée.
- On trouve plus systématiquement des groupements sociaux dans les villages de la Zone 2 (région centrale) que dans les deux autres Zones. Ceci semble confirmer l'aspect plus "traditionnel" de l'organisation des villages du plateau Mossi. En revanche, la tendance est inversée pour les groupements de type productifs, que l'on trouve plus facilement dans la zone cotonnière, venant ici appuyer l'idée d'une organisation plus orientée vers la génération de revenus, notamment au travers de la Sofitex. L'arbitrage

Variable	Echantillon total	Différences régionales			Significativité de la différence		
		Zône			Zône		
		1	2	3	1-2	1-3	2-3
Existence de groupements	90,81%	93,84%	94,54%	87,65%	-	-	-
Existence de groupement(s) social(aux)	85,15%	74,59%	89,15%	55,29%	***	-	***
Existence de groupement(s) productif(s)	57,91%	81,57%	51,38%	60,08%	***	***	-
Densité de groupements	0,034	0,034	0,036	0,015	-	***	***
Taux de participation dans le village	60,61%	67,40%	64,60%	48,17%	-	-	-

TAB. 6.3: Existence, densité et taux de participation

groupements sociaux / groupements productifs ne semble pas jouer dans la région 3 (Oudalan). Il est possible que cette région soit en fait plus dotée en groupements mixtes.

- L'Oudalan est la région où l'on trouve le moins de groupements par villageois.
- Le taux de participation aux groupements n'est pas significativement différent entre les régions.

Il semble donc exister des différences géographiques importantes dans l'explication de la composition du paysage institutionnel des villages. Les zones 1 et 2 se répartissent de manière opposée entre groupements sociaux et groupements productifs.

Nous complétons ci-dessous l'analyse afin d'isoler le rôle d'autres facteurs tels que la taille du village, son enclavement/intégration au marché, son hétérogénéité sociale (en termes d'ethnie et de religion) et son niveau de richesse. Nous introduisons également des variables muettes pour chaque zone, afin que ces facteurs ne reflètent pas uniquement les caractéristiques des zones.² Les résultats sont présentés aux tableaux 6.4, 6.5 et 6.6. Les faits saillants qui ressortent de cette analyse sont :

- D'une manière générale, la présence de groupements dans un village est fortement liée à sa taille, son enclavement et la région dans laquelle il se trouve.
- Lorsque l'on procède à une analyse par type de groupements, on observe, de la même manière qu'au Sénégal, une sorte de hiérarchie : les villages pauvres sont mieux dotés en groupements de type social, alors que les villages riches, grands et mieux intégrés au marché sont plus dotés en groupements de types productifs.
- Certaines ethnies, (Gourounsi et Gourmantché) favoriseraient les groupements de types productifs.

²Les catégories exclues dans le tableau sont les suivantes : (i) pour la fractionalisation ethnique : le groupe Mossi sert de catégorie de référence ; (ii) pour la fractionalisation religieuse, ce sont les musulmans qui constituent la catégorie de référence ; (iii) pour les spécificités régionales, c'est la région "0" des départements non-classés qui constitue la référence.

	Moyennes	Existence de groupements		
		de tous types	de type sociaux	de type productif
Type d'estimation			logit	
Taille du village (nombre d'habitants)	1265,5	0,001*	0,001	0,001*
Prix du kg de sel	205,2	0,001*	-0,001	-0,001
Nombre de boutiques dans le village	1,06	-0,006	-0,017	0,016
Distance au chef lieu de département				
1-5 km		-0,593***	-0,268	0,196
5-10 km		-0,564***	-0,204	-0,009
> 10 km		-0,589***	-0,295	0,040
Le village est-il accessible en saison des pluies	1,51	-0,020	0,041	0,020
Fractionnalisation ethnique	0,23	0,018	0,279**	-0,077
Groupe ethnique principal :		-0,143	0,043	-0,032
2 (Peuhls)				
3		.	-0,011	-0,359**
8		0,002	0,097	-0,367**
9		-0,051	0,058	-0,017
11		-0,070	-0,042	0,004
Fractionnalisation religieuse	0,28	-0,027	-0,329**	0,059
Religion principale				
Catholique		-0,019	0,041	0,111
Animiste		-0,039*	0,096	0,105
protestante		.	.	0,055
Spécificités régionales				
Région Cotonnière		0,033*	-0,036	0,074
Région du Centre		0,047**	0,124	-0,320**
Région de l'Oudalan		0,034*	-0,425***	-0,154
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	2,86	0,010	-0,029	0,057*
% de ménages du village dont l'activité n'est pas agricole	0,01	0,037	-1,08**	2,766*
Nombre d'observations		239	261	263
Prob > χ^2		0,0007	0,0004	0,0010

TAB. 6.4: Existence de groupements : Estimation par logit

	Densité de groupements
Taille du village (nombre d'habitants)	-0,001***
Prix du kg de sel	0,001
Nombre de boutiques dans le village	-0,002**
Distance au chef lieu de département	
1-5 km	-0,033**
5-10 km	-0,029**
>10 km	-0,034***
Le village est-il accessible en saison des pluies	-0,000
Fractionnalisation ethnique	0,015
Groupe ethnique principal :	-0,008
2 (Peuhls)	
3	0,026**
8	0,017**
9	0,009
11	-0,001
Fractionnalisation religieuse	-0,008
Religion principale	
Catholique	-0,006
Animiste	0,010
protestante	0,091***
Spécificités régionales	
Région Cotonnière	0,008
Région du Centre	0,027***
Région de l'Oudalan	-0,007
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	0,009**
% de ménages du village dont l'activité n'est pas agricole	0,019
Nombre d'observations	263
Prob > χ^2	0,0000

TAB. 6.5: Densité de groupements : Estimation par tobit

	Il existe au moins un groupement de type productif			
	Général	Zône		
		1	2	3
Il n'existe pas de groupement de type social	0,91	1,00	0,96	0,70
Il existe au moins un groupement de type social	0,69	0,71	0,82	0,45
Différence	0,21	0,28	0,14	0,25
p-value	0,00	0,00	0,04	0,08
Nombre d'observations	281	95	72	51

TAB. 6.6: Existence : Test de différence

- La densité de groupements (nombre de groupements par ménage du village), est elle décroissante de la taille et de l'enclavement, mais croissante avec le fait que la principale religion est protestante. . .

6.3 Organisation du paysage institutionnel

Dans cette section, nous tentons de compléter l'analyse précédente en analysant les "rapports de force" entre les deux types de groupements que nous avons vu plus haut. Il s'agit, plus spécifiquement, de savoir s'il existe des relations de substituabilité ou de complémentarité entre ces groupements. L'hypothèse est que les groupements de type social reflètent une plus forte pression traditionnelle, alors que les groupements de type productif reflètent une plus grande "modernité". Deux types de scénarii peuvent alors être envisagés :

- les deux types sont antagonistes et l'on observe une relation de substituabilité entre eux ;
- les deux types sont complémentaires et la présence de l'un favorise l'émergence de l'autre.

Nous nous attendons ici à trouver des différences entre les différentes zones géographiques.

Les résultats sont présentés au tableau 6.6. Les différences sont significatives, et indiquent, dans l'échantillon général et dans les trois zones en particulier, qu'il existe une relation de substituabilité entre les deux types de groupements.

Une autre source de différence dans l'articulation entre les groupements de type social et les groupements de type productif, dans un même village, peut également provenir de l'environnement du village. Il se peut en effet, qu'à l'intérieur d'une même zone, on trouve des villages plus soumis aux variations de l'environnement, dans lesquels il existe une relation de complémentarité entre types de groupements.

Nous procédons alors à une analyse de la complémentarité / substituabilité en tenant compte des autres déterminants possibles. Pour cela, nous ne gardons que les villages ayant au moins un groupement. Nous analysons ensuite la "spécialisation" de certains villages :

- en groupements de type social uniquement (substituabilité) ;

- en groupement de type productif uniquement (substituabilité) ;
- en groupements sociaux et productifs (complémentarité).

L'analyse ci-dessous ne tient pas compte du nombre de groupements de chaque catégorie dans le village. En effet, ces groupements ayant des vocations différentes, un seul groupement social parmi plusieurs groupements productifs n'implique pas que le premier soit en position de faiblesse. Les résultats sont présentés dans le tableau 6.7. On note :

- que la relation de complémentarité est favorisée par la taille du village. Il se peut cependant, que cet effet soit en réalité un effet "volume".
- que l'Ethnie Peuhl, si elle ne favorise aucune des formes "spécialisées", joue cependant négativement sur l'éventuelle relation de complémentarité.
- un effet de spécialisation en groupements de type social dans la région du centre.
- enfin, que, d'une manière générale, les groupements de type productifs se situent dans les villages les plus riches (nombre de boutiques, taux de services, nombre moyen d'hectares cultivés par ménage).

Il existe a priori un effet de substitution clair entre groupements de type social et groupements de type productif. Cette substitution est robuste à la séparation entre zone.

On note que cette substitution est renforcée par des indicateurs de "développement du village", en termes du nombre de boutiques, du taux de services ou d'hectares cultivés par ménage. Il pourrait alors exister une relation évolutive du type de groupements à mesure que se développe la communauté : de groupements à vocations sociales vers des groupements destinés à la génération de revenus.

	Moy.	Existence de groupements		
		que de type social	que de type productif	des deux types
Type d'estimation			logit	
Taille du village (nombre d'habitants)	1265,5	-0,000***	-0,001*	0,001***
Prix du kg de sel	205,2	-0,000	0,001	0,001
Nombre de boutiques dans le village	1,06	-0,009	0,028**	-0,018
Distance au chef lieu de département				
1-5 km		-0,179	0,332	0,030
5-10 km		0,026	0,266	-0,065
> 10 km		-0,020	0,358	-0,134
Le village est-il accessible en saison des pluies	1,51	0,026	0,069	-0,081
Fractionnalisation ethnique	0,23	0,168	-0,256	0,027
Groupe ethnique principal :				
2 (Peuhls)		0,085	-0,003	-0,207*
3		0,348	-0,080	-0,173
8		0,430***	-0,118	-0,220*
9		0,057	-0,054	-0,080
11		0,050	0,071	-0,154
Fractionnalisation religieuse	0,28	-0,077	0,320*	-0,261
Religion principale				
Catholique		-0,105	0,046	0,073
Animiste		0,010	-0,019	0,235
protestante		-0,033		0,018
Spécificités régionales				
Région Cotonnière		-0,115	-0,016	0,129
Région du Centre		0,337**	-0,168*	-0,105
Région de l'Oudalan		0,107	0,422***	-0,307**
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	2,86	-0,073**	0,022	0,028
% de ménages du village dont l'activité n'est pas agricole	0,01	-3,069*	1,238*	-0,497
Nombre d'observations		235	233	235
Prob > χ^2		0,0001	0,0002	0,004

TAB. 6.7: Déterminants de l'existence des groupements, par type d'activité

Chapitre 7

Participation

L'objet de ce chapitre est d'apporter une meilleure compréhension de la participation des ménages aux groupements. Nous avons vu au chapitre précédent à quel point les groupements étaient présents (dans près de 90 % des villages). Nous cherchons ici à évaluer dans quelles proportions les ménages participent à ces groupements, afin d'évaluer l'incidence potentielle d'un programme visant à promouvoir ces organisations.

De la même manière que dans le chapitre précédent, la plupart des résultats seront ici contrastés en fonction des trois zones et des deux grands types de groupements définis dans le chapitre 6.

7.1 Participation des ménages

7.1.1 Statistiques globales

Sur l'ensemble de l'échantillon, 62% des ménages participent à au moins une organisation. Parmi eux, 31% participent à deux organisations et moins de 1% participent à trois organisations ou plus.

Ces résultats peuvent être contrastés par région, comme l'indique la figure 7.1 :

Ainsi,

- dans la région cotonnière, 65% des ménages participent à un groupement au moins. Parmi ces ménages, 71% environ adhèrent à une seule organisation, 27% à 2, tandis que 2% adhèrent à 3 organisations ou plus.

- dans la région centrale, 68% des ménages participent à une organisation au moins. Parmi eux, 62% n'adhèrent qu'à une seule organisation, 37,5% à 2 et 0,5% à 3 ou plus.

- dans la région de l'Oudalan, 51% des ménages participent à une organisation au moins avec 75,5% qui n'appartiennent qu'à une seule organisation, 24% qui appartiennent à 2 groupements et 0,5% à 3 groupements.

Il existe donc une certaine disparité dans la participation des ménages aux groupements, selon la région considérée. Cependant, en général, l'incidence de la participation reste élevée, même dans la région de l'Oudalan où plus de la moitié des ménages participent à au moins un groupement.

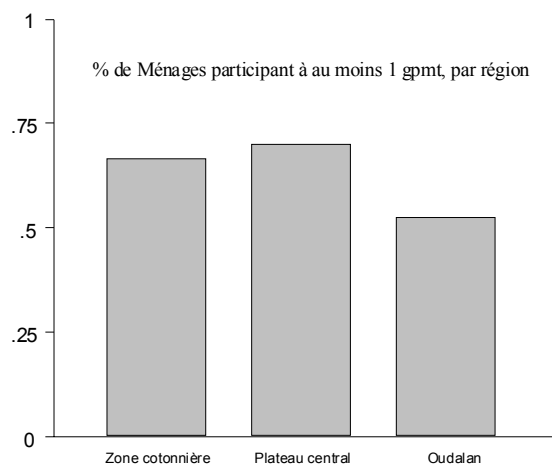


FIG. 7.1: Répartition géographique de la participation par ménage

7.1.2 Caractéristiques des ménages et participation

Il s'agit ici d'identifier les caractéristiques des ménages qui peuvent influencer sa décision de participer ou non aux différentes organisations. Les tableaux 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4 testent s'il existe des différences significatives entre les ménages qui participent et les ménages qui ne participent pas aux groupements. On remarquera que :

- Les ménages participant ont un statut social significativement supérieur aux ménages non-participants, aussi bien pour l'ensemble de l'échantillon que pour les différentes régions séparément. Ainsi, les ménages riches participent plus aux organisations.
- La variable de liens avec les familles dominantes du village est significativement différente entre les ménages qui participent et les autres pour l'ensemble de l'échantillon (supérieure pour les ménages qui participent). Elle est également significativement différente pour la zone du plateau central où les ménages participants ont plus de liens avec les familles dominantes. Cela s'explique par le poids et la reconnaissance de la hiérarchie traditionnelle dans la cette région.
- Le nombre de personnes de plus de 12 ans permet d'appréhender la disponibilité en main-d'oeuvre dans le ménage. Cette disponibilité est significativement plus abondante chez les ménages qui participent à l'action collective. Cela pourrait s'expliquer par le fait que cette disponibilité facilite la participation de par un coût d'opportunité faible pour l'action collective par rapport aux activités privées du ménage. Il faut préciser que cette variable n'est pas significativement différente dans la région de l'Oudalan. Cela se justifie par le fait que l'activité principale dans cette région est l'élevage qui ne nécessite pas de mobiliser une main d'œuvre abondante contrairement aux 2 autres régions, plus agricoles.
- Le nombre personnes de plus 12 ans instruites permet de se faire une idée de la qualité du capital humain dans le ménage. Cette variable est significativement supérieure dans les ménages participants sur l'échantillon total

Caractéristiques du ménage	Echantillon total		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,94	2,21	-0,27
Liens avec les familles dominantes du village	0,93	1,17	-0,26
Instruction du chef de ménage	1,77	1,79	0,02
Nombre de personnes de plus de 12 ans	3,99	5,40	-1,41
Parmi elles, nombre sachant lire	1,14	1,52	-0,38
Taille du cheptel	2,65	3,20	-0,55
Nombre d'hectares cultivés	2,18	2,70	-0,52
Nombre d'observations	4378	7023	11401

TAB. 7.1: Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Echantillon total

et dans les régions 1 et 3. Cependant cette variable n'est pas significative dans la région du plateau central. Une explication de cette différence régionale peut provenir d'une sorte d'effet d'étouffement des initiatives des membres instruits par la rigidité de l'organisation traditionnelle dans cette zone.

- Le nombre d'hectares cultivés est significativement supérieur pour les ménages qui participent aux groupements que pour les autres, sauf lorsque l'on considère le Plateau central, où il n'y a pas de différences significatives. Cette variable est ici considérée comme étant une approximation du capital naturel du ménage.
- Le niveau d'instruction du chef n'est pas significativement différent entre les ménages participants et les non participants aussi bien pour l'ensemble de l'échantillon que pour chacune des régions prises individuellement.
- La taille du cheptel nous semble être une bonne approximation du capital physique et financier du ménage. Nous mesurons la taille du cheptel par le nombres de bœufs et de vaches. Cette variable n'est pas significativement différente entre les participants aux groupements et les autres, lorsque l'on considère l'échantillon dans son ensemble ; cependant, dans les régions du plateau central et de l'Oudalan les participants sont significativement mieux dotés en bétail.

7.1.3 Conclusion

Ces tests montrent qu'un certain nombre de caractéristiques du ménage semblent influencer sa participation aux groupements. Ainsi, les ménages riches, liées au familles dominantes, et disposant de plus d'actifs humains participent plus aux groupements que les autres. Le niveau d'instruction n'est pas signifi-

Caractéristiques du ménage	Zone cotonnière		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,97	2,29	-0,32
Liens avec les familles dominantes du village	0,68	0,78	-0,10
Instruction du chef de ménage	1,80	1,75	-0,5
Nombre de personnes de plus de 12 ans	4,10	5,02	-0,92
Parmi elles, nombre sachant lire	1,01	1,73	-0,72
Taille du cheptel	4,29	4,71	-0,42
Nombre d'hectares cultivés	2,47	4	-1,53
Nombre d'observations	1276	2569	3845

TAB. 7.2: Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Zone cotonnière

Caractéristiques du ménage	Plateau central		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,89	2,22	-0,33
Liens avec les familles dominantes du village	0,98	1,23	-0,25
Instruction du chef de ménage	1,75	1,81	-0,06
Nombre de personnes de plus de 12 ans	4	5,6	-1,6
Parmi elles, nombre sachant lire	1,4	1,51	-0,11
Taille du cheptel	1,38	2,8	-1,42
Nombre d'hectares cultivés	2,19	2,48	-0,29
Nombre d'observations	854	1916	2270

TAB. 7.3: Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Plateau central

Caractéristiques du ménage	Oudalan		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,81	2,09	-0,28
Liens avec les familles dominantes du village	0,87	1,39	-0,52
Instruction du chef de ménage	1,78	1,74	0,04
Nombre de personnes de plus de 12 ans	3,03	3,52	-0,49
Parmi elles, nombre sachant lire	0,69	0,89	-0,2
Taille du cheptel	3,33	4,43	-1,1
Nombre d'hectares cultivés	1,81	2,22	-0,4
Nombre d'observations	1006	1066	2072

TAB. 7.4: Caractéristiques des ménages et participation aux groupements : Oudalan

cativement différent entre les participants et les non participants.

Le contraste par zone de ces résultats est particulièrement saisissant. Il semble ainsi refléter que la participation aux organisations du Plateau central relève plus de "considérations traditionnelles" que dans les autres zones.

7.2 Participation des individus

L'analyse porte sur la participation des différentes catégories de membres du ménage. Nous distinguons ici le chef de ménage, les épouses, les autres hommes (plus de 12 ans) et les autres femmes (plus de 12 ans).

D'une manière générale, on observe sur l'ensemble de l'échantillon, que le niveau de participation est inférieur à 50% pour les 4 catégories de membres du ménage. Ainsi :

- 49% des ménages ont leur chef qui participe à au moins à un groupement ;
- 32% des ménages ont au moins une épouse du chef qui participe à un groupement ;
- 12% des ménages ont au moins l'un des autres hommes qui participe à un groupement ;
- 6% des ménages ont au moins une autre femme qui participe à un groupement.

La proportion participant à plus d'une organisation est inférieure à 1% pour les 4 catégories de membres. Ci-dessous, nous procédons à l'analyse de la participation de chacune de ces catégories indépendamment. A chaque fois certaines caractéristiques du ménage sont introduites à côté de caractéristiques spécifiques à la catégorie (l'éducation, par exemple).

Caractéristiques du ménage	Echantillon total		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,01	2,21	-0,20
Liens avec les familles dominantes du village	0,19	0,27	0,08
Instruction du chef de ménage	0,97	1,21	-0,66
Nombre d'observations	5840	5561	11401

TAB. 7.5: Caractéristiques des ménages et participation du chef aux groupements. Echantillon total

7.2.1 Participation des chefs de ménage aux groupements

La participation des chefs de ménages peut être analysée au travers du statut social du ménage, du niveau d'instruction du chef, de son appartenance à l'une des familles dominantes. L'analyse porte sur l'ensemble de l'échantillon.

Ces variables sont distribuées de la manière suivante :

- Statut social : on observe sur l'ensemble de l'échantillon, 68% de ménages pauvres et 32% de riches. Parmi eux, 45% des chefs de ménages pauvres participent à un groupement au moins, 55% pour les ménages riches.
- Instruction : 20% des chefs de ménages savent lire et écrire. Parmi eux, 63% des ménages dont le chef est instruit participent à au moins à un groupement, 45% pour les non instruits.
- Liens avec les familles dominantes du village : 55% des ménages sont liés à des familles dominantes du village. Parmi eux, 52% des ménages liés à de personnalités dominantes participent à au moins une organisation, 45% pour les autres.

Dans les tableaux 7.5, 7.6, 7.7 et 7.8, nous présentons les résultats d'une série de tests de différence de moyenne ou de proportion, en fonction de ces caractéristiques. Nous contrastons les résultats obtenus sur l'échantillon total en fonction de l'appartenance des ménages à l'une des trois zones.¹

Les résultats de ces quatre tableaux indiquent que la participation du chef de ménage semble positivement liée au statut social du ménage et à ses liens avec les familles dominantes du village, quel que soit l'échantillon considéré. En revanche, l'instruction du chef n'a de conséquence significative que dans le Plateau central.

7.2.2 Participation des épouses du chef de ménage aux groupements

Nous reprenons ici les caractéristiques du ménage utilisées pour l'analyse de la participation du chef. La distribution de ces caractéristiques en fonction de la participation des femmes donne les résultats présentés aux tableaux 7.9, 7.10 et 7.11 :

¹L'ensemble de ces estimations tiennent compte des pondérations liées à l'échantillonnage de l'enquête.

Caractéristiques du ménage	Zône cotonnière		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,02	2,33	-0,31
Liens avec les familles dominantes du village	0,17	0,27	-0,10
Instruction du chef de ménage	0,74	0,76	-0,02
Nombre d'observations	1819	2026	3845

TAB. 7.6: Caractéristiques des ménages et participation du chef aux groupements : Zône cotonnière

Caractéristiques du ménage	Plateau central		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,99	2,23	-0,24
Liens avec les familles dominantes du village	0,23	0,28	-0,05
Instruction du chef de ménage	1,00	1,28	-0,28
Nombre d'observations	1218	1552	2770

TAB. 7.7: Caractéristiques des ménages et participation du chef aux groupements : Plateau central

Caractéristiques du ménage	Oudalan		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,86	2,05	-0,19
Liens avec les familles dominantes du village	0,12	0,25	-0,13
Instruction du chef de ménage	0,89	1,41	-0,52
Nombre d'observations	1105	967	2072

TAB. 7.8: Caractéristiques des ménages et participation du chef aux groupements : Oudalan

Caractéristiques du ménage	Zône cotonnière		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,15	2,28	-0,13
Liens avec les familles dominantes du village	0,22	0,23	-0,01
Instruction du chef de ménage	0,72	0,84	-0,12
Instruction des épouses du chef de ménage	1,80	1,72	0,08
Nombre d'observations	2897	948	3845

TAB. 7.9: Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Zône cotonnière

En résumé, on observe :

- pour le statut social : 30% des ménages pauvres ont au moins une des épouses qui participent à au moins une organisation. Ce taux est de 37% pour les épouses des ménages riches.
- pour le niveau d'instruction : 38% des ménages où le chef sait lire et écrire ont une épouse qui participe à au moins un groupement, ce taux est de 30% dans les ménages à chefs non-instruit.
- pour les liens avec les familles dominantes du village : 36% des ménages liés à l'une des familles dominantes ont une épouse qui participe à au moins un groupement comparativement à 26% pour les autres ménages.

Les faits saillants reportés dans les quatre tableaux sont les suivants :

- Sur l'ensemble de l'échantillon, le statut social est significativement plus élevé dans les ménages pour les épouses participent au moins à un groupement. Cette différence n'est significative que pour la région du Plateau central.
- La participation des épouses des ménages à chefs instruits est significativement plus élevée sur l'échantillon dans son ensemble. Au niveau régional, cette différence n'est significative que pour la région du Plateau central.
- La participation des épouses des ménages liées aux familles dominantes est significativement plus élevée sur l'échantillon total. Ici encore, cette différence n'est significative que pour la région du Plateau central.
- Enfin, le niveau d'instruction des épouses n'est pas significativement différent entre les épouses participants et les autres. Le contraste par zone ne permet pas d'isoler de différences significatives.

Il est ici intéressant de noter que la participation des épouses ne semble pas être tant liée à leurs caractéristiques propres qu'aux caractéristiques du ménage. Ceci peut être expliqué par l'existence de stratégies de ménage dans la répartition des membres, plutôt que de stratégies individuelles.

Caractéristiques du ménage	Plateau central		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,99	2,25	-0,26
Liens avec les familles dominantes du village	0,21	0,3	-0,09
Instruction du chef de ménage	0,96	1,38	-0,42
Instruction des épouses du chef de ménage	1,6	1,59	-0,01
Nombre d'observations	1501	1269	2270

TAB. 7.10: Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Plateau central

Caractéristiques du ménage	Oudalan		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,89	2,19	0,30
Liens avec les familles dominantes du village	0,16	0,28	-0,12
Instruction du chef de ménage	1,01	1,59	-0,57
Instruction des épouses du chef de ménage	1,74	1,88	-0,14
Nombre d'observations	1632	440	2072

TAB. 7.11: Caractéristiques des ménages et participation des épouses aux groupements : Oudalan

Caractéristiques du ménage	Echantillon total		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,07	2,35	-0,28
Instruction du chef de ménage	0,24	0,17	0,07
Liens avec les familles dominantes du village	1,06	1,22	-0,16
Instruction des autres hommes	1,95	2,07	-0,08
Nombre d'observations	9999	1402	11401

TAB. 7.12: Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements

7.2.3 Participation des autres hommes du ménage aux groupements

Ici encore, nous commençons par présenter la distribution des caractéristiques considérées, en fonction de la participation des autres hommes du ménage aux groupements du village.²

- Statut social : on observe la participation d'autres hommes dans 10% des ménages pauvres ; cette proportion est de 17% dans les ménages riches.
- On observe 12% de ménages dont les autres hommes participent au moins à un groupement, que le chef sache ou non lire et écrire.
- Liens avec les familles dominantes : 10% des ménages liés à l'une des familles dominantes ont d'autres hommes dans au moins un groupement, ce ratio est de 14% dans l'échantillon des ménages non liés à l'une de ces familles.

Dans les tableaux 7.12, 7.13, 7.14 et 7.15, nous introduisons, à côté des caractéristiques habituelles du ménage, le niveau d'éducation maximum de la catégorie "autres hommes".

Les résultats de ces tableaux indiquent que :

- Le statut social des ménages dont les autres hommes participent est significativement plus élevé. On aboutit aux mêmes résultats au niveau de chaque région avec une significativité à 11,5% pour la région de l'Oudalan ;
- Le niveau d'instruction des chefs des ménages où les autres hommes ne participent pas est significativement plus élevé sur l'échantillon total. Cette différence n'est pas significative pour la région cotonnière et l'Oudalan contrairement à la région du plateau central.
- Le niveau d'instruction des autres adultes n'est pas significativement différent entre les ménages où l'un des autres hommes participe. Les résultats sont similaires dans la région cotonnière et le plateau central contrairement à l'Oudalan où le niveau d'instruction des non participants est relativement plus élevé.

²Les autres hommes sont composés de toutes les personnes masculines de plus de 12 ans dans le ménage excepté le chef de ménage.

Caractéristiques du ménage	Zône cotonnière		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,13	2,44	0,31
Instruction du chef de ménage	0,22	0,23	-0,01
Liens avec les familles dominantes du village	0,75	0,77	-0,02
Instruction des autres hommes	1,99	1,94	0,05
Nombre d'observations	3217	628	3845

TAB. 7.13: Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Zône cotonnière

Caractéristiques du ménage	Plateau central		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,07	2,35	-0,28
Instruction du chef de ménage	0,27	0,16	0,11
Liens avec les familles dominantes du village	1,12	1,3	-0,18
Instruction des autres hommes	1,96	2,11	-0,15
Nombre d'observations	2293	477	2270

TAB. 7.14: Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Plateau central

On note, comme dans la section précédente, que les caractéristiques de l'individu ne sont pas déterminants dans la participation aux groupements, ce qui vient alimenter l'idée de l'existence de stratégies de ménage. Toutefois, il est intéressant de constater que l'éducation des autres hommes est différente dans la région de l'Oudalan. Il est alors possible que l'on observe des zones avec et des zones sans stratégie de ménage, probablement dépendant de la "pression traditionnelle" locale.

7.2.4 Participation des autres femmes du ménage aux groupements

La catégorie "autres femmes" est ici composée de toutes les personnes féminines de plus de 12 ans dans le ménage exceptées les épouses du chef de ménage.

Nous procédons à l'analyse de la participation de cette catégorie de membres du ménage de la même manière que dans les trois sous-sections précédentes. Ainsi :

Caractéristiques du ménage	Oudalan		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,94	2,41	-0,47
Instruction du chef de ménage	0,18	0,22	-0,04
Liens avec les familles dominantes du village	1,11	1,70	-0,59
Instruction des autres hommes	1,90	1,54	0,36
Nombre d'observations	1998	74	2072

TAB. 7.15: Caractéristiques des ménages et participation des autres hommes aux groupements : Oudalan

Caractéristiques du ménage	Echantillon total		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	2,09	2,31	-0,22
Instruction du chef de ménage	0,23	0,19	0,04
Liens avec les familles dominantes du village	1,07	1,18	-0,11
Instruction des autres femmes	1,96	1,87	0,09
Nombre d'observations	10736	665	11401

TAB. 7.16: Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements

- Statut social : l'une des "autres femmes" participe à au moins un groupement, dans 5% des ménages pauvres. Le taux correspondant est de 7% pour les ménages riches.
- Le niveau d'éducation du chef de ménage ne fait pas de différence dans le pourcentage d'autres femmes participant à au moins un groupement.
- 7% des ménages ayant des liens avec l'une des familles dominantes ont au moins une "autres femmes" participant à un groupement, comparativement à 5% pour les autres ménages.

Dans les tableaux 7.16, 7.17, 7.18 et 7.19, nous introduisons, à côté des caractéristiques du ménage, le niveau d'éducation maximum des autres femmes du ménage.

Le statut social des ménages où certaines autres femmes participent à un groupement est significativement supérieur pour l'échantillon total. Cette différence n'est pas significative pour la zone cotonnière, mais l'est pour les deux autres zones. L'instruction du chef n'est pas significativement différente dans l'ensemble mais l'est uniquement pour la région de l'Oudalan. La différence n'est pas significative entre les ménages de familles dominantes et les autres. L'analyse

Caractéristiques du ménage	Zône cotonnière		
	Part.	Diff	
	pas	Part.	/ total
Statut social	2,18	2,21	-0,03
Instruction du chef de ménage	0,224	0,225	-0,001
Liens avec les familles dominantes du village	0,74	0,92	-0,18
Instruction des autres femmes	2,02	1,99	0,03
Nombre d'observations	3688	157	3845

TAB. 7.17: Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Zône cotonnière

Caractéristiques du ménage	Plateau central		
	Part.	Diff	
	pas	Part.	/ total
Statut social	2,09	2,35	-0,26
Instruction du chef de ménage	0,26	0,2	0,06
Liens avec les familles dominantes du village	1,14	1,25	-0,11
Instruction des autres femmes	1,97	1,83	0,14
Nombre d'observations	2496	274	2270

TAB. 7.18: Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Plateau central

par région montre que la participation est significativement plus élevée pour les ménages de familles dominantes dans la zône cotonnière et de l'Oudalan. Enfin, on note que les caractéristiques individuelles des autres femmes (ici encore l'éducation) ne sont pas significatives.

7.2.5 Complémentarité dans la participation des différents membres aux groupements

Il nous semble intéressant, à ce stade de l'analyse, de considérer l'existence de relations entre la participation des différentes catégories de membres des ménages. En effet, nous avons pu observer, dans les sous-sections précédentes, la probable existence de stratégies de participation au niveau du ménage. Il est alors intéressant de s'interroger sur l'éventuelle complémentarité ou substitutabilité dans les appartenances entre les différents membres.

Dans l'introduction, nous avons pu observer que la participation est très souvent le fait des chefs, moins souvent de leurs épouses, et encore moins souvent des autres catégories de membres. Dans le tableau 7.20, nous présentons quelques

Caractéristiques du ménage	Oudalan		
	Part. pas	Part.	Diff / total
Statut social	1,94	2,77	-0,83
Instruction du chef de ménage	0,18	0,26	-0,08
Liens avec les familles dominantes du village	1,12	1,85	0,73
Instruction des autres femmes	1,8	1,79	0,01
Nombre d'observations	2045	27	2072

TAB. 7.19: Caractéristiques des ménages et participation des autres femmes aux groupements : Oudalan

	% épouses qui participent à un groupement	% autres hommes qui participent à un groupement	% autres femmes qui participent à un groupement	Nbre. d'obs.
Le chef de ménage participe à un groupement	47%	17%	8%	5561
Le chef de ménage ne participe à aucun groupement	18%	8%	4%	5840

TAB. 7.20: Complémentarité dans la participation des différents membres aux groupements

statistiques sur la participation des trois dernières catégories de membres, en fonction de la participation du chef de ménage. Nous ne présentons pas de tests de différence, dans la mesure où ces résultats sont partiels, du fait qu'ils ne tiennent pas compte de la disponibilité ou non de groupements pour les différents types de membres considérés (par exemple, est-ce qu'il existe un groupement ouvert aux femmes, aux jeunes, etc...). Ces résultats sont donc indicatifs.

Malgré la potentielle faiblesse statistique de ces résultats, on observe une tendance peu ambiguë : il semble exister une relation de complémentarité dans l'appartenance des différentes catégories de membres aux groupements. Ainsi, la participation du chef de ménage apparaît ici déterminante pour la participation des autres membres (soit au même, soit à un autre groupement).

7.3 Participation des ménages et type de groupements

Dans cette section, nous analysons la participation des ménages en fonction du type de groupement. Plus spécifiquement, nous cherchons à mieux saisir

7.3. PARTICIPATION DES MÉNAGES ET TYPE DE GROUPEMENTS 67

	Général	Zône		
		1	2	3
% de Participation aux groupements "sociaux"	54,23	38,65	60,44	43,90
% de Participation aux groupements "productifs"	45,77	61,35	39,56	56,10
% de ménages participant aux deux types	19,44	25,45	18,98	11,42

TAB. 7.21: Complémentarité dans l'appartenance aux groupements

	Différences		
	1 - 2	1 - 3	2 - 3
% de Participation aux groupements "sociaux"			
% de Participation aux groupements "productifs"			
% de ménages participant aux deux types	-	***	-

TAB. 7.22: Complémentarité dans l'appartenance aux groupements : Tests de différences

comment se répartissent les ménages entre groupements à vocation sociale et groupements à vocation productive. Pour cela, nous utilisons une base de données telle que chaque ménage est représenté autant de fois qu'il appartient à un type de groupement différent :

- le ménage n'apparaît pas s'il n'appartient pas à un groupement productif ou social ;
- le ménage apparaît une fois s'il appartient à l'un ou l'autre de ces deux types ;
- le ménage apparaît deux fois s'il appartient aux deux types.

Afin de ne pas confondre la participation des ménages avec le nombre de groupements, nous procédons à cette analyse sur un échantillon restreint aux seuls villages où il existe un groupements de type social et un groupement de type productif. Dès lors, les ménages considérés ont tous le "choix" de participer à l'un, l'autre ou les deux types de groupements.

Les résultats sont présentés aux tableaux 7.21 et 7.22 et suggèrent, d'une manière générale, que les ménages participent en premier lieu aux groupements de type sociaux de leur village, avant d'intégrer des groupements de type productif. Cependant, cette répartition est très sensible au découpage de notre échantillon en zones géographiques. En effet, la logique est inversée dans la zone cotonnière et dans l'Oudalan, tandis qu'elle est renforcée dans le Plateau central. Ceci vient confirmer l'idée que les communautés du Plateau central fonctionnent plus sur des critères d'autorité traditionnelle, tandis que les deux autres zones (la première étant très influencée par la culture du Coton et l'organisation de la Sofitex, la seconde étant probablement influencée par les intervenants extérieurs –bailleurs, ONG- très présents dans l'Oudalan), la répartition des participations est inversée.

	Inc. g�n.	Z�ne		
		1	2	3
Variance statut social intra-groupement – variance dans village	-0,04	-0,03	-0,05	-0,05
Variance nombre d’hectare cultiv�s intra-groupements – variance dans village	-0,07	-0,12	-0,06	-0,02
Variance cheptel intra-groupement – variance dans village	-0,90	-1,49	-0,60	-0,41
Variance instruction du chef de m�nage intra-groupement – variance village	-0,03	-0,04	-0,05	-0,01
Variance nombre de personnes de plus de 12 ans intra-groupement – variance village	-0,17	-0,11	-0,35	-0,11

TAB. 7.23: Homog n it  relative des membres des groupements : Diff rentiation par z ne

La derni re ligne du tableau vise   analyser l’ ventuelle compl mentarit  entre les appartenances   ces deux types de groupements. Il semble, a priori, que ni dans l’ chantillon total, ni dans aucune r gion en particulier, il n’existe de relation de compl mentarit  (i.e. lorsqu’un m nage adh re   l’un des deux types de groupements, il est peu probable qu’il adh re   l’autre). Cependant, on note, dans la z ne cotonni re, qu’un quart des m nages qui participent   l’un, participent aux deux. Ce ratio est significativement plus  lev  que dans les deux autres r gions.

7.4 Processus d’appariement

Il s’agit ici de tester l’hypoth se selon laquelle les individus ont plus tendance   s’organiser entre semblables. Cette hypoth se est d terminante car elle peut impliquer l’exclusion d’une partie de la population des groupements. Il se peut alors que ces personnes exclues soient les moins riches, comme tend   le sugg rer les autres r sultats de ce chapitre.

Pour chaque ligne, nous testons si la diff rence entre la variance intra-groupement et la variance sur tout le village est significativement diff rente de 0 (en gras les rapports significatifs au seuil de 10% ou moins). Une diff rence n gative indique que le groupement est plus homog ne que le village dans son ensemble.

Nous contrastons ces r sultats en fonction de la z ne d’appartenance du groupement et de sa vocation (productive ou sociale).

Les r sultats des tableaux 7.23 et 7.24 sont peu ambigus. Ils indiquent une plus grande homog n it  des groupements (relativement   l’h t rog n it  dans le village), quels que soient les indicateurs d’actifs retenus. On note que le contraste par z ne r v le peu de diff rence : tous les signes sont n gatifs et seuls les groupements de la z ne de l’Oudalan ont une diff rence non significative pour certains indicateurs, notamment le cheptel. Enfin, ces tests ne permettent pas d’isoler un contraste particulier li  au type du groupement.

	Groupement	
	Social	Productif
Variance statut social	-0,02	-0,05
intra-groupement – variance dans village		
Variance nombre d'hectare cultivés	-0,03	-0,01
intra-groupements – variance dans village		
Variance cheptel intra-groupement	-0,62	-0,84
– variance dans village		
Variance instruction du chef de ménage	-0,01	-0,06
intra-groupement – variance village		
Variance nombre de personnes de plus	-0,12	-0,12
de 12 ans intra-groupement – variance village		

TAB. 7.24: Homogénéité relative des membres des groupements : Différentiation par type de groupement

Chapitre 8

Organisation et activités des groupements

Le but de ce chapitre est d'offrir une description permettant de mieux saisir les groupements dans leur diversité au Burkina Faso. Pour cela, nous construisons un certain nombre d'indicateurs visant à décrire successivement :

- L'origine des groupements ;
- Les modes d'organisation des groupements ;
- Les principales fonctions remplies par les groupements ;
- La performance des groupements dans leurs activités.

Etant donné le caractère endogène de la plupart des relations entre ces indicateurs, il ne nous est pas possible pour le moment d'établir des relations de causalité entre ces variables. Cependant, nous procédons à une série de tests de corrélation permettant d'isoler certains liens qui paraissent statistiquement robustes.

Tout au long de l'analyse, nous cherchons à contraster les résultats obtenus sur l'ensemble de l'échantillon, en fonction de l'appartenance géographique du groupement et de son type.¹

Enfin, les deux sections conclusives porteront sur la caractérisation du leadership vis à vis du reste du groupement, et la caractérisation des membres du groupement vis à vis du reste du village.

8.1 Origine des groupements

8.1.1 Dynamique temporelle de la création des groupements : répartition des organisations par âge

La plupart des groupements que nous observons ici sont de création relativement récente (en moyenne, moins de 10 ans). La figure 8.1 représente la distribution de l'âge des groupements dans l'échantillon. On voit que le mode

¹L'analyse différenciée par Zone ne tient pas compte des 6 départements non-classés. L'analyse différenciée par type de groupement ne contraste que les groupements dits "sociaux" des groupements dits "productifs".

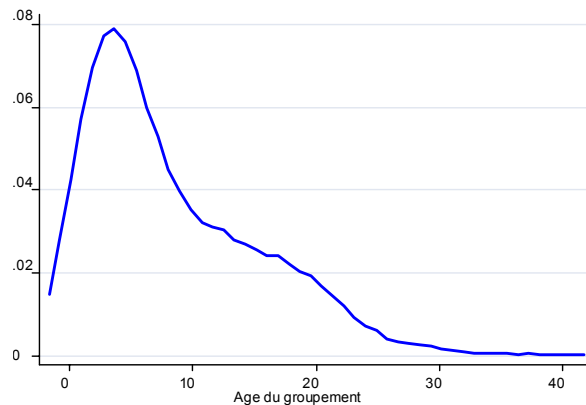


FIG. 8.1: Distribution de l'âge des groupements

d'âge pour les groupes existants est de moins de cinq ans.²

8.1.2 Caractérisation de l'origine des groupements

Les études de cas des groupements au Sénégal et au Burkina Faso ont permis d'appréhender les groupement comme des interfaces entre un groupe d'individus appartenant souvent à une même communauté, et "l'extérieur". Le groupement peut alors être un moyen d'accéder à certaines ressources, certains services, non disponibles à un niveau individuel.

On distingue alors essentiellement deux dynamiques possibles :

- le groupement se crée sur des initiatives internes (souvent par le biais d'un leader) ;
- le groupement est mis en place par un partenaire extérieur.

Cette différenciation "création endogène / création exogène" est ici ajoutée aux contrastes par Zone et par type de groupements, car elle nous semble particulièrement pertinente pour comprendre l'origine des groupements.

Les tableaux qui suivent permettent de mieux appréhender les dynamiques sous-jacentes à la création des groupements, au travers de leur mode de création, de leur statut juridique, de leurs liens externes et de leur dynamisme lors des premières années de leur existence.

Pour les tests de différence, ce sont les p-values qui sont reportées.

- L'analyse des tableaux 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 (partie 1) révèle que la très grande majorité des groupements (près de 80%) se créent sur des initiatives internes au futur groupement. Il ne semble a priori pas exister de différences significatives ni entre les types de groupements, ni d'une zone à l'autre.

²Cette courbe ne représente que les groupements existants encore aujourd'hui (elle ne tient pas compte des groupements qui n'existent plus), aussi ne doit-elle pas être interprétée comme une augmentation récente du nombre de groupements, mais comme un âge relativement jeune des groupements existants.

	Inc. g�n.	Z�ne		
		1	2	3
Cr�ation exog�ne (%)	20,62	20,71	19,98	12,75
Partie 2				
Le premier pr�sident avait des liens externes (%)	10,40	6,02	11,65	6,53
Le premier pr�sident avait des liens internes (%)	26,10	21,00	27,92	26,41
Le groupement a un statut juridique (%)	80,38	72,97	82,32	86,14
Le gpt a eu un statut juridique l'ann�e de sa cr�ation (%)	28,25	19,25	29,43	42,06
Le gpt a d�j� re�u un financement ext�rieur (%)	40,93	29,50	41,83	42,95
Premier financement l'ann�e de la cr�ation (%)	42,67	35,76	43,35	42,80
Nombre d'ann�es avant premier financement (moy)	4,29	4,80	4,36	4,11
Le groupement a d�j� men� une activit� (%)	97,28	99,49	97,03	90,87
Le groupement a men� une activit� la premi�re ann�e (%)	82,82	90,20	80,89	74,08
Nombre d'ann�es avant premi�re activit� (moyenne)	0,65	0,40	0,70	0,68
Partie 3				
Age du groupement (moy)	9,61	8,57	9,81	8,98
Taille du groupement (moyenne)	55,95	35,09	61,45	33,82
Femmes	21,89	20,69	21,29	20,70
Coton	2,58	22,27	0,04	0

TAB. 8.1: Origine des groupements, contraste par z ne

	Diff�rences		
	1-2	2-3	1-3
Partie 1			
Cr�ation exog�ne (%)	0,89	0,16	0,29
Partie 2			
Le premier pr�sident avait des liens externes (%)	0,06	0,88	0,16
Le premier pr�sident avait des liens internes (%)	0,22	0,50	0,85
Le groupement a un statut juridique (%)	0,07	0,06	0,53
Le gpt a eu un statut juridique l'ann�e de sa cr�ation (%)	0,00	0,03	0,20
Le gpt a d�j� re�u un financement ext�rieur (%)	0,00	0,04	0,85
Premier financement l'ann�e de la cr�ation (%)	0,30	0,45	0,94
Nombre d'ann�es avant premier financement (moy)	0,65	0,53	0,80
Le groupement a d�j� men� une activit� (%)	0,06	0,08	0,21
Le groupement a men� une activit� la premi�re ann�e (%)	0,01	0,01	0,26
Nombre d'ann�es avant premi�re activit� (moyenne)	0,30	0,27	0,96
Partie 3			
Age du groupement (moy)	0,17	0,83	0,68
Taille du groupement (moyenne)	0,00	0,82	0,00
Femmes	0,87	0,99	0,85
Coton	0,00	0,00	0,41

TAB. 8.2: Origine des groupements, contraste par z ne : Tests de diff rences

	Inc. gén.	Groupement		Diff.
		Soc.	Prod.	
Partie 1				
Création exogène (%)	20,62	17,27	21,34	0,31
Partie 2				
Le premier président avait des liens externes (%)	10,40	8,08	12,95	0,05
Le premier président avait des liens internes (%)	26,10	23,29	25,30	0,58
Le groupement a un statut juridique (%)	80,38	80,90	78,82	0,48
Le gpt a eu un statut juridique l'année de sa création (%)	28,25	23,47	31,03	0,14
Le gpt a déjà reçu un financement extérieur (%)	40,93	41,63	39,99	0,79
Premier financement l'année de la création (%)	42,67	41,98	41,71	0,96
Nombre d'années avant premier financement (moy)	4,29	4,50	4,27	0,75
Le groupement a déjà mené une activité (%)	97,28	100	92,77	0,00
Le groupement a mené une activité la première année (%)	82,82	82,23	82,54	0,92
Nombre d'années avant première activité (moyenne)	0,65	0,94	0,07	0,05
Partie 3				
Age du groupement (moy)	9,61	11,22	7,91	0,01
Taille du groupement (moyenne)	55,95	56,07	60,74	0,75
Femmes	21,89	25,81	17,25	0,03
Coton	2,58	0,14	5,46	0,06

TAB. 8.3: Origine des groupements, contraste type de groupement

- Dans la deuxième partie des tableaux, nous avons cherché à caractériser certains aspects du groupement ayant potentiellement eu une influence importante lors de sa création. On note ainsi que :
 - Les liens externes du leader à l’origine semblent importants dans la création de groupements productifs, relativement aux groupements plus sociaux.
 - Peu de groupements obtiennent un statut juridique l’année de leur création, même si aujourd’hui, 80% des groupements ont obtenu leur récépissé. On note par ailleurs, que les groupements de la zone cotonnière ont moins de statuts légaux que les autres zones. Une explication peut provenir du fait que ces derniers se situent dans des zones à forte intensité de bailleurs extérieurs et d’ONGs qui demandent souvent qu’il existe un statut juridique pour travailler avec les groupements.
 - L’accès à des financements pouvant être l’une des premières motivations à la création du groupement, nous reportons ici le pourcentage de groupements ayant eu accès à un financement, en général et lors de sa première année. Il ressort que plus de 40% des groupements ont déjà reçu un financement, parmi lesquels plus de 40% l’ont reçu pendant leur première année d’existence. Ceci semble alors confirmer l’importance des opportunités de financement comme incitation à la création de groupements. On note que les groupements de la zone cotonnière ont en général moins accès aux financements, et que les groupements créés de manière exogène ont plus de probabilité de bénéficier de ce type d’aide.
 - Enfin, on note qu’il existe peu de groupements inactifs et que la grande majorité ont mené leur première activité la première année d’existence : les groupements se mettent en place pour mener une activité en particulier. Un contraste intéressant vient encore une fois de la zone cotonnière, où les groupements mènent significativement plus d’activité, et plus tôt. Ceci peut être mis en relation avec le fait que ces groupements semblent également être ceux qui bénéficient le moins de financements extérieurs (point précédent).
- Dans la dernière partie des tableaux, nous présentons quelques caractéristiques générales des groupements. Il semble ainsi que :
 - Les groupements de type productif sont de création plus récente que les groupements de type social. Ceci peut être mis en relation avec l’hypothèse d’une évolution des groupements de structures “traditionnelles” vers des structures plus “modernes”, vu dans le chapitre 6.
 - Les groupements sont plus grands dans la zone du Plateau central, ce qui vient également renforcer l’idée que cette zone supporte plus de logiques d’autorité traditionnelle que les autres, et qu’il est donc difficile, dans de tels contextes, d’exclure certains individus de l’organisation.
 - Les groupements de femmes proposent, en général, plus d’activités de type social. Les groupements de cotonniers sont quant à eux spécialisés dans les activités productives.

	Inc. gén.	Création		Diff.
		Endo.	Exo.	
Partie 1				
Création exogène (%)	20,62	X	X	X
Partie 2				
Le premier président avait des liens externes (%)	10,40	10,29	10,78	0,80
Le premier président avait des liens internes (%)	26,10	24,21	33,25	0,35
Le groupement a un statut juridique (%)	80,38	80,42	80,20	0,94
Le gpt a eu un statut juridique l'année de sa création (%)	28,25	24,29	43,22	0,01
Le gpt a déjà reçu un financement extérieur (%)	40,93	37,08	55,76	0,00
Premier financement l'année de la création (%)	42,67	45,79	34,67	0,37
Nombre d'années avant premier financement (moy)	4,29	3,93	5,14	0,59
Le groupement a déjà mené une activité (%)	97,28	96,61	99,87	0,02
Le groupement a mené une activité la première année (%)	82,82	83,84	78,96	0,32
Nombre d'années avant première activité (moyenne)	0,65	0,61	0,77	0,76
Partie 3				
Age du groupement (moy)	9,61	9,46	10,22	0,72
Taille du groupement (moyenne)	55,95	54,32	62,26	0,61
Femmes	21,89	23,18	16,93	0,05
Coton	2,58	2,83	1,62	0,27

TAB. 8.4: Origine des groupements, contraste par modalité de création

8.2 Structure organisationnelle du groupement

Il s'agit dans cette section d'analyser la diversité des structures organisationnelles des groupements, à travers un certain nombre d'indicateurs. Les indicateurs de structure organisationnelle du groupement tentent d'identifier différentes dimensions de l'organisation interne du groupement, en termes de démocratie, de gestion administrative, de professionnalisme, de liens sociaux et de participation financière des membres. Ici encore, nous introduisons les contrastes de Zone géographique et de type de groupements.

8.2.1 Construction des indicateurs synthétiques

La plupart des indicateurs utilisés ici sont des indicateurs synthétiques, dont la construction vise à refléter au mieux ces différentes dimensions, compte tenu de l'information disponible.

Ainsi :

- L'indicateur de démocratie tient compte des modalités de mise en place du bureau, de prise de décision au sein des différents organes de gouvernance et de prise de décisions pour les grandes orientations du groupement.³
- La gestion administrative du groupement est décomposée en deux dimensions : bureaucratie (en terme de lourdeur administrative) et transparence (en terme de documents tenus et de leur restitution).⁴
- L'indicateur de professionnalisme des membres du bureau tient compte de l'intensité des liens de ces membres avec l'extérieur (migrations passées et responsabilités en dehors du village) et de leur niveau de capital humain. Le niveau de capital humain est codé sur une échelle de 0 à 4 (0 = n'a jamais été à l'école, 1 = est alphabétisé ou a été à l'école rurale, 2 = a suivi l'école primaire ou coranique, 3 = a été à l'école secondaire ou franco-arabe, 4 = a fait des études supérieurs).⁵
- L'indicateur de capital social des membres du bureau agrège des informations relatives à leurs responsabilités traditionnelles et administratives dans le village et à leurs liens entre eux et avec les autorités traditionnelles.⁶

³La procédure suivie pour sa construction est inspirée de celle mise en œuvre par Freedom House. Dans un premier temps, on donne des scores allant de 1 à 3 pour (1) la procédure de mise en place du bureau, (2) la procédure de renouvellement du bureau, (3) le mode de prise de décision au sein du bureau, (4) le mode de prise de décision dans l'assemblée générale, et (5) le mode de décision pour les grandes orientations du groupement. Le score total de démocratie est donné par la somme de ces scores partiels.

⁴La bureaucratie est mesurée par le nombre de commissions et de documents. La transparence inclut aussi le nombre de documents, ainsi que des indicateurs binaires de restitution des comptes, procès verbaux, et registres, un indicateur de circulation d'information, et un indicateur de vigilance sur la caisse (la caisse et la clé sont détenues par des personnes différentes).

⁵Dans le score des liens avec l'extérieur, un point est attribué pour chaque personne du bureau (président d'origine ou actuel, secrétaire, trésorier) qui a vécu au moins un an en ville ou à l'étranger, et un autre point pour chacun des membres du bureau qui a des responsabilités extérieures au village. Le score théorique maximum est donc de 6.

⁶Le score de responsabilités traditionnelles varie de 0 à 3, avec un point par membre du bureau qui assume une fonction traditionnelle dans le village (chef du village, chef coutumier ou responsable religieux). Le score de responsabilités administratives varie de 0 à 2. Le score d'intensité des liens entre les membres du bureau cumule les liens de parenté entre les 3 membres du bureau entre eux et avec le premier président.

- L'indicateur d'appartenance du groupement à des structures extérieures a pour seule composante le fait que le groupement soit ou non, membre d'une Fédération / Union / Faïtière.
- La participation financière est analysée au travers des contributions des membres (cotisations, droits d'adhésion) et des pénalités (système d'amendes).

8.2.2 Analyse de la structure organisationnelle des groupements, contraste par Zône et type de groupements

Les tableaux 8.5, 8.6 et 8.7 présentent les moyennes de chaque indicateur, pour l'échantillon total et en désagrégeant par zône géographique et par type de groupement. L'ensemble de ces résultats tient compte des pondérations liées à l'échantillonnage de l'enquête et sont donc représentatifs des zônes couvertes par l'enquête. L'analyse de ces tableaux permet de relever un certain nombre de contrastes intéressants :

- D'une manière générale, les groupements à vocation plus productive sont pourvus d'une organisation plus "forte". Ils sont ainsi à la fois plus bureaucratiques, plus transparents et ont des bureaux plus professionnels. Ils sont plus souvent membres d'une structure extérieure et exigent plus de participation financière de leurs membres. Tout ceci semble aller dans le sens d'une organisation plus "moderne" de ces groupements en comparaison aux groupements sociaux. On note toutefois que les groupements productifs sont également ceux qui s'appuient le plus sur leurs liens avec les autorités traditionnelles, alors que nous nous attendions à ce que cela soit plus le fait des groupements de type social. Une explication peut provenir du fait que les groupements "productifs", parce qu'ils mènent des activités modernes, plus enclines à accentuer les différences entre les membres de la communauté, ont plus besoin d'avoir le soutien des élites locales que les groupements sociaux qui ne remettent pas fondamentalement en cause l'organisation traditionnelle de la communauté.
- Le contraste par zône est également évocateur. Il indique que la zône de l'Oudalan se détache des deux autres zône pour la plupart des indicateurs. Ainsi, les groupements de cette zône sont à la fois plus démocratiques, plus liés à des structures extérieures et reposent plus sur le capital social du bureau. Ils sont néanmoins moins transparents et disposent de bureaux moins professionnels. Il est difficile, a priori d'interpréter ces résultats. On peut cependant trouver une explication dans la très forte densité d'ONGs dans cette zône. Si les ONGs facilitent l'émergence de groupements de rente, elles les contraignent à suivre certaines démarches "démocratiques" dans la gestion des projets.

8.3 Fonctions et performance des groupements

Les fonctions remplies par les groupements sont ici regroupées en 5 grandes catégories :

- fonction d'appui aux activités à génération de revenus ;
- fonction de gestion des ressources naturelles ;
- fonction sociale ;
- fonction de formation et de partage d'information ;

	Groupement		
	Prod.	Soc.	Diff.
Démocratie			
Procédure de mise en place du bureau	2,13	2,02	0,24
Respect du mandat du bureau	2,51	2,38	0,05
Prise de décision au sein du bureau	2,52	2,54	0,79
Prise de décision au sein de l'assemblée générale	2,09	2,21	0,03
Démocratie dans les décisions	1,16	1,10	0,21
Indicateur agrégé de démocratie	10,48	10,23	0,25
Gestion administrative			
Bureaucratie			
Nombre de commissions	1,85	2,14	0,42
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	2,35	2,03	0,02
Transparence			
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	2,35	2,03	0,02
Les comptes sont restitués*	0,81	0,81	0,97
Les procès verbaux sont restitués*	0,68	0,60	0,24
Les registres sont restitués*	0,65	0,51	0,00
L'information circule bien*	0,36	0,45	0,55
Les documents ne sont pas éparpillés*	0,97	0,96	0,42
La clé et la caisse ne sont pas au même endroit*	0,40	0,47	0,42
Indicateur agrégé de transparence	7,05	6,60	0,00
Professionalisme			
Score d'émigration et de responsabilités externes du bureau	2,62	2,10	0,00
Niveau d'éducation moyen des membres du bureau	3,11	2,99	0,56
Niveau d'éducation du membre du bureau le plus éduqué	1,73	1,69	0,41
Indicateur de professionalisme	4,36	3,80	0,00
Capital social			
Score de responsabilités traditionnelles du bureau	0,16	0,15	0,80
Score de responsabilités administratives du bureau	0,13	0,09	0,48
Score d'intensité des liens entre les membres du bureau	0,93	0,90	0,90
Statut social moyen des membres du bureau	2,61	2,39	0,01
Liens moyens du bureau avec les autorités traditionnelles	0,56	0,47	0,03
Indicateur agrégé de capital social	4,59	4,04	0,02
Appartenance à une faïtière*	0,43	0,32	0,00
Participation financière			
Existence d'une cotisation*	0,80	0,71	0,10
Montant annuel moyen d'une cotisation	3853	2138	0,21
Existence d'un droit d'adhésion*	0,92	0,75	0,01
Montant moyen du droit d'adhésion	1203	732	0,00
Existence d'un système d'amende*	0,66	1,23	0,23
Indicateur agrégé de participation	2,38	2,71	0,53
Nombre d'observations	285	348	

TAB. 8.5: Structure organisationnelle des groupements. Contraste par type de groupements

	Zône		
	1	2	3
Démocratie			
Procédure de mise en place du bureau	1,84	2,10	1,68
Respect du mandat du bureau	2,37	2,50	2,42
Prise de décision au sein du bureau	2,58	2,56	3,26
Prise de décision au sein de l'assemblée générale	2,26	2,15	2,65
Démocratie dans les décisions	1,07	1,12	1,15
Indicateur agrégé de démocratie	10,13	10,44	11,17
Gestion administrative			
Bureaucratie			
Nombre de commissions	1,74	2,01	1,24
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	2,07	2,20	1,36
Transparence			
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	2,07	2,20	1,36
Les comptes sont restitués*	0,78	0,85	0,65
Les procès verbaux sont restitués*	0,55	0,66	0,45
Les registres sont restitués*	0,62	0,56	0,20
L'information circule bien*	0,44	0,40	0,30
Les documents ne sont pas éparpillés*	0,94	0,96	1,00
La clé et la caisse ne sont pas au même endroit*	0,31	0,50	0,23
Indicateur agrégé de transparence	6,43	6,97	5,01
Professionnalisme			
Score d'émigration et de responsabilités externes du bureau	2,24	2,26	2,07
Niveau d'éducation moyen des membres du bureau	2,67	3,16	1,87
Niveau d'éducation du membre du bureau le plus éduqué	1,72	1,72	1,17
Indicateur de professionnalisme	3,96	3,99	3,25
Capital social			
Score de responsabilités traditionnelles du bureau	0,10	0,16	0,14
Score de responsabilités administratives du bureau	0,06	0,11	0,19
Score d'intensité des liens entre les membres du bureau	0,78	0,92	1,62
Statut social moyen des membres du bureau	2,66	2,52	2,64
Liens moyens du bureau avec les autorités traditionnelles	0,38	0,55	0,54
Indicateur agrégé de capital social	3,97	4,38	5,23
Appartenance à une faitière*	0,25	0,35	0,74
Participation financière			
Existence d'une cotisation*	0,59	0,79	0,73
Montant annuel moyen d'une cotisation	1583	3236	2076
Existence d'un droit d'adhésion*	0,88	0,82	0,93
Montant moyen du droit d'adhésion	1766	844	1478
Existence d'un système d'amende*	0,70	1,09	0,56
Indicateur agrégé de participation	2,18	2,71	2,23
Nombre d'observations	254	244	96

TAB. 8.6: Structure organisationnelle des groupements. Contraste par zône

	Différences		
	1 - 2	1 - 3	2 - 3
Démocratie			
Procédure de mise en place du bureau	0,19	0,39	0,00
Respect du mandat du bureau	0,04	0,68	0,41
Prise de décision au sein du bureau	0,90	0,00	0,00
Prise de décision au sein de l'assemblée générale	0,20	0,00	0,00
Démocratie dans les décisions	0,26	0,12	0,61
Indicateur agrégé de démocratie	0,36	0,01	0,02
Gestion administrative			
Bureaucratie			
Nombre de commissions	0,30	0,32	0,16
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	0,31	0,04	0,02
Transparence			
Nombre de documents tenus + règlement intérieur	0,31	0,04	0,02
Les comptes sont restitués*	0,44	0,29	0,12
Les procès verbaux sont restitués*	0,19	0,42	0,15
Les registres sont restitués	0,17	0,00	0,00
L'information circule bien*	0,39	0,06	0,17
Les documents ne sont pas éparpillés*	0,45	0,00	0,15
La clé et la caisse ne sont pas au même endroit*	0,00	0,20	0,00
Indicateur agrégé de transparence	0,10	0,07	0,02
Professionalisme			
Score d'émigration et de responsabilités externes du bureau	0,87	0,42	0,27
Niveau d'éducation moyen des membres du bureau	0,23	0,00	0,00
Niveau d'éducation du membre du bureau le plus éduqué	0,97	0,00	0,02
Indicateur de professionnalisme	0,92	0,03	0,03
Capital social			
Score de responsabilités traditionnelles du bureau	0,06	0,39	0,72
Score de responsabilités administratives du bureau	0,07	0,09	0,26
Score d'intensité des liens entre les membres du bureau	0,32	0,02	0,02
Statut social moyen des membres du bureau	0,05	0,74	0,05
Liens moyens du bureau avec les autorités traditionnelles	0,04	0,09	0,95
Indicateur agrégé de capital social	0,04	0,01	0,04
Appartenance à une faïtière*	0,00	0,00	0,00
Participation financière			
Existence d'une cotisation*	0,00	0,30	0,62
Montant annuel moyen d'une cotisation	0,22	0,45	0,39
Existence d'un droit d'adhésion*	0,04	0,32	0,03
Montant moyen du droit d'adhésion	0,08	0,61	0,08
Existence d'un système d'amende*	0,27	0,46	0,19
Indicateur agrégé de participation	0,19	0,85	0,32
Nombre d'observations			

TAB. 8.7: Structure organisationnelle des groupements. Contraste par zone : Tests de différences

- fonction de représentation.

Nous ajoutons à ces fonctions un indicateur d'aide extérieur, dans la mesure où nous considérons que l'un des rôles majeurs des groupements est de permettre l'accès à des ressources extérieures. Toutefois, comme nous l'avons vu ci-dessus, l'interprétation de cet indicateur est ambiguë, car il n'est pas possible ici d'apprécier si il s'agit d'une qualité de dynamisme du groupement, ou de sa dépendance vis à vis d'une aide extérieure.

8.3.1 Construction des indicateurs pour l'analyse

Ici encore, nous appréhendons les six fonctions citées ci-dessus par des indicateurs synthétiques :

- Les indicateurs d'appui aux activités à génération de revenus sont construits pour trois activités principales (le commerce, le coton et le maraîchage), et visent à représenter l'étendu des services rendus par le groupement à ses membres, dans la pratique de cette activité.
- L'indicateur de gestion des ressources naturelles saisit si le groupement joue un rôle dans la gestion de la forêt, de l'eau et des pâturages.
- L'indicateur de redistribution/cohésion saisit si le groupement mène des activités de type redistributif ou des activités de cohésion (animation, banque de céréales, champ collectif, tontines).⁷
- L'indicateur de formations recense le nombre de formations proposées par le groupement à ses membres au cours des trois dernières années.
- L'indicateur de représentation saisit la participation des membres ou du groupement aux organes de décision des associations de développement local ou des fédérations /Union/ Faïtières. L'idée est de saisir l'intensité de la représentation du groupement dans les structures extérieures au village.⁸
- L'indicateur d'aide extérieure permet, en 2001 et 2002, de mesurer l'aide perçue en termes de dons et de prêts d'une part et d'autre part de saisir si c'est le groupement qui a fait la démarche vers le partenaire extérieur.⁹ Cet indicateur permet de saisir la performance des groupements car elle mesure leur capacité de négociation et d'initiative.

8.3.2 Analyse des fonction et performances des groupements : contrastes par zones et types de groupement

Dans les tableaux 8.8, 8.9 et 8.10, nous reportons les résultats de tests de différence, par zone et par type de groupements, d'une série d'indicateurs de

⁷Le score de l'indicateur de redistribution/cohésion, égal au nombre d'activités menées dans cette catégorie varie de 0 à 3.

⁸Le score de représentation varie de 0 à 3 avec un point pour chacun des membres du bureau (premier président ou président actuel, secrétaire, trésorier) qui participe à une Association de Développement Local ou qui est responsable dans une faïtière, ou un point si un membre du groupement au moins participe à ce genre d'activités alors qu'aucun membre du bureau ne le fait.

⁹La première variable indique le nombre de prêts ou de dons en provenance des partenaires extérieurs. Tous les prêts reçus d'un même partenaire ne comptent que pour un seul prêt, de même que les différents dons reçus d'un même partenaire. Ainsi, un score moyen proche de 1 indique l'obtention de prêts ou de dons provenant d'un partenaire.

	Zône		
	1	2	3
Appui aux activités génératrices de revenus			
Performance dans l'activité de commerce	3,22	2,71	X
Performance dans l'activité de coton	2,20	4,33	X
Performance dans l'activité de maraîchage	10	8,72	6,25
Gestion des ressources naturelles			
Score de gestion des ressources naturelles	0,47	0,58	0,48
Fonction sociale			
Score de distribution / cohésion	0,49	0,70	0,42
Formation et partage d'information			
Nombre de formation proposées	1,50	1,42	0,68
Représentation			
Score de participation aux organisations plus vastes	0,33	0,50	0,45
Aide Extérieure			
Nombre de prêts ou de dons reçus par le groupement	0,15	0,17	0,20
Le groupements est à l'origine de la venue du partenaire	0,49	0,78	0,50
Nombre d'observations :	254	244	96

TAB. 8.8: Fonctions et performance des groupements : Contraste par zône

fonctions remplies par les groupements. Ici encore, ces tests tiennent compte des pondérations liées à l'échantillonnage.

On note donc que les groupements du Plateau central sont, d'une manière générale, très présents dans la plupart des fonctions, relativement aux autres groupements. Ceci est notamment le cas pour les fonctions sociales et les fonctions de représentation, ce qui vient appuyer l'hypothèse selon laquelle cette zône serait plus dotée en groupements sociaux s'insérant dans des milieux où la pression traditionnelle est importante.

On note également que les zônes 2 et 3 sont plus à même de trouver des financements extérieurs, ce qui corrobore le fait que ces zônes sont plus riches en bailleurs et en ONGs, tandis que les groupements de la zône 1 (et ceux de la zône 2 dans une moindre mesure) sont plus présents dans des fonctions liées aux activités productives (appui aux activités génératrices de revenus et formation/partage d'information). Finalement, on voit que les groupements à vocation productive ont moins de fonctions redistributrices et qu'elles appartiennent plus souvent à des organisations plus vastes telles que des faïtières.

8.4 Un test cognitif de "débrouillardise"

Nous caractérisons ici la performance des groupements par une autre mesure synthétique, agrégat des réponses du groupement au "test cognitif" lors de l'enquête. Ce test vise à mesurer la capacité de l'organisation à réagir face à une situation qu'elle a déjà envisagée (test-cognitif 1) et à des situations inconnues (test-cognitif 2).

84 CHAPITRE 8. ORGANISATION ET ACTIVITÉS DES GROUPEMENTS

	Différences		
	1 - 2	1 - 3	2 - 3
Appui aux activités génératrices de revenus			
Performance dans l'activité de commerce	0,42	X	X
Performance dans l'activité de coton	0,07	X	X
Performance dans l'activité de maraîchage	0,35	0,11	0,11
Gestion des ressources naturelles			
Score de gestion des ressources naturelles	0,68	0,98	0,67
Fonction sociale			
Score de distribution / cohésion	0,00	0,56	0,03
Formation et partage d'information			
Nombre de formation proposées	0,83	0,08	0,00
Représentation			
Score de participation aux organisations plus vastes	0,05	0,20	0,60
Aide Extérieure			
Nombre de prêts ou de dons reçus par le groupement	0,76	0,02	0,75
Le groupements est à l'origine de la venue du partenaire	0,08	0,94	0,19
Nombre d'observations :			

TAB. 8.9: Fonctions et performance des groupements : Contraste par zone, tests de différences

	Groupement		
	Prod.	Soc.	Diff.
Appui aux activités génératrices de revenus			
Performance dans l'activité de commerce	2,61	3,4	0,42
Performance dans l'activité de coton	2,40	2,66	0,82
Performance dans l'activité de maraîchage	X	X	X
Gestion des ressources naturelles			
Score de gestion des ressources naturelles	0,68	0,55	0,36
Fonction sociale			
Score de distribution / cohésion	0,51	0,80	0,00
Formation et partage d'information			
Nombre de formation proposées	1,52	1,38	0,59
Représentation			
Score de participation aux organisations plus vastes	0,58	0,46	0,04
Aide Extérieure			
Nombre de prêts ou de dons reçus par le groupement	0,20	0,16	0,40
Le groupements est à l'origine de la venue du partenaire	0,59	0,70	0,12
Nombre d'observations :	285	348	

TAB. 8.10: Fonctions et performance des groupements : Contraste par type de groupement

	Zône		
	1	2	3
Test cognitif			
Score obtenu à la partie	1,59	1,63	1,72
"situation connue" du test			
Score obtenu à la partie	1,36	1,86	1,48
"situation inconnue" du test			
Test cognitif global	2,96	3,50	3,20
Nombre d'observations	254	244	96

TAB. 8.11: Tests cognitifs. Contraste par zône

	1 - 2	1 - 3	2 - 3
	Test cognitif		
Score obtenu à la partie	0,52	0,18	0,32
"situation connue" du test			
Score obtenu à la partie	0,02	0,55	0,09
"situation inconnue" du test			
Test cognitif global	0,04	0,29	0,24

TAB. 8.12: Tests cognitifs. Contraste par zône : Tests de différences

Dans les tableaux 8.11, 8.12 et 8.14, nous présentons les moyennes des résultats lors de ce test, contrasté par le type du groupement et son appartenance géographique.

Le tableau 8.12 indique que la connaissance, mesurée par le test cognitif, est plus grande dans les groupements de la zône du Plateau central que dans les groupements de la zône Cotonnière. Ce test indique donc que si les groupements de la zône du plateau central fonctionnent plus avec des partenaires extérieurs, comme nous l'avons vu plus haut, ils ne sont pas pour autant dépendant d'une seule source, puisqu'à même de trouver l'information nécessaire pour mener leurs activités (précédemment, nous avons vu que les groupements de cette zône sont également les plus à même de contacter par eux-mêmes les partenaires). On note enfin que le contraste par type de groupement ne permet pas d'isoler ici de différences significatives entre les groupements productifs et les groupements sociaux.

8.5 Corrélations entre indicateurs

Les sections précédentes nous ont permis de décrire les groupements en fonction de leurs différentes caractéristiques. Dans cette section, nous cherchons à préciser dans quelle mesure ces caractéristiques s'influencent mutuellement.

Il ne nous est pas pour autant possible d'établir des liens de causalité dans la mesure où il est évident que chaque caractéristique du groupement influence les autres et inversement : ces relations sont endogènes. Il nous est cependant possible de tester l'indépendance (ou, au contraire, l'interdépendance) des variables, par des tests de corrélation. Nous testons successivement :

	Gén.	Zone			Soc.	Prod.
		1	2	3		
Corrélations entre indicateurs de structure						
Transparence / Professionnalisme	0,18	0,08	0,17	0,16	0,14	0,22
Transparence / Participation financière	0,10	0,18	0,07	0,37	0,08	0,28
Transparence / nombre de commissions	0,15	0,30	0,09	0,30	0,12	0,33
Corrélations entre indicateurs de performance						
Activités de formation et performance						
Activités liées au coton	0,08	0,11	-0,99	-	-0,38	0,09
Activités liées au commerce	0,19	-0,15	-0,80	-	-0,50	0,37
Activités liées au maraîchage	-0,01	-0,78	-0,37	0,99	-	-0,01
Aide extérieure et performance						
Activités liées au coton	-0,02	0,03	-	-	-	-0,03
Activités liées au commerce	-0,43	-	-	-	-	-0,46
Activités liées au maraîchage	0,02	0,46	-0,39	-0,24	-	0,02
Test cognitif et performance						
Activités liées au coton	0,27	0,26	0,91	-	0,61	0,22
Activités liées au commerce	-0,34	0,19	-0,60	-	0,14	-0,57
Activités liées au maraîchage	0,11	0,09	0,81	-0,76	-	0,12
Aide extérieure et représentation	0,13	0,17	0,11	0,07	0,17	0,10
Corrélations entre caractéristiques du groupement et indicateurs de structure ou performance						
Taille / Professionnalisme	0,06	0,12	0,00	0,19	0,07	0,06
Taille / Capital social traditionnel	-0,02	-0,04	-0,04	0,33	-0,04	-0,01
Taille / Gestion des RN	0,10	0,00	0,21	0,35	0,08	0,09
Age / Transparence	0,10	0,12	-0,00	0,21	0,11	0,11
Age / Aide extérieure	0,13	0,12	0,14	0,05	0,15	0,08
Age / Appartenance extérieure	0,10	0,05	0,06	0,29	0,17	0,06

TAB. 8.13: Corrélations entre indicateurs. Contraste par zone par type de groupement

	Prod.	Soc.	Diff.
Test cognitif			
Score obtenu à la partie "situation connue" du test	1,58	1,63	0,51
Score obtenu à la partie "situation inconnue" du test	1,89	1,70	0,46
Test cognitif global	3,48	3,34	0,68
Nombre d'observations			
	285	348	

TAB. 8.14: Tests cognitifs. Contraste par type de groupements

- certaines corrélations entre indicateurs de structure ;
- certaines corrélations entre indicateurs de performance ;
- certaines corrélations entre les caractéristiques des groupements et leur structure ou leur performance.

Le tableau 8.13 expose l'ensemble de ces tests que nous contrastons, une fois encore en fonction du type de groupement et de la zone d'appartenance. Nous analysons ensuite chaque relation individuellement.

8.5.1 Corrélations entre indicateurs de structure

Nous analysons, dans la première partie du tableau 8.13, le lien entre la transparence et certains autres indicateurs de structure. Il apparaît que cette caractéristique du groupement semble positivement et significativement liée au professionnalisme du bureau, à la participation financière des membres et aux nombres de commissions dans le groupement. Une fois encore, notons que ces corrélations n'impliquent pas des relations de causalité.

La relation entre professionnalisme du bureau et transparence nous paraît ici particulièrement intéressante. En effet, si on ne peut pas déterminer le sens de la causalité, on peut néanmoins s'attendre à ce qu'une politique visant à augmenter le professionnalisme du bureau ait un effet sur la transparence du groupement. On note cependant que si la corrélation reste positive dans les zones 1 et 3, elle n'est pas pour autant significative. Ceci semble indiquer que les variables de transparence et de professionnalisme sont indépendantes dans ces deux zones.

On note également la présence de contrastes intéressants dans la relation entre transparence et participation financière. Le tableau 8.13 indique en effet l'indépendance entre transparence et participation financière dans les groupements sociaux et l'existence d'une corrélation significative dans les groupements productifs. Cette relation est intéressante dans la mesure où elle peut indiquer une capture potentielle dans ce type de groupement, par rapport aux groupements plus productifs. Cette relation peut également permettre d'expliquer le contraste par zone, puisque la zone du Plateau central, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, semble mieux dotée en groupements de ce type.

8.5.2 Corrélations entre indicateurs de performance

D'une manière générale, on trouve ici peu de relations entre indicateurs de performance. Seuls les relations entre la connaissance mesurée par le test cognitif et la performance dans l'activité de coton, ainsi que la relation entre représentation et aide extérieure peuvent être interprétées comme significativement différentes de 0, Elles indiquent une relation positive. Il paraît difficile ici d'interpréter ces résultats.

8.5.3 Corrélations entre caractéristiques du groupement et indicateurs de structure ou de performance

La dernière partie du tableau 8.13 présente une série de corrélations entre les caractéristiques du groupement et des indicateurs rencontrés plus haut. Il est ici intéressant de noter la relation positive et significative entre la taille du groupement et son professionnalisme. En effet, nous aurions pu nous attendre

à un résultat inverse, dans la mesure où les grands groupes sont plus probablement des organisations de type social menées par des individus plus sélectionnés pour leur autorité traditionnelle que pour leur professionnalisme. Cependant, le tableau 8.13 indique aussi qu'il n'existe pas de tel lien dans la zone du plateau central qui, comme nous l'avons vu, semble être la région la plus dépendante de l'organisation traditionnelle. Il est alors probable que cette relation taille du groupe / professionnalisme soit réellement importante dans les groupements de taille moyenne, pour lesquels ces qualifications semblent plus présentes.

On note également l'existence d'une relation forte entre l'âge du groupement et la transparence de son organisation. Ici encore, il est possible de trouver deux sens à cette relation :

- la transparence, parce qu'elle évite certains conflits, viabilise les groupements ;
- les groupements acquièrent avec les années une certaine expérience de gestion et s'orientent vers un mode d'organisation plus transparent.

8.6 Analyse du leadership

Les caractéristiques principales du leadership sont reliées au niveau de capital humain, aux liens avec les autorités traditionnelles, aux liens externes et aux dotations en capital naturel et en capital physique.

Dans les tableaux 8.15 et 8.16, il est particulièrement intéressant de noter les liens avec les autorités traditionnelles, plus forts pour les premiers présidents de groupements productifs que pour les premiers présidents de groupements sociaux. Ceci vient corroborer l'idée selon laquelle les groupements productifs ont d'autant plus besoin d'entretenir des liens avec l'élite traditionnelle qu'ils s'appêtent à mener des activités potentiellement "différenciatrices".

On note par ailleurs l'importance du capital humain du premier président des groupements productifs, relativement à ceux des groupements sociaux, tandis que les liens extérieurs des premiers présidents de groupements sociaux sont significativement supérieurs à leurs homologues des groupements productifs.

Enfin, on note qu'il semble exister une plus grande différence entre les présidents des groupements sociaux et les membres de leur groupements qu'entre les présidents de groupements productifs et leurs membres. Ceci est particulièrement vrai pour le variable de capital humain. On note que cette différence est également importante, en termes de cheptel, dans la zone de l'Oudalan.

8.7 Conclusions

Dans ce chapitre, nous avons analysé les organisations présentes dans les villages du Burkina Faso, avec une attention particulière à leurs structures et leurs activités. Nous avons vu que des organisations à objectifs productifs ont tendance à déplacer les organisations traditionnelles à objectifs sociaux. Il se produit donc, lentement, une transformation de la structure organisationnelle villageoise vers des organisations à objectifs économiques. La plupart de ces organisations ont une origine endogène à la communauté. Elles ont des leaders plus liés avec l'extérieur de la communauté et sont composées surtout d'hommes, les organisations de femmes étant par contraste plus impliquées dans des activités

	Zône			1 - 2	1 - 3	2 - 3
	1	2	3			
Caractéristiques du président d'origine						
Capital humain	0,48	0,68	0,41	0,02	0,56	0,05
Liens avec les autorités traditionnelles	1,65	1,42	1,42	0,02	0,05	0,96
Liens avec l'extérieur (a vécu en ville ou à l'étranger)	1,52	1,65	1,60	0,06	0,46	0,52
Dotation en actifs						
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	5,35	3,48	2,94	0,02	0,01	0,42
Capital physique et financier (ensemble des animaux)	17,13	16,71	32,27	0,85	0,01	0,00
Différences entre le président d'origine et la moyenne des membres du groupement						
Capital humain	0,54	0,50	0,29	0,76	0,15	0,33
Dotation en actifs						
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	0,99	0,77	0,77	0,69	0,70	1,00
Capital physique et financier (ensemble des animaux)	1,74	3,20	13,97	0,72	0,01	0,03
Différences entre le président actuel et la moyenne des membres du groupement						
Capital humain	0,41	0,40	0,29	0,92	0,32	0,50
Dotation en actifs						
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	0,72	0,47	1,27	0,06	0,61	0,09
Capital physique et financier (ensemble des animaux)	12,57	0,82	16,63	0,14	0,79	0,03
Nombre d'observations	254	244	96			

TAB. 8.15: Analyse du leadership. Contraste par zône

	Groupement		
	Prod.	Soc.	Diff.
Caractéristiques du président d'origine			
Capital humain	0,74	0,58	0,01
Liens avec les autorités traditionnelles	1,51	1,43	0,18
Liens avec l'extérieur (a vécu en ville ou à l'étranger)	1,52	1,71	0,04
Dotation en actifs			
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	3,53	3,48	0,93
Capital physique et financier (Ensemble des animaux)	19,10	16,49	0,37
Différences entre le président d'origine et la moyenne des membres du groupement			
Capital humain	0,37	0,58	0,01
Dotation en actifs			
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	0,67	0,57	0,91
Capital physique et financier (Ensemble des animaux)	3,06	2,29	0,77
Différences entre le président actuel et la moyenne des membres du groupement			
Capital humain	0,29	0,49	0,00
Dotation en actifs			
Capital naturel (nombre d'hectares cultivés)	0,29	0,48	0,21
Capital physique et financier (Ensemble des animaux)	11,6	0,64	0,16
Nombre d'observations	285	348	

TAB. 8.16: Analyse du leadership. Contraste par type de groupement

sociales. Ces groupements productifs ont des structures fortement contrastées à celles des organisations sociales. Elles sont plus bureaucratiques, plus transparentes, plus professionnelles, plus liées à des organisations extérieures à la communauté. Elles demandent également une participation financière plus importante à leurs membres. Elles s'appuient plus sur les autorités traditionnelles du village. Etant données les fortes pressions redistributrices dans les communautés rurales africaines, cela indiquerait que les organisations à fins productives, qui sont donc le support de la différenciation sociale, doivent légitimer leur présence, ou chercher une couverture sociale, par le biais de liens forts avec les autorités traditionnelles villageoises. Ces organisations orientées aux activités productives ont plus de liens avec des faitières. Elles sont moins impliquées dans des fonctions redistributrices à l'intérieur du village que les organisations sociales. Nous avons vu aussi, sans pour autant pouvoir établir de relations causales, que les organisations productives manifestent plus de transparence dans la gestion de leurs affaires et présentent plus de professionnalisme, demandent plus de participation financière à leurs membres et possèdent plus de commissions internes à l'organisation. Cette transparence est en partie liée à l'âge de l'organisation, ce qui suggère soit que la transparence s'acquiert dans le temps, soit que les organisations récentes sont créées d'emblée avec des pratiques internes plus transparentes. Finalement, le leader a un rôle particulièrement important dans les groupements productifs. Dans ces organisations, la qualité du capital humain du leader est plus élevée que dans les organisations sociales et le leader est plus semblable aux membres de l'organisation que ce n'est le cas pour les organisations sociales. Le premier président de ces organisations a des liens étroits

avec les autorités traditionnelles, soulignant à nouveau l'importance du besoin de la légitimation des organisations différenciatrices dans un contexte villageois traditionnel.

On observe donc une transformation progressive mais radicale du panorama institutionnel des communautés rurales au Burkina Faso. Celui-ci évolue vers des organisations de plus en plus orientées vers des activités productives plutôt que sociales. Ces nouvelles organisations sont plus modernes dans leurs formes d'organisation et de leadership, et plus liées avec l'extérieur de la communauté, mais elles restent liées aux autorités villageoises traditionnelles.

Chapitre 9

Accès aux bénéfices

Dans ce chapitre, nous tournons l'analyse vers la répartition des bénéfices des activités des groupements en fonction des caractéristiques du ménage, du type de membres du ménage et du type de groupement. Nous commencerons l'analyse par une description générale de l'incidence des bénéfices permettant de mieux comprendre le rôle joué par les groupements dans le milieu rural Burkinabé. Cependant, il est avant tout nécessaire de définir ce que nous appelons bénéfices et la façon dont ils sont mesurés.

Nous considérons qu'un ménage a bénéficié des activités d'un groupement dès lors qu'il a *directement* perçu une aide du groupement. Ainsi, il est probable que la présence d'un groupement dans un village dégage certaines externalités (technologie agricole, attrait de partenaires extérieurs, etc.), dont nous ne tiendrons pas compte ici. L'accès aux bénéfices du groupement a été mesuré, pendant l'enquête, via l'informateur villageois, lors de l'administration du questionnaire ménage. Cette question n'a été posée que si le ménage était membre du groupement. Ainsi, par définition, les non-membres n'ont ici pas d'accès direct aux bénéfices du groupement. Cependant, de nombreux groupements mènent des activités qui bénéficient *directement* à l'ensemble du village (le nettoyage du village par exemple) : ce type de bénéfices n'est ici pas comptabilisé.

9.1 Participation aux bénéfices : statistiques générales

Le tableau 9.1 donne les statistiques générales de l'incidence des groupements sur les ménages des zones enquêtées. Ces statistiques tiennent compte des pondérations liées à l'échantillonnage, si bien qu'elles sont représentatives des régions enquêtées.

On note que si la présence de groupements est très importante (plus de 90 % des ménages ont accès à une organisation), le total des ménages directement touchés par les activités de ces groupements est, lui, relativement faible. On peut, pour expliquer cela, identifier deux raisons principales liées à l'exclusion :

- Certains groupements ne sont pas en *accès ouvert* et exercent une exclusion *ex-ante* de certains ménages. Nous nous attendons à ce que ces groupements soient de type plus "productif", dans la mesure où c'est dans ces

	Inc. Gén.	Zône			Différences		
		1	2	3	1-2	1-3	2-3
1. % des ménages ayant accès à un groupement dans leur village	91,88	95,78	96,21	89,42	-	-	-
2. Parmi eux, % des ménages participant à au moins un groupement	64,25	55,98	67,26	51,64	-	-	***
3. Parmi eux, % des ménages bénéficiant d'au moins un groupement	54,89	75,79	54,63	68,77	***	-	*
<i>Total</i> : % des ménages directement touchés par les activités des groupements (1 × 2 × 3)	32,40	40,63	35,34	31,75			

TAB. 9.1: Statistiques générales sur l'incidence des groupements

activités (où les membres risquent une partie au moins de leurs revenus) que les "mauvais membres" sont les plus nuisibles.

- Certains groupements sont, par principe, ouverts à tout le monde, mais ne distribuent de bénéfices qu'à une partie de leurs membres : ils procèdent à une exclusion *ex-post*. Il est probable que ces groupements se trouvent alors dans des villages où la "pression traditionnelle" est plus forte, si bien qu'il serait mal perçu d'exclure un individu de la participation aux groupements.

Cette exclusion de certains membres (dans la participation ou dans la distribution des bénéfices) explique que *in fine*, seuls 32,4 % des ménages soient directement touchés par les activités des groupements ; l'incidence est donc, a posteriori, bien moins forte qu'on ne pourrait s'y attendre.

On note aussi qu'il existe un contraste intéressant entre zones géographiques, tendant à confirmer le rapport entre les deux types d'exclusion et le contexte villageois des groupements. En effet, nous avons pu observer, dans les chapitres précédents, que la zone du Plateau central semblait plus dominée par des logiques traditionnelles que les autres. On observe ici que l'exclusion *ex-ante* y est moins forte qu'ailleurs, mais que l'exclusion *ex-post* y est plus prononcée.

9.2 Accès aux bénéfices et caractéristiques des ménages

Dans la section précédente, nous avons pu observer l'existence d'une forme d'exclusion *ex-post* dans les groupements. Cette exclusion se caractérise donc par des ménages participant aux groupements mais n'ayant pas accès aux bénéfices. Nous nous interrogeons ici sur les déterminants de cette exclusion : les ménages exclus sont-ils différents des autres, et si oui, comment les caractériser ?

Dans les tableaux 9.2, 9.3, 9.4, 9.5 et 9.6, nous présentons les résultats d'une série de tests de différence entre les catégories de ménages exclus des bénéfices et les catégories qui y ont accès,

9.2. ACCÈS AUX BÉNÉFICES ET CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES⁹⁵

	Echantillon		
	total		
	non		
	bénéf	bénéf	dif.
Statut Social du ménage	2,25	2,16	0,09
Liens avec les familles dominantes	0,68	0,55	0,12
Cheptel	3,58	2,43	1,15
Nombre d'hectares cultivés	2,80	2,71	0,08
Le ménage est leader dans le gpmt	0,25	0,22	0,02

TAB. 9.2: Accès aux bénéfiques et caractéristiques des ménages

	Groupement					
	social			productif		
	non			non		
	bénéf	bénéf	dif.	bénéf	bénéf	dif.
Statut Social du ménage	2,26	2,14	0,11	2,24	2,18	0,05
Liens avec les familles dominantes	0,67	0,52	0,15	0,67	0,61	0,06
Cheptel	3,51	2,38	1,13	4,10	2,54	1,56
Nombre d'hectares cultivés	2,67	2,58	0,08	3,11	2,85	0,25
Le ménage est leader dans le gpmt	0,23	0,20	0,02	0,28	0,25	0,03

TAB. 9.3: Accès aux bénéfiques et caractéristiques des ménages : Contraste par type de groupement

Le statut social des ménages qui bénéficient d'un groupement est significativement plus élevé que celui des ménages qui ne bénéficient pas. Ceci est d'autant plus vrai que le groupement est de type social, ce qui semble être confirmé par une différence significative dans la zone du Plateau Central, où nous avons vu, dans le chapitre 6 que l'incidence de ce type de groupements y était plus élevé.

La taille du cheptel (comme approximation du capital physique et financier) est supérieure dans les ménages qui bénéficient des groupements que dans les autres. Cette différence est significative, quel que soit le type de groupement. On note cependant que cette variable semble jouer plus particulièrement dans la région du Plateau Central que dans les autres régions.

Enfin, même si peu sont significatives, la très grande majorité des différences est significative, indiquant que ce sont les ménages les mieux dotés qui bénéficient le plus des groupements.

Mis en relation avec la section précédente, ce tableau confirme qu'il existe bien une exclusion de certains ménages. Cette exclusion va dans le même sens, quel que soit le type de groupement ou la zone géographique d'appartenance : les ménages dont le niveau d'actifs est faible ne bénéficient pas *directement* des activités des groupements.

	Zône cotonnière		
	non		
	benef	benef	dif.
Statut Social du ménage	2,35	2,28	0,07
Liens avec les familles dominantes	0,47	0,38	0,09
Cheptel	4,25	5,21	-0,95
Nombre d'hectares cultivés	4,09	3,99	0,09
Le ménage est leader dans le gpmt	0,28	0,14	0,14

TAB. 9.4: Accès aux bénéfices et caractéristiques des ménages : Zône cotonnière

	Plateau central		
	non		
	bénéf	bénéf	dif.
Statut Social du ménage	2,27	2,18	0,09
Liens avec les familles dominantes	0,71	0,55	0,15
Cheptel	3,39	2,07	1,32
Nombre d'hectares cultivés	2,55	2,59	-0,03
Le ménage est leader dans le gpmt	0,24	0,24	-0,00

TAB. 9.5: Accès aux bénéfices et caractéristiques des ménages : Plateau central

	Oudalan		
	non		
	bénéf	bénéf	dif.
Statut Social du ménage	2,14	1,95	0,19
Liens avec les familles dominantes	0,72	0,52	0,20
Cheptel	4,59	3,64	0,94
Nombre d'hectares cultivés	2,24	2,41	-0,16
Le ménage est leader dans le gpmt	0,22	0,21	0,00

TAB. 9.6: Accès aux bénéfices et caractéristiques des ménages : Oudalan

	Participation			Différences		
	par une	par le	par le chef			
	épouse	chef	et une	1 - 2	1 - 3	2 - 3
	épouse					
Pourcentage des participation						
qui donnent lieu à un bénéfice						
Général	57,76	53,16	69,68	-	***	***
Contraste par zone :						
Zône 1	86,47	72,04	68,96	***	***	-
Zône 2	56,28	42,11	68,78	**	***	***
Zône 3	80,62	81,57	85,75	-	-	***
Contraste par type de groupement						
Social	53,54	58,33	72,98	-	***	***
Productif	57,61	48,04	68,07	-	***	***

TAB. 9.7: Accès aux bénéfices en fonction du type de membre

9.3 Participation individuelle et accès aux bénéfices

Il est apparu, dans le chapitre précédent, que la participation individuelle semblait plus résulter des caractéristiques des ménages que des caractéristiques de l'individu (que nous avons approchées par le niveau d'éducation). Une explication potentielle consiste alors à considérer le ménage comme étant l'unité de décision d'appartenance aux groupements ; en d'autres termes, la participation des ménages à ces organisations résulte, du moins en partie, de stratégies de ménage.

Il s'agit donc de voir ici si l'accès aux bénéfices des groupements est lié à la participation d'une catégorie particulière de membres du ménage : chef de ménage, épouses. . . dans les organisations. Autrement dit, quelle est la catégorie de membres dont la participation de augmente les chances du ménage d'accéder aux bénéfices ?

Il ne semble pas y avoir, a priori, de différence dans l'accès aux bénéfices selon que le ménage participe au travers d'une épouse ou au travers du chef de ménage, quel que soit le type de groupement (voir tableau 9.7). Cependant, le contraste par zone géographique indique qu'il est préférable qu'une épouse soit membre dans la zone cotonnière et dans le Plateau Central.

Une explication serait que la participation des chefs de ménage est plus motivée par des motifs de représentation que par la recherche de bénéfices économiques dans ces deux régions. Une autre explication pourrait être liée à la nature des groupements : les groupements féminins distribuent plus de bénéfices que les autres.

9.4 Accès aux bénéfices par type de groupement

Dans cette section, nous nous interrogeons sur la distribution des bénéfices en fonction du type de groupement. L'analyse porte donc sur une base de données "Groupement", et vise à analyser les différences entre groupements sociaux et

productifs en premier lieu, et entre groupements féminins et masculins ensuite. Il s'agit essentiellement de distinguer l'effet de ces désagrégations sur :

1. La distribution des bénéfices : le *taux de participation aux bénéfices* est calculé comme étant le ratio entre le nombre de membres enquêtés qui ont bénéficié et le nombre total de membres du groupement que nous avons enquêté.
2. La capture des bénéfices par les leaders : nous utilisons pour cela le ratio entre le pourcentage de leaders parmi les bénéficiaires et le pourcentage de leaders dans le groupement. Un rapport supérieur à 1 indique alors qu'il existe un biais (justifié ou non) en faveur des leaders.
3. Le statut social : nous mesurons pour cela la ratio entre le statut social parmi les bénéficiaire et le statut social de l'ensemble du groupement.
4. Le capital naturel mesuré par le ratio entre le nombre d'hectares cultivés par les ménages bénéficiaires et le nombre d'hectares cultivés par les ménages de l'ensemble du groupement.
5. Le capital physique et financier mesuré par le rapport entre la taille du cheptel parmi les bénéficiaires et la taille du cheptel dans l'ensemble du groupement.

L'ensemble de ces tests diffèrent de ceux exposés dans le tableau 9.7 lorsque nous avons utilisé le contraste par type de groupement. En effet, dans le tableau 9.7, nous testions l'existence de "favoritisme" (fonction de la catégorie sociale, de la position de leader, etc.), si le groupement était de type social, puis si le groupement était de type productif. Dans le tableau 9.8, nous testons la différence de favoritisme entre ces deux types de groupements : il s'agit alors de savoir si les groupements de type productif exercent plus de favoritisme que les groupements sociaux et inversement.

L'analyse porte ainsi sur les groupements sociaux, comparativement aux groupements productifs, puis sur les groupements féminins, comparativement aux groupements masculins. Nous introduirons un contraste par zone (tableaux 9.9, 9.10 et 9.11), afin de tenir compte des éventuels effets de contexte, susceptible de renforcer certaines tendances.

9.4.1 Groupements productifs – groupements sociaux

L'analyse du tableau 9.8 indique peu de différences significatives entre les deux types de groupements, quel que soit l'indicateur choisi. Il semble donc qu'on ne puisse conclure à un type de groupement exerçant plus de "favoritisme" que l'autre dans la distribution des bénéfices¹. Ceci est surprenant, dans la mesure où il semblait à première vue que les groupements sociaux avaient plus tendance à exclure *ex-post* qu'*ex-ante*. Nous nous attendions donc ici à observer de plus fort biais dans la distribution des bénéfices que dans les groupements productifs.

L'introduction du contraste par zone apporte peu d'informations. Néanmoins, on note que si la taille du cheptel des bénéficiaires n'est pas significativement différente entre les organisations sociales et les organisations productives, on observe une exclusion des bénéfices plus importante dans les groupements

¹ On note cependant, même si la différence n'est pas significative, que le taux de distribution des bénéfices est plus élevé dans les groupements productifs que dans les groupements sociaux, indiquant une plus forte exclusion *ex-post* dans les premiers.

	Echantillon total		
	Soc.	Prod.	Diff./tot
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	81	85	-4
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,33	1,16	0,17
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,28	2,27	0,01
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,86	2,94	0,08
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	3,02	4,29	-1,27
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	223	200	423

TAB. 9.8: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux

	Zône cotonnière		
	Soc.	Prod.	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	88	84	4
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,59	1,06	0,53
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,41	2,43	-0,02
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	3,85	4,25	-0,4
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	3,07	6,45	-3,38
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	79	99	178

TAB. 9.9: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Zône cotonnière

sociaux de la région de l'Oudalan. Il est alors intéressant de noter qu'il semble exister une capture par les leaders plus forte dans les groupements productifs de cette région.

9.4.2 Groupements féminins – groupements masculins

Nous procédons ici à la même analyse que dans la section précédente, en différenciant cette fois les groupements selon qu'ils se sont déclarés en groupements féminins ou en groupements masculins.

Dans les tableaux 9.12, 9.13, 9.14 et 9.15, on observe que :

- Le taux de participation aux bénéfices est significativement plus élevé dans les groupements masculins. Cette différence disparaît dès lors que l'on sépare l'échantillon en 3 zones géographiques.
- La capture des bénéfices par les leaders des groupements n'est pas significativement différentes entre les 2 catégories de groupements. On aboutit aux

	Plateau Central		
	Soc.	Productif	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	82	87	-5
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,19	1,14	0,05
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,28	2,30	-0,02
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,71	2,58	0,13
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	2,79	3,56	-0,77
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	70	37	107

TAB. 9.10: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Plateau central

	Oudalan		
	Soc.	Prod.	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	93,9	93,2	00,7
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,02	1,11	0,09
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,31	1,96	0,35
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,85	2,22	0,63
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	5,84	4,39	1,45
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	24	30	54

TAB. 9.11: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements productifs – groupements sociaux : Oudalan

	Echantillon total		
	m	f	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	0,87	0,84	0,03
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,17	1,27	-0,1
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,11	2,33	-0,22
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,944	2,946	-0,002
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	2,97	3,3	-0,33
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	234	145	379

TAB. 9.12: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins

	Zône cotonnière		
	m	f	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	85,9	85,8	0,1
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,08	2,13	-1,05
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,34	2,47	-0,13
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	4,53	3,53	1
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	4,12	4,20	-0,08
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	116	55	171

TAB. 9.13: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Zône cotonnière

mêmes résultats dans la Zône Cotonnière et dans l'Oudalan contrairement au Plateau Central où l'accès des leaders aux bénéfices des groupements est significativement plus élevé dans les groupements masculins.

- On observe une différence non significative entre le statut des bénéficiaires dans les groupements masculins et les groupements féminins. Le même résultat est observé dans la zône de l'Oudalan. En revanche, le statut social des bénéficiaires est significativement plus élevé dans les groupements féminins de la Zône Cotonnière et du Plateau Central.
- Le nombre d'hectares cultivés par les bénéficiaires n'est pas significativement différent entre les 2 catégories de groupements. Le même résultat est observé dans la région de l'Oudalan. Pour la Zône Cotonnière, la moyenne des hectares cultivés par les bénéficiaires est plus élevée dans les groupements masculins contrairement au Plateau Central où la différence est significativement plus élevée dans les groupements féminins
- Enfin, la taille du cheptel des bénéficiaires n'est pas significativement différente entre les 2 catégories de groupements. Cet indicateur est significativement plus élevé dans les groupements féminins pour la zône du Plateau Central.

9.4.3 Conclusions

La richesse institutionnelle que l'on observe dans les villages, mesurée par la fréquence élevée de l'accès à des groupements dont jouissent les ménages, ne se traduit pas en une incidence élevée d'accès direct aux bénéfices. Bien que 92% des ménages aient accès à un groupement dans leur village, et que 59% participent à au moins un groupement, seulement 32% dérivent un bénéfice direct d'au moins un groupement. Il existe donc une forte exclusion *ex-ante* (64% sont inclus) et aussi une forte exclusion *ex-post* (seulement 55% des membres dérivent un bénéfice direct de leur groupement). La richesse institutionnelle ne se traduit donc encore qu'en une modeste assistance au bien-être des ménages. L'exclusion sociale reste donc un défi important à résoudre.

Cette exclusion prend des formes différentes selon les contextes. Dans les

	Plateau Central		
	m	f	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	88,74	84,78	4,04
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,10	0,91	0,19
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2	2,4	0,4
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,43	2,91	-0,48
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	2,1	3,09	0,99
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	42	37	79

TAB. 9.14: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Plateau central

	Oudalan		
	m	f	Diff.
Taux de participation des membres aux bénéfices (%)	97,1	93,5	-3,6
% de leaders parmi les bénéficiaires	1,01	1,36	-0,35
÷% de leaders dans le groupement			
Moyenne du statut social des bénéficiaires	2,17	2,09	0,08
÷Moyenne du l'ensemble des membres			
Ha de terre cultivée parmi les bénéficiaires	2,07	2,49	0,42
÷Ha de terre cultivée parmi l'ensemble des membres			
Taille du cheptel parmi les bénéficiaires	4,99	4,27	0,72
÷Taille du cheptel parmi l'ensemble des membres			
Nombre d'observations	34	14	48

TAB. 9.15: Accès aux bénéfices et type de groupements : Groupements féminins – groupements masculins : Oudalan

régions plus traditionnelles comme le Plateau Central, l'exclusion *ex-ante* est moins forte. Les relations sociales plus traditionnelles seraient donc un facteur d'inclusion sociale. Par contre, à plus d'inclusion *ex-ante* correspond plus d'exclusion *ex-post*. Il en résulte un taux de participation aux bénéfices des groupements qui n'est pas substantiellement différent de celui des autres contextes.

La participation aux bénéfices d'un groupement par ses membres, c'est-à-dire l'inclusion *ex-post*, dépend des caractéristiques aussi bien du groupe que de chaque membre. Pour les groupements "sociaux", le statut social des membres influence leur participation aux bénéfices. Pour les groupes "productifs" (et aussi sociaux), l'accès aux bénéfices dépend de la propriété d'actifs, le bétail plus particulièrement.

Cependant, il semble que la capture des bénéfices sur la base des différences économiques et sociales soit faible. Ceux qui relèvent des fonctions de leaders, ceux qui bénéficient d'un statut social élevé, et ceux qui possèdent plus d'actifs en animaux et terre dérivent peu de privilèges de ces avantages pour s'approprier de façon différentielle les bénéfices offerts par les groupements.

On peut en conclure que le déficit dans l'accès aux bénéfices dérivés des organisations sociales et productives provient principalement du manque de participation aux groupements et de la faible capacité de ces derniers d'offrir des bénéfices à leurs membres. Le phénomène de capture des bénéfices par un groupe social particulier ne semble pas être une préoccupation majeure pour l'accès aux bénéfices offerts par les groupements.

Troisième partie

L'impact du CPCE : une première ébauche

Chapitre 10

Mesurer l'impact du CPCE

Le dispositif CPCE (Cadre Provincial d'Appui et d'Echange), mis progressivement en place au Burkina Faso depuis 1999, a pour but de renforcer les capacités des groupements de producteurs au travers d'un cadre de concertation de ces organisations, au niveau départemental et au niveau provincial. Il s'agit ainsi de favoriser les initiatives locales à travers l'échange des expériences, la création de réseaux et l'accès à des financements permettant d'accéder aux outils ou aux formations nécessaires. L'ensemble des groupements d'un département ont accès au dispositif CPCE (la seule condition étant que l'organisation dispose d'une reconnaissance juridique), mais tous n'y participent pas.

Il s'agit dans ce chapitre de mesurer les premiers effets du dispositif CPCE, au travers de certains indicateurs intermédiaires du dynamisme institutionnel des villages et de la performance des groupements, en comparant certains départements concernés par le programme et certains départements non-encore touchés.

Cette mesure d'impact intervient très tôt après la mise en place du dispositif CPCE et ne permet donc pas d'isoler d'effets importants du programme sur le dynamisme institutionnel des villages et sur la performance des groupements. Il s'agit d'une première mesure établie sur la base d'une seule enquête, qui devra être complétée par les données obtenues lors d'un deuxième passage.

Au total, l'effet du CPCE est significatif dans les incitations à la reconnaissance juridique de l'ensemble des départements touchés par le programme. Au niveau des groupements, nous ne trouvons pas d'effet significatif sur l'ensemble de l'échantillon. Cependant, il existe un impact *sélectif* du programme : le professionnalisme du bureau et la relative jeunesse du groupement semblent ainsi être des conditions favorisant l'impact du CPCE sur la performance des groupements qui y participent.

10.1 Statistiques descriptives et échantillonnage

10.1.1 Déploiement du dispositif CPCE

Le dispositif CPCE ne s'est pas déployé sur tout le territoire :

- phase 1 (juin 1999) : Oubritenga, Sanmatenga, Namentenga, Nahouri, Boulkiemdé, Ioba.

- phase 2 (octobre 1999) : Comoé, Tapoa, Oudalan
- phase 3 (2002) : PAOPA. L'ensemble du territoire a été couvert par une troisième phase d'information, en prévision de la mise en place du PAOPA sur les bases du dispositif CPCE.

Au total, ce sont aujourd'hui 9 provinces qui sont couvertes par le dispositif depuis au moins 2 ans avant l'enquête. Ceci nous permet de comparer des zones couvertes par le dispositif avec des zones qui n'ont pas encore été traitées.

10.1.2 Echantillonnage

Lors de l'enquête, l'échantillonnage (cf. chapitre 4) avait été réalisé de telle sorte que nous disposons, pour chaque département CPCE enquêté, d'un département de comparaison : le département non couvert le plus proche géographiquement. Nous disposons, pour cette analyse, de 9 départements couverts par le dispositif et de 9 départements de comparaison. Nous ne tiendrons pas compte, dans cette partie de l'analyse, des deux départements enquêtés dans la province du Yatenga, que nous avons sélectionnés pour des besoins de représentativité de l'ensemble du territoire, dans d'autres parties de l'analyse.

Dans notre échantillon, et sur les 18 départements enquêtés (9 + 9), nous disposons d'une base de 629 groupements, dont 371 (59%) sont dans des départements couverts par le CPCE.

10.1.3 Intensité hétérogène du dispositif CPCE

Parmi les 371 groupements enquêtés dans les départements couverts par le CPCE,

- 278 connaissent le CPCE, d'une manière ou d'une autre ;
- 208 ont participé aux dernières élections ;
- 52 ont participé à une seule réunion, 49 ont participé à 2 réunions, 90 ont participé à 3 réunions ou plus ;
- 64 ont déposé au moins un projet de financement ;
- 17 ont eu un projet financé.

Il ressort de ces premières statistiques que beaucoup de groupements des départements théoriquement couverts n'ont pas eu (ou ont "mal" eu) l'information concernant les CPCE, puisque seulement 75% (73% en tenant compte des pondérations) des groupements théoriquement concernés ont eu accès à cette information. Cependant, cette "intensité de CPCE" est relativement hétérogène, puisqu'elle varie de 60% à plus de 95%, dépendant des départements (si l'on tient compte des pondérations, la fourchette varie quelque peu - de 0,58 à 0,90 -, ainsi que l'ordre entre les départements).

Dans la suite de l'analyse, nous tiendrons donc compte de l'intensité du CPCE dans le département, en introduisant dans les estimations une variable représentant le pourcentage des groupements ayant eu accès à l'information dans le département (cette variable sera elle-même le résultat d'une estimation tenant compte des pondérations liées à l'échantillonnage).

10.2 Mesurer à deux niveaux les effets du CPCE

Mesurer l'impact consiste à comparer y_0 et y_1 , (0 si l'unité n'a pas été touchée par le programme, 1 si elle l'a été). Etant donné que nous ne disposons d'aucune observation pour laquelle nous avons les données avec et les données sans programme, il nous faut trouver des moyens de comparer les unités qui ont été touchées, avec des unités qui leurs sont très similaires, mais qui n'ont pas été touchées.

Etant donné la nature du CPCE et de l'environnement dans lequel il est mis en place, il est difficile de supposer que les effets du dispositif ne s'appliqueront qu'aux groupements participant effectivement au programme. De ce fait, nous distinguerons par la suite les deux catégories d'effets suivants :

1. L'effet de la "présence" du dispositif dans le département : au niveau du village, nous nous attendons à ce que les opportunités de financement offertes par le dispositif, et certaines des conditions requises pour accéder à ces financements, renforcent les dynamiques organisationnelles des villages.
2. L'effet de la "participation" au dispositif : au niveau des groupements participants, le dispositif ayant notamment pour vocation de permettre les échanges d'information, nous devrions observer, entre autres, une plus grande connaissance des différentes opportunités locales.

Ces deux catégories feront alors l'objet d'analyses séparées, la différence fondamentale entre ces deux mesures provenant du fait que, pour la première, tous les villages enquêtés dans le département sont concernés tandis que dans la seconde, il faudra tenir compte du biais d'auto-sélection résultant de la décision de chaque groupement de participer ou non au CPCE.

10.3 Dynamisme institutionnel des villages

10.3.1 Description de l'échantillon

Dans notre échantillon, 136 villages se situent dans l'un des départements couverts par le dispositif CPCE, et 123 villages se situent dans des départements de comparaison.

Dans cette section, nous vérifions que notre échantillon de comparaison est suffisamment similaire à notre échantillon couvert par le dispositif CPCE, pour pouvoir procéder à l'analyse. Pour cela, nous procédons à une série de tests de différence sur les caractéristiques (non influençables par le CPCE, du moins à court terme) des villages ; nous utilisons les pondérations d'échantillonnage afin de mieux représenter la réalité. L'ensemble de ces tests semble donc indiquer que les deux échantillons sont relativement similaires pour ce qui est des principales caractéristiques structurelles du village (voir le tableau 10.1). Seul le "taux de service" qui représente la part des activités non agricoles (commerce, artisanat, etc.) en termes d'emplois dans le village, est significativement plus faible dans les villages non-couverts. On note toutefois que ce taux est en moyenne très faible, puisqu'il est de 1,6% dans les villages couverts par le programme.

	Villages non couverts par le CPCE valeur moyenne	Villages couverts par le CPCE valeur moyenne	Test de différence : p-value (ou somme)
Taille du village (nombre de ménages)	171,76	205,21	0,45
Distance au marché le plus proche	2,81	2,55	0,28
Prix du kg de sel le moins cher dans le village	193,06	214,33	0,39
Prix d'un cube Maggi	24,34	24,30	0,96
Fractionnalisation ethnique	0,20	0,14	0,48
Fractionnalisation religieuse	0,34	0,36	0,49
Taux de services	0,006	0,016	0,08**
Nombre moyen d'hectares cultivés par ménage	2,74	2,46	0,28
Nombre moyen de boeufs/ vaches par ménage	4,95	2,98	0,12
Nombre d'observations	123	136	259

TAB. 10.1: Tests de neutralité de l'échantillonnage

10.3.2 Mesure des changements dans le dynamisme institutionnel par une double différence

Afin de tenir compte des spécificités de chaque département couvert par le programme dans la mise en place du CPCE nous utiliserons comme variable de traitement, la variable "d'intensité de CPCE" définie en début de chapitre. Ainsi, les départements non couverts auront une intensité de 0, et les départements couverts une intensité déterminée par le pourcentage de groupements du département qui ont eu accès à l'information.

Dans chaque village couvert, l'impact du dispositif pourra alors être mesuré sur les dimensions suivantes :

- l'augmentation du nombre et/ou de la densité de groupements les 3 dernières années ;
- l'augmentation dans la "formalisation" des groupements (i.e. le nombre de groupements avec une reconnaissance légale) les 3 dernières années
- nous analyserons enfin, de manière spécifique, l'effet du dispositif sur le dynamisme organisationnel des groupements de femmes.

Afin de n'attribuer au dispositif que ses effets propres, il nous faudra ici "neutraliser" les autres sources de dynamisme organisationnel qui auront pu jouer sur la période. Nous utiliserons pour cela une double différence qui permet de ne pas confondre l'impact du dispositif CPCE avec d'autres facteurs (temporels ou géographiques) susceptibles d'influencer le dynamisme institutionnel du village.

En d'autres termes, si l'on note :

- Y_{ij} le dynamisme institutionnel du village i à la période j ;
- $CPCE$ une variable égale à 0 si le village n'est pas dans un département couvert par le dispositif, supérieur à 0 (fonction de l'intensité de CPCE) si le village est dans un département couvert ;
- $TEMP$ une variable muette égale à 1 pour la deuxième période et 0 pour la première ;
- Z_i les caractéristiques structurelles (invariantes dans le temps, du moins à court terme) du village i ,

l'équation suivante permet de mesurer l'impact du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel du village :

$$Y_{ij} = \alpha + \beta TEMP_j + \delta CPCE_i + \gamma(TEMP_j CPCE_i) + \mu_1 Z_i + \mu_0 Z_i + \varepsilon_{ij}$$

ou, ce qui revient au même :

$$\Delta Y_i = \beta + \gamma CPCE_i + (\mu_1 - \mu_0) Z_i + \varepsilon_i,$$

- β représente les effets de changements entre les deux périodes, communs aux départements avec et aux départements sans CPCE ;
- δ permet de tenir compte des éventuelles différences entre les deux échantillons ;
- γ représente l'impact du dispositif CPCE sur la variable dépendante ;
- μ_1 et μ_0 contrôlent pour les éventuels effets des caractéristiques structurelles du village, qui peuvent être différentes aux deux périodes.

10.3.3 Estimation des effets du CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages

Les variables dépendantes considérées sont :

	Non couvert	Couvert	Diff. : p-value
	par le dispositif CPCE	par le dispositif CPCE	
	Moyennes par village dans le sous-échantillon		
Groupements créés depuis 2000	1,44	1,32	0,35
Groupements féminins créés depuis 2000	0,45	0,27	0,07**
Groupements ayant obtenu leur récépissé depuis 2000	0,93	1,52	0,00**

TAB. 10.2: Tests de différence du dynamisme institutionnel entre zone couverte et zone non-couverte par le dispositif CPCE

1. le nombre de groupements qui se sont créés dans le village depuis 2000 ;
2. le nombre de groupements féminins qui se sont créés dans le village depuis 2000 ;
3. le nombre de groupements qui ont obtenu leur récépissé depuis 2000 ;¹

Une première série de tests de différence doit nous permettre de mieux appréhender la pertinence de ces mesures du dynamisme institutionnel (voir tableau 10.2). L'ensemble des tests ci-dessous sont des tests de différence de moyennes, entre les villages traités et les villages de comparaison, qui tiennent compte des pondérations liées à l'échantillonnage. Cette première approche permet ainsi de saisir l'existence de différences dans le niveau des indicateurs. Il semble donc, a priori, sans tenir compte des autres phénomènes ou caractéristiques pouvant influencer ces indicateurs, que la présence du dispositif CPCE n'ait pas de relation directement positive avec le dynamisme institutionnel tel que mesuré par la première ligne du tableau ci-dessus. Pour le deuxième indicateur, il y aurait, a priori, une relation négative entre le dispositif CPCE et le dynamisme institutionnel. Cependant, la dernière ligne du tableau indique, elle, une différence significative et favorable aux villages couverts par le dispositif.

Nous évaluons ici l'impact du dispositif CPCE sur les trois indicateurs de différence de niveau. Toutes les estimations ci-dessous sont des estimations par la méthode du tobit. La variable d'intensité de programme CPCE est construite en utilisant les pondérations liées à l'échantillonnage.

Les résultats du tableau 10.4 semblent donc indiquer que le dispositif CPCE a un effet positif et significatif sur la propension des groupements à obtenir une reconnaissance légale. Ainsi, dans les départements couverts, le programme contribuerait à la reconnaissance légale de 0,42 (= $0,73 \times 0,598$) groupements par village. La mise en place du dispositif CPCE semble donc avoir atteint l'objectif de court terme "d'officialisation" des organisations de base. On note toutefois que le dispositif ne semble pas avoir été à l'origine d'un plus grand

¹Pour l'indicateur 3, nous utilisons des informations de la base Groupements. Le nombre d'observations est alors réduit de 30 observations (sur les 249), qui correspondent à des villages dans lesquels l'enquête Groupement n'a pas pu être réalisée sur l'ensemble des groupements.

	Moyennes		
	général	couverts	non couverts
Intensité de programme		0,73	0
Taille du village (nombre de ménages)	177,23	171,76	205,21
Distance au marché le plus proche	2,96	2,81	2,55
Prix du kg de sel le moins cher au village	206,40	193,06	214,33
Prix d'un cube Maggi au village	24,58	24,34	24,30
Fractionnalisation ethnique	0,26	0,20	0,14
Fractionnalisation religieuse	0,31	0,34	0,36
Taux de services	0,01	0,006	0,016
Nombre d'hectares cultivés par ménage	2,87	2,74	2,46
Nombre de bœufs/ vaches par ménage	4,19	4,95	2,98

TAB. 10.3: Impact du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages : Moyennes des variables explicatives utilisées

	Gpmts créés depuis 2000	Gpmts féminins créés depuis 2000	Gpmts ayant obtenu leur récépissé depuis 2000
Intensité de programme	-0,491	-0,559	0,598**
Variables de contrôle			
Taille du village (nombre de ménages)	0,002**	0,000	-0,001**
Distance au marché le plus proche	-0,133	-0,079	-0,113
Prix du kg de sel le moins cher au village	0,000	0,005*	-0,000
Prix d'un cube Maggi au village	-0,048	-0,090	-0,020
Fractionnalisation ethnique	-0,510	-0,523	0,641
Fractionnalisation religieuse	1,861**	1,270	0,434
Taux de services	-3,689	-0,425	-2,340
Nombre d'hectares cultivés par ménage	0,023	-0,001	-0,142
Nombre de bœufs/ vaches par ménage	0,034	-0,015	-0,028
Constante (trend)	0,429	-1,197	2,336**
Nombre d'observations	249	249	221

TAB. 10.4: Impact du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages : Estimation par tobit

dynamisme organisationnel dans les villages, tel que mesuré par la création de groupements en général et la création de groupements féminins spécifiquement, du moins jusqu'à présent.

10.4 Performance des groupements

10.4.1 Stratégie empirique

Comme exposé plus haut, la mesure de l'impact du CPCE sur les groupements diffère de celle sur les villages, du fait de la présence d'un *biais d'auto-sélection* des groupements. Ce biais provient du fait que, parmi les groupements qui ont accès au dispositif CPCE, seuls certains participent effectivement. Il est alors possible que ceux qui participent soient les plus dynamiques ou les plus performants; on ne peut alors attribuer au CPCE seul la différence de performance entre les groupements. On distingue fondamentalement deux types de méthodes nous permettant de neutraliser (au moins en partie) ce biais et mesurer l'impact du dispositif CPCE sur le dynamisme des groupements :

1. Les méthodes se fondant sur l'hypothèse de "neutralité conditionnelle de traitement" supposent que la décision de participer au programme n'est pas liée à des caractéristiques non-observables des groupements.² Ainsi, si l'on tient compte d'un certain nombre de variables de contrôle, il est possible de mesurer l'effet net du programme sur les groupements participants. Deux techniques alternatives peuvent alors être utilisées :
 - Une estimation en régression où l'on introduit, à côté des variables explicatives et de la variable de traitement, l'ensemble des variables explicatives multipliées par la variable de traitement.
 - Une estimation des effets du CPCE par la différence de performance entre les groupements qui ont participé et ceux qui auraient participé s'ils avaient été dans des départements couverts. La procédure d'appariement se fonde alors sur les probabilités prédites de participer (par la suite *propensity score*).
2. Une estimation en variable instrumentale permet de ne pas conditionner la mesure de l'impact à la validité de l'hypothèse de neutralité de traitement. Il nous faut pour cela disposer d'une variable nous permettant de prédire la participation du groupement au CPCE, mais qui ne soit pas liée à la performance du groupement (procédure à la Heckman).

Nous ne disposons pas, a priori de variables instrumentales valides pour prédire la participation au CPCE, aussi utilisons-nous, dans la suite de l'analyse, les deux méthodes alternatives décrites en 1 (qui se fondent toutes les deux sur la même hypothèse de neutralité conditionnelle du traitement).

Nous mesurons alors **l'impact du dispositif** sur les dimensions suivantes, qui nous semblent être des composantes de la "débrouillardise" du groupement :

- la "connaissance" du groupement, que nous appréhendons par les résultats obtenus au "test cognitif" ;

²Ainsi, si l'on arrive à déterminer, de manière suffisamment robuste, les déterminants de la participation au CPCE dans les départements couverts, alors, lorsque l'on contrôle pour ces caractéristiques, l'estimation de la participation est indépendante du fait d'être couvert ou non par le programme et les observations des départements de comparaisons peuvent être utilisés pour mesurer l'impact.

- la capacité du groupement à mobiliser des ressources extérieures, que nous appréhendons par le nombre de nouveaux intervenants extérieurs que le groupement a pu mobiliser, sur son initiative, depuis 2000,

Ici encore, il nous est possible de définir **la participation** au CPCE de deux façons :

- en termes binaires : le groupement a-t-il participé à au moins 2 réunions du CPCE depuis la mise en place de ce dernier ?
- en termes continus : nous construisons une variable d'intensité de participation égale au nombre de réunions auxquelles le groupement a participé depuis la mise en place du dispositif.

Ces deux types de mesures n'ont pas les mêmes implications en termes d'analyse d'impact. En effet, s'il nous est possible, pour la première, d'utiliser une approche par des *propensity scores*, la deuxième définition de la participation requiert que nous utilisions une approche de type régression.³

10.4.2 Mesure de l'impact du CPCE au niveau des groupements par la méthode des probabilités prédites de participer

Il s'agit de sélectionner, dans l'échantillon de contrôle, les groupements qui auraient probablement participé s'ils avaient été dans des départements couverts par le dispositif et de comparer leur débrouillardise aux groupements qui ont effectivement participé, comme indiqué dans la Figure 10.1.

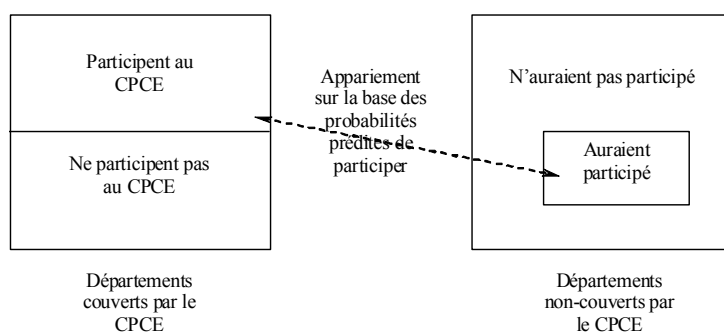


FIG. 10.1: Appariement des groupements par les probabilités prédites de participer

La mesure de l'impact du dispositif sur la performance des groupements par cette méthode requiert alors que soient suivies plusieurs étapes :

1. Calcul des propensity scores : par une estimation logit, sur l'ensemble de l'échantillon (départements CPCE et départements non-CPCE), nous déterminerons, par les caractéristiques des groupements, quelle est leur probabilité de participer au dispositif CPCE.

³Rosenbaum et Rubin (1983) : Propensity score : probabilité de recevoir le traitement sachant un certain nombre de caractéristiques pré-traitement.

2. Restriction de l'échantillon aux groupements participant au CPCE dans les départements couverts et à l'ensemble des groupements des départements non-couverts : en supposant qu'il n'y a pas de diffusion des effets du CPCE entre les départements, ceci nous permet d'établir une mesure "nette" de l'impact du dispositif.
3. Restriction au "support commun" : nous excluons ici de l'analyse, les observations dont le propensity score n'existe pas dans l'autre distribution.
4. Appariement des groupements ayant participé au CPCE aux groupements des départements non couverts qui auraient participé au CPCE. La plupart des méthodes d'appariement comportant chacune des biais spécifiques, nous utiliserons ici quatre méthodes successivement (l'idée étant que si les résultats sont confirmés par les différentes méthodes, l'estimation de l'impact peut être considérée comme robuste). Ces quatre méthodes sont :
 - (a) **Stratification** : cette méthode consiste à diviser l'étendue de la variation des *propensity scores* en intervalles tels que, dans chacun de ces intervalles, les groupements participant au CPCE et les groupements de comparaisons ont, en moyenne, les mêmes *propensity scores*.
 - (b) **Plus proche voisin** : à chaque observation traitée est attribuée l'observation de l'échantillon de comparaison dont le propensity score est le plus proche. Par cette méthode, toutes les observations traitées disposeront d'au moins une observation de comparaison, cependant, il est possible que certaines observations soient appariées avec des observations de comparaison relativement distants en termes de propensity scores.
 - (c) **Intervalle de voisinage** : à chaque observation traitée est attribuée la moyenne des observations dont les propensity scores appartiennent à l'intervalle $\{PS - \Delta ; PS + \Delta\}$, où PS est le propensity score de l'observation traitée. Par cette méthode, il est possible que certaines observations ne trouvent pas d'observations de comparaison dans l'intervalle requis. Le gain en précision peut alors être contre-balançé par la perte en taille d'échantillon.
 - (d) **Appariement par Kernel** : chaque observation traitée est appariée avec une moyenne pondérée de l'ensemble des observations de contrôle, le poids étant inversement proportionnel à la distance entre le propensity score de l'observation traitée et celui de chaque observation de contrôle.
5. La procédure pour mesurer l'impact est alors la même selon toutes ces méthodes. Elle consiste, une fois les groupements appariés, à tester la significativité de la différence des moyennes des résultats aux tests cognitifs entre les groupements ayant participé au programme et les groupements n'y ayant pas participé.

Ci après, nous présentons les principaux résultats de cette procédure. Dans la suite de l'analyse, nous ne tiendrons pas compte des groupements situés dans des départements couverts par le CPCE mais ne participant pas au dispositif. Nous excluons également de l'analyse les groupements dont le *propensity score*

	Moy.	Coeff.	z
Caractéristiques du groupement :			
Nombre de membres	40,58	0,01	0,29
Nombre de membres ²	3497,70	0,01	0,54
Année de création	1994,14	-0,01	-0,99
Liens externes du président	1,65	-0,20	-1,28
Statut juridique (O / N)	0,75	0,25	1,03
Professionnalisme du bureau	4,68	-0,01	-0,15
Le grpmt est un groupement de coton	0,09	-0,46	-1,26
Le grpmt est un grpmt d'élèves	0,07	-0,06	0,17
Le grpmt est un grpmt de femmes	0,24	-0,17	0,71
Caractéristiques du village :			
Taille du village	217,43	0,01	0,60
Nombre de grpmts dans le village	4,12	-0,01	-0,13
Enclavement (prix d'un cube Maggi)	24,70	-0,04	-1,78 **
Constante		27,74	1,00
Nombre d'obs. = 621, $LR\chi^2(12) = 14,43$, $Prob. > \chi^2 = 0,027$			

TAB. 10.5: Estimation des Propensity Scores. Variable endogène : participation à au moins 2 réunions du CPCE

n'est pas inclus dans l'intervalle $[0,12; 0,82]$ qui est l'intervalle commun aux deux distributions (cf. restriction au support commun).

L'estimation par logit qui conduit aux *propensity scores* est présentée au Tableau 10.5. La distribution des *propensity scores* sur l'échantillon est donnée dans le tableau 10.6.

Dans le tableau 10.7, nous reportons les mesures de l'impact du dispositif CPCE sur les groupements, selon les quatre méthodes d'appariement exposées ci-dessus. Les résultats sont similaires et semblent indiquer que le dispositif n'a pas d'impact significatif sur les scores obtenus au test cognitif par les groupements.⁴

La participation au CPCE est ici définie par la participation du groupement à au moins deux réunions du CPCE, ce qui nous permet de ne pas tenir compte des groupements présents seulement à la réunion d'information.

L'ensemble de ces résultats semble donc indiquer que l'impact du dispositif CPCE sur ces deux mesures de la performance des groupements est nul sur la période. Ceci peut être dû :

- Au délai relativement court qui s'est écoulé entre la mise en place du dispositif et le moment de l'enquête. En effet, les groupements sont des institutions dont le fonctionnement résulte de logiques liées à un contexte particulier. La réforme ou l'évolution de telles institutions peut donc prendre un certain temps ;
- Au temps de traitement relativement court. Dans la plupart des départements, une seule vague de projets a été financée, qui n'a pas nécessairement

⁴Certaines valeurs de p , dans la 5^{ème} colonne n'ont pu être obtenus car il n'était pas possible d'obtenir les écarts types de manière analytique. Une procédure par *Bootstrapping* aurait néanmoins pu permettre d'obtenir des estimations robustes des écarts-types. Nous n'avons pas eu recours à cette procédure dans la mesure où les deux méthodes précédentes indiquent déjà des seuils de non-significativité très élevés.

Percentiles		
1%	0,151309	0,1272034
5%	0,1898313	0,1318933
10%	0,2081921	0,1342794
25%	0,2309448	0,1453586
50%	0,2602914	
75%	0,296554	0,5548653
90%	0,3503801	0,6485504
95%	0,3755037	0,7436198
99%	0,5510791	0,8200466
Observations	416	
Moyenne	0,2724344	
Variance	0,0051484	
Skewness	2,757078	
Kurtosis	17,54377	

TAB. 10.6: Distribution des propensity scores

	Gpmts participant au CPCE	Gpmts de compar.	Diff.	p- value
Méthode 1 : Appariement par plus proche voisin				
Nombre d'observations	168	114		
Score au test cognitif	1,61	1,67	- 0,06	- 0,88
Nombre de nouveaux partenaires extérieurs à l'initiative du gpmt	0,10	0,14	-0,04	-0,80
Méthode 2 : Appariement par intervalle de voisinage				
Nombre d'observations	168	248		
Score au test cognitif	1,62	1,63	- 0,01	- 0,21
Nombre de nouveaux partenaires extérieurs à l'initiative du gpmt	0,10	0,14	-0,04	-1,174
Méthode 3 : Appariement par Kernel				
Nombre d'observations	168	248		
Score au test cognitif	1,61	1,62	-0,01	.
Nombre de nouveaux partenaires extérieurs à l'initiative du gpmt	0,10	0,14	-0,04	.
Méthode 4 : Appariement par stratification				
Nombre d'observations	168	248		
Score au test cognitif			-0,01	.
Nombre de nouveaux partenaires extérieurs à l'initiative du gpmt			-0,04	.

TAB. 10.7: Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements :
Quatre méthodes d'appariement

- permis de pérenniser ou viabiliser le dispositif ;
- A une mise en place hétérogène du dispositif dans les départements couverts. Il se peut alors que les groupements des départements où le dispositif a été mis en place de manière peu efficace tirent vers le bas la performance des groupements de l'ensemble du sous-échantillon de "participants" ;
- Nous avons défini de manière arbitraire la variable de participation (égale à 1 si le groupement a assisté à au moins deux réunions). Il est possible que ce seuil ne soit pas optimal.

10.4.3 Mesure de l'impact du CPCE au niveau des groupements par une méthode en régression

Afin de vérifier la robustesse des résultats ci-dessus et contrôler pour les éventuels biais exposés, nous procédons maintenant à l'analyse d'impact du CPCE sur la performance des groupements par une estimation. Ces résultats sont présentés aux tableaux 10.8 et 10.9. La variable de participation est maintenant égale à 0 pour les groupements des départements non-couverts, à 1 ou plus (en fonction du nombre de réunions auxquelles le groupement a assisté) pour les groupements des départements couverts qui ont participé à au moins une réunion du dispositif CPCE.

L'impact du dispositif CPCE conditionnel aux caractéristiques (X) des groupements est alors mesuré par :

$$\delta_0 + \delta_1(X - \bar{X}).$$

De cette mesure il est alors possible d'extraire :

- l'impact moyen du dispositif sur l'ensemble des groupements concernés : δ_0 (première ligne dans le tableau) ;
- l'impact du dispositif pour un groupement, en fonction de ses caractéristiques spécifiques : $\delta_0 + \delta_1(X - \bar{X})$ (première ligne et seconde partie du tableau) ;
- l'effet moyen du dispositif pour certains sous-échantillons réunissant une ou plusieurs caractéristiques communes (ci dessous, nous procédons à cette mesure pour les groupements ayant un niveau de professionnalisme du bureau supérieur à la médiane, et pour un âge inférieur à l'âge moyen des organisations de l'échantillon). Les tableaux 10.8 et 10.9 confirment les résultats obtenus précédemment par la méthode des *propensity scores*, à savoir que le dispositif CPCE ne semble pas avoir eu, du moins pour le moment, d'effet moyen significatif sur la débrouillardise, la capacité à mobiliser des ressources extérieures ou l'officialisation des activités des groupements participants.

Cependant, il est ici possible d'identifier certains effets, liés à certaines pré-dispositions des groupements participant aux CPCE. Ceci est particulièrement vrai pour la capacité des organisations à mobiliser *elles-mêmes* des ressources extérieures (colonne 1 du tableau 10.9). En effet, certaines des variables, lorsqu'introduites de manière multiplicative avec le nombre de réunions (deuxième partie du tableau), sont significatives et suggèrent qu'il existe un impact *sélectif* de la participation au CPCE, en fonction de ces caractéristiques. En d'autres termes, l'existence de bénéfices du CPCE serait ici *conditionnelle* à certaines pré-dispositions du groupement. Il est alors possible de prédire les effets du

Méthode	Moy.	Score au test cognitif
MCO		
Nombre de réunions du CPCE auxquelles le groupement a participé	1,259	0,049
Intensité de CPCE dans le département	0,028	-0,293
Taille du groupement	42,04	-0,002
Taille du groupement ²	4041,2	-0,000
Age du groupement (nombre d'années)	8,81	0,013
Le président a habité en ville	1,640	-0,040
Le groupement a un statut juridique	0,791	-0,347
Score de professionnalisme du bureau	4,702	-0,041
Groupement de cotonniers	0,096	-0,345
Groupement d'éleveurs	0,086	0,602
Groupement de femmes	0,260	-0,468
Taille du village	216,927	0,000
Nombre de groupements dans le village	4,147	-0,057
Enclavement (prix du cube Maggi)	24,917	0,008
Effets interactifs :		
nombre de réunions du CPCE auxquelles le groupement a participé ×		
Taille du groupement		0,001
Taille du groupement ²		0,000
Age du groupement (nombre d'années)		-0,004
Le président a habité en ville		-0,027
Le groupement a un statut juridique		0,145
Score de professionnalisme du bureau		0,025
Groupement de cotonniers		-0,049
Groupement d'éleveurs		-0,218
Groupement de femmes		0,046
Taille du village		0,000
Nombre de groupements dans le village		0,022
Enclavement (prix du cube Maggi)		-0,001
Constante		3,823**
Nombre d'observations		470
R^2		0,077

TAB. 10.8: Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements :
Méthode par régression, test cognitif

Méthode	Nmbr. de nouveaux partenaires à l'initiative du grpmt	Le grpmt a-t-il un statut juridique depuis 2000
Méthode	MCO	Logit
Nombre de réunions du CPCE auxquelles le groupement a participé	-0,013	-0,059
Intensité de CPCE dans le département	-0,024	0,033
Taille du groupement	-0,001	0,000
Taille du groupement ²	0,000	0,000
Age du groupement (nombre d'années)	0,001	-0,001
Le président a habité en ville	-0,012	0,117
Le groupement a un statut juridique	-0,094	
Score de professionnalisme du bureau	-0,006	0,048
Groupement de cotonniers	0,138	
Groupement d'éleveurs	0,413**	
Groupement de femmes	0,140**	
Taille du village	-0,000	0,000
Nombre de groupements dans le village	0,001	0,036
Enclavement (prix du cube Maggi)	-0,005	0,086**
Effets interactifs :		
nombre de réunions du CPCE auxquelles le groupement a participé ×		
Taille du groupement	0,000	0,000
Taille du groupement ²	0,000	-0,000
Age du groupement (nombre d'années)	-0,002*	0,000
Le président a habité en ville	0,002	0,017
Le groupement a un statut juridique	0,021	
Score de professionnalisme du bureau	0,006*	-0,007
Groupement de cotonniers	-0,059*	
Groupement d'éleveurs	-0,102**	
Groupement de femmes	-0,024	
Taille du village	0,000	-0,000
Nombre de groupements dans le village	-0,000	-0,011
Enclavement (prix du cube Maggi)	0,000	-0,024**
Constante	0,413*	
Nombre d'observations	470	245
$R^2 = 0,070$ pour MCO, $Prob > \chi^2 = 0,026$, $LR\chi^2(18) = 31,25$ pour logit		

TAB. 10.9: Impact du dispositif CPCE sur la performance des groupements : Méthode par régression, partenaires et statut juridique

CPCE sur certaines parties de l'échantillon. En effet, les coefficients obtenus sur l'ensemble des groupements peuvent être utilisés, sur un échantillon restreint, en utilisant les valeurs moyennes de chacune des caractéristiques de ce nouvel échantillon.

- **Professionnalisme du groupement** : La participation au CPCE provoque en moyenne, une augmentation de 0,02 partenaires extérieurs obtenus à l'initiative du groupement, dans l'échantillon des groupements ayant un niveau de professionnalisme supérieur à 4 (qui est le niveau médian). Ce niveau est évalué pour une participation moyenne. On peut également prendre en compte l'intensité de participation au dispositif, laquelle s'étend de 0 à 5 réunions. Un groupement disposant d'un bureau relativement professionnel et ayant participé à 5 réunions a alors typiquement augmenté le nombre de ses partenaires extérieurs (contactés par lui-même) de 10%.
- **Type de groupements** : Une deuxième observation provient du fait que les groupements qui sont les plus typiquement rattachés à une filière (cotonniers, femmes et éleveurs), sont en général plus capables de mobiliser des partenaires extérieurs que les autres groupements (ces variables sont significatives, ou marginalement significatives, dans la première partie du tableau). Cependant, la deuxième partie des tableaux indique que le dispositif CPCE renforce moins cette capacité dans ces types de groupements que dans les autres (cf variables du bas des tableaux). Ceci indiquerait alors que si l'effet moyen du CPCE est non significatif, il existe cependant un effet sélectif allant dans le sens d'un rattrapage des groupements les plus organisés au niveau supra-villageois, par les autres groupements, pour ce qui est de la capacité à trouver des ressources extérieures.
- **Age des groupements** : On note en dernier lieu que, si l'âge des groupements ne semble pas influencer leur capacité à mobiliser des ressources extérieures d'une manière générale, les jeunes groupements semblent plus bénéficier des effets du CPCE pour capter ces ressources. Ceci peut être expliqué par le fait que les groupements de création récente sont plus orientés vers des activités génératrices de revenu, pour lesquelles les aides externes sont particulièrement importantes, alors que les groupements les plus vieux se sont créés sur des bases plus traditionnelles et ont l'assurance collective pour vocation implicite.

En conclusion, les résultats de cette dernière estimation confirment ceux obtenus précédemment et tendent ainsi à renforcer la conclusion selon laquelle il n'est pas possible, pour le moment, d'identifier d'effets globaux significatifs du CPCE sur la performance des groupements telle que mesurée ici. Cependant, cette dernière analyse nous a permis d'isoler certaines des caractéristiques des groupements susceptibles de renforcer les effets du CPCE sur ces derniers. On trouve au premier rang de ces caractéristiques le professionnalisme du bureau.

10.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons cherché à apporter une première estimation des effets du dispositif CPCE sur le dynamisme institutionnel des villages concernés par le programme et sur la performance des groupements qui y participent.

Dans un premier temps, nous avons estimé l'effet du CPCE au niveau des

villages, par une méthode de type *double différence*. Ceci nous a permis d'isoler un effet positif du dispositif sur les incitations à la reconnaissance légale des groupements (que ceux-ci participent ou non au CPCE), puisqu'il s'agit d'une condition nécessaire pour l'accès aux réunions. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas ici de l'effet de la participation aux réunions du CPCE, mais de l'effet de la présence du CPCE dans la zone. Il semble donc que le CPCE ait ici atteint l'un de ses objectifs intermédiaire "d'officialisation des groupements".

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à identifier les effets du dispositif sur les groupements participant aux réunions (indépendamment des projets déposés et éventuellement financés car nous ne disposons pas d'assez de données pour construire de mesure fiable). Pour cela nous avons utilisé deux méthodes alternatives aboutissant au résultat global d'un effet moyen non-significatif du CPCE sur la performance des groupements.

Cependant une analyse tenant compte de l'hétérogénéité des groupements nous a permis de relever la pertinence de *conditions nécessaires* à l'impact. Ainsi, il est apparu que les groupements ayant des bureaux plus *professionnels* (membres éduqués, liens extérieurs) et les groupements plus jeunes bénéficient davantage du dispositif CPCE pour renforcer leurs capacité à mobiliser d'eux-mêmes des ressources extérieures.

